

Préambule

L'étude du secteur agricole du Congo a été commanditée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE), chef de file pour les différents ministères techniques et transversaux concernés par la sécurité alimentaire et le développement agricole, et financée par un don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'exécution de l'étude a été confiée au consortium SOFRECO-CERAPE, partenaire du MAE et doit être réalisée entre le deuxième trimestre 2011 et le premier semestre 2012.

L'étude est subdivisée en 3 phases:

- I. Bilan Diagnostic du secteur agricole et monographies départementales;
- II. Planification du Développement du Secteur Agricole Congolais;
- III. Programmation de la relance du secteur agricole congolais;

Chaque phase doit avoir une approche nationale et une approche départementale. Le présent document est la monographie départementale de la SANGHA qui rassemble les informations socio-économiques et sous-sectorielles collectées et disponibles pour le département, synthétisant les résultats de la phase 1 de diagnostic de l'ESA pour cette circonscription administrative.

La méthodologie de travail se base sur une approche participative à partir d'analyses documentaires, d'enquêtes sur le terrain, d'entretiens avec les parties prenantes à tous les niveaux, d'ateliers de présentation des résultats et de concertation sur les orientations stratégiques. A la fin de chaque phase, les documents produits sont présentés aux parties prenantes départementales et nationales pour discussion et validation.

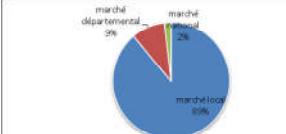
La phase I a pour objectif de mettre à disposition pour le département d'une base d'informations actualisées, aussi fiable que possible, illustrée par des cartes nouvelles et soutenue par des statistiques récoltées sur le terrain dans le cadre d'une enquête nationale.

La base de données documentaires est construite et disponible pour tous les acteurs; de même que le système d'information géographique permettant de produire des cartes à toutes les échelles possibles. Ne sont présentées ici que les cartes produites à l'échelle départementale, mais le SIG permet tout aussi bien de produire des cartes à l'échelle du district, du village ou de n'importe quel projet d'investissement. La carte des pentes notamment peut être produite par le SIG à l'échelle de chaque projet agricole ou forestier afin d'aider les décideurs à sélectionner les affectations définitives des terres. Le SIG donne une idée assez précise des propositions d'affectation des terres en fonction des sols, des occupations actuelles, du zonage existant et des contraintes de relief ou d'hydromorphie.

Dans la phase II, les recommandations présentées en fin de monographie départementale sont des propositions d'orientations stratégiques devant servir à la planification à moyen et long termes des investissements publics et privés dans le département.

La phase III inclura la programmation des projets prioritaires à court et moyen termes.

Fiche-résumé

Département		SANGHA										
Chef-lieu		Ouesso (48 832 hab.)										
Superficie		12 266km ²	Dont forêt : km ²									
Climat		Equatorial										
Reliefs remarquables		Mont Nabemba (1100 m) Dépression de la Cuvette congolaise										
Hydrographie		Sangha (affluent du Congo), Ngoko, Djoua, Invindo, Mambili										
Végétation		Forêts denses et forêts inondées, savane(faibles surfaces au sud)										
Population		Nombre d'hab. : 103 420			Densité : 0,83 hab./km ²		Taille moyenne des ménages ruraux : pers.					
Infrastructures	Transport	Réseau routier : km dont bitumé : km			Autres voies de communication : Voies fluviales Aéroport de Ouesso et pistes sur les chantiers forestiers							
	Stockage	Principaux axes : Mambili-Ouesso ; Keta-Sembe Pas d'infrastructures										
Activité des ménages		Agriculture	Maraîchage	Elevage	Pêche	Pisciculture	Autres					
AGRICULTURE		52 %	39 %	4 %	4 %	1 %	0 %					
	Terres cultivables	1 560 000 ha Dont terres cultivées : 46 460 ha (2,9%)										
	Bassins de production	Sembé-Souanké-Ngbala Ouesso			Mokeko Pikounda.							
	Principales productions	manioc, banane, maïs, arachide, échalote et cacao										
	Facteurs de production	Main d'œuvre non familiale	Mécanisation	Utilisation d'engrais	Utilisation de produits phyto.	Taux d'Assistance technique						
		61%	5%	11%	8%	24%						
	Transformat ion et commercialisation	Agro-industries Transformation artisanale de manioc Production villageoise d'huile de palme Pas d'agro-industrie.			Marchés de vente des produits agricoles 							
Pêche		Continente			Maritime							
		Nombre de pêcheurs : 1311 Production :			Nombre de pêcheurs : Production :							
Pisciculture		Nombre de pisciculteurs : 19 Production :			Etangs domaniaux : 13 (2,32 ha) Etangs privés : 82 (2 ha)							
Forêt		Nombre d'UFA :			8 (Kabo, Kokoua, JUA IKIE, Ngombé, Pokola, Pikounda, Nouabalé ouest et Talatala)							
Mines		Réserves forestières :			2 (Parc National d'Odzala-Kokoua , parc national de Nouabalé-Ndoki)							
Finances		Etablissements bancaires		Etablissements de microcrédit		Etablissements de transferts de fonds						
		0		1 (MUCODEC)		4 agences						
Enseignement technique		CETA à Elogo ; LTA à Ouesso										
Recherche agronomique		Centre de Recherche Forestière de Ouesso (CRFO)										

Sommaire

PREAMBULE.....	1
FICHE-RESUME.....	2
SOMMAIRE	3
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	7
ABREVIATIONS.....	8
1. INTRODUCTION.....	11
2. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DE LA SANGHA	14
2.1 Contexte naturel	14
2.1.1 Situation et limites géographiques	14
2.1.2 Hydrographie	14
2.1.3 Végétation	17
2.1.4 Relief	17
2.1.5 Géologie	19
2.1.6 Potentiels miniers	19
2.1.7 Pédologie.....	21
2.1.8 Climat	23
2.2 Contexte socio-économique	26
2.2.1 Composition de la population	26
2.2.2 Conditions de vie	26
2.2.3 La situation du genre	29
2.2.4 Infrastructures routières et de marché.....	31
3. ETAT DES LIEUX.....	33
3.1 Agriculture	33
3.1.1 Situation générale de l'agriculture.....	34
3.1.2 Facteurs de production	37
3.1.3 Les filières végétales de la SANGHA.....	38
3.1.4 Appui aux agriculteurs	43
3.1.5 Commercialisation des produits frais	44
3.2 Elevage	47
3.2.1 Situation générale de l'élevage	47
3.2.2 Appui aux éleveurs	49

3.2.3	Accès aux soins vétérinaires	49
3.2.4	Vente des produits d'élevage.....	50
3.3	Pêche	52
3.3.1	Situation générale de la pêche.....	52
3.3.2	Usages et pratiques de pêche.....	53
3.3.3	Pisciculture.....	55
3.3.4	Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture..	55
3.3.5	Conservation et vente du poisson	56
3.3.6	Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche et de la pisciculture	57
3.4	Forêt	58
3.4.1	Présentation du domaine forestier	58
3.4.2	Réerves naturelles.....	64
3.4.3	Le commerce et l'utilisation des PFNL	65
4.	ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL.....	68
4.1	Services déconcentrés	68
4.1.1	La Direction Départementale de l'Agriculture	68
4.1.2	La Direction Départementale de l'élevage.....	69
4.1.3	La Direction départementale de la pêche.....	69
4.1.4	Projets de développement agricole	69
4.2	Enseignement agricole.....	72
4.3	Recherche agricole	72
4.4	Cadre foncier.....	74
4.4.1	Cadre juridique.....	74
4.4.2	Secteur minier	75
4.5	Finances rurales.....	77
4.5.1	Besoins de financement	77
4.5.2	Situation de la microfinance	78
4.5.3	Fonds de soutien à l'Agriculture (FSA).....	80
5.	POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	81
5.1	Principaux atouts et contraintes identifiés.....	81
5.1.1	Atouts	81
5.1.2	Contraintes	81
5.2	Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs	82
5.2.1	Préoccupations	83
5.2.2	Solutions.....	84
5.3	Recommandation stratégiques	85
5.3.1	Aménagement du territoire	85
5.3.2	Agriculture	85
5.3.3	Elevage.....	86
5.3.4	Pêche	86
5.3.5	Forêt et environnement.....	86
5.3.6	Environnement institutionnel	87
5.3.7	Commercialisation des produits agricoles	88
5.3.8	Agro-industries	88
5.3.9	Enseignement agricole et forestier	88
5.3.10	Recherche agricole, formation et vulgarisation.....	88

6. ANNEXES.....	90
Annexe 1 : Source des données / bibliographie.....	91
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	92
Annexe 3 : Déroulement de l'enquête	93
Annexe 4 : Légende de la carte géologique.....	94
Annexe 5 : Légende de la carte pédologique.....	98
Annexe 6 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale	107

Liste des Figures

Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA.....	12
Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo	15
Figure 3 : Carte administrative du département, avec les localités, routes, hydrographie, infrastructures sociales.....	16
Figure 4 : Carte du relief du département	18
Figure 5 : Carte géologique	20
Figure 6 : Carte pédologique du département.....	22
Figure 7 : Conditions atmosphériques du département de la Sangha.....	24
Figure 8 : Carte nationale des bio-climats du Congo.....	25
Figure 9 : Nombre de membres des ménages.....	26
Figure 10 : Type d'habitat	27
Figure 11 : Matériaux des murs des habitations.....	27
Figure 12 : Mode d'éclairage des ménages agricoles	27
Figure 13 : Accès à l'eau	28
Figure 14 : Combustible de cuisson.....	28
Figure 15 : Mode d'évacuation des eaux usées	28
Figure 16 : Mode d'évacuation des déchets et ordures ménagères.....	29
Figure 17 : Mode d'accession à la terre selon le sexe	29
Figure 18 : Mode de financement des activités agricoles	30
Figure 19 : Répartition des propriétaires de champs selon le sexe	30
Figure 20 : Niveau d'instruction des propriétaires de cheptel	30
Figure 21 : Activité économique principale des ménages agricoles	33
Figure 22 : Activité économique secondaire des ménages agricoles	33
Figure 23 : Répartition des propriétaires de champs selon l'âge.....	34
Figure 24 : Répartition des exploitations par type	34
Figure 25 : Distance de l'exploitation au lieu de résidence	34

Figure 26 : Distance de l'exploitation à la route principale	35
Figure 27 : Age des propriétaires.....	35
Figure 28 : Carte d'emprise agricole du département de la SANGHA	36
Figure 29: Utilisation de main-d'œuvre non familiale.....	37
Figure 30 : Taux de mécanisation	37
Figure 31 : Types d'intrants utilisés.....	38
Figure 32 : Existence et type de fertilisation pratiquée	38
Figure 33 : Proportion d'agriculteurs ayant bénéficié d'un appui technique	43
Figure 34 : Raisons du non accès à une assistance technique.....	43
Figure 35 : Types de marchés d'écoulement des produits.....	44
Figure 36 : Moyens de transport utilisés pour la vente des produits agricoles	44
Figure 37 : Evolution 2009-2010 des revenus selon le type de produit	45
Figure 38 : Revenus agricoles 2010	45
Figure 39 : Pyramide des âges par sexe des propriétaires de chepté.....	47
Figure 40 : Typologie des exploitations d'élevage	47
Figure 41 : Niveau d'instruction des éleveurs.....	48
Figure 42 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux.....	48
Figure 43 : Proportion d'éleveurs ayant bénéficié d'une assistance technique	49
Figure 44 : Destination des produits d'élevage.....	49
Figure 45 : Destination des produits d'élevage.....	50
Figure 46 : Nombre moyen d'animaux vendus au cours des 12 derniers mois.....	51
Figure 47 : Revenu total moyen sur les 12 derniers mois selon l'espèce	51
Figure 48 : Pyramide des âges des pêcheurs	53
Figure 49 : Niveau d'éducation des pêcheurs.....	53
Figure 50 : Engins de pêche utilisés dans la Sangha	54
Figure 51 : Nombre moyen de pirogues possédées	54
Figure 52 : Mode de conservation du poisson	56
Figure 53 : Revenus tirés de la pêche au cours des 12 derniers mois	57
Figure 54 : Chargement de planches au port de Oueddo.....	64
Figure 55 : Carte de découpage forestier du nord Congo.....	66
Figure 56 : Carte de situation d'aménagement du nord forestier.....	67
Figure 57 : Mode de financement des activités agricoles	77
Figure 58 : Mode de financement des activités d'élevage	77
Figure 59 : Mode de financement des activités de pêche.....	78
Figure 60 : Répartition des fonds alloués selon les filières	80
Figure 61 : Part de financements alloués selon le type de bénéficiaires en 2010 et 2011 (en %) ..	80
Figure 62 : Principales préoccupations identifiées par les agriculteurs	83
Figure 63: Principales attentes des agriculteurs en investissements et appui	84

Liste des Tableaux

Tableau 1: Population du département	26
Tableau 2: Réseau routier du département	31
Tableau 3 : Infrastructures hospitalières	32
Tableau 4 : Etat de la filière palmier à huile dans la Sangha	40
Tableau 5: Répartition des commerçants par district	46
Tableau 6: Pertes causées par la peste des petits ruminants	50
Tableau 7 : Répartition des pêcheurs selon les âges	52
Tableau 8 : Détail sur les opérations de transfert de fonds des agences de la Sangha.....	78
Tableau 9: Crédits octroyés.....	79
Tableau 10 : Montants des dépôts par type de déposant.....	79
Tableau 11: Montants des crédits par type de bénéficiaire	79
Tableau 12: Nombres d'éleveurs enregistrés au Fonds de soutien de l'agriculture.....	80

Abréviations

ASUDH	Action de Secours et d'Urgence pour le Développement humain
ADECOR	Association pour le développement des communautés locales
ATV	Association Terre et Village
CACP	Centre d'Appui aux Cultures Pérennes
CERAG	Centre de Recherches sur l'Amélioration Génétique des plantes
CERAPE	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
CERGEC	Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique
CERVE	Centre d'Etudes des Ressources Végétales
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNRST	Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique
CNSA	Centre National de Semences Améliorées
Congo-SAN	Congo-Société Alimentaire Nutritionnelle
CRAFO	Centre de Recherches Agronomiques et Forestières d'Oyo
CRAL	Centre de Recherches Agronomiques de Loudima
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration
CRESSH	Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales
CRFL	Centre de Recherches Forestières du Littoral
CRFO	Centre de Recherches Forestières de Ouezzo
CRHM	Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka
CRPT	Centre de Recherche et d'Initiation des Projets de Technologie
CRVZ	Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
CSS	Centre de Santé Social
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
CVTE	Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDEF-P	Direction Départementale de l'Economie Forestière

DDPAP	Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture
DDS-Pool	Direction Départementale de la Santé
DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance l'Emploi et Réduction de la Pauvreté
ESA	Etude du Secteur Agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIEB	Groupement d'Intérêt Economique de Boko
HG	Hôpital Général
HR	Hôpital de Référence
IDR	Institut de Développement Rural
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAF	Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières
IRSEN	Institut National de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles
LTA	Lycée Technique Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
METP	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
METP	Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics
PACD	Projet Agricole de Coopération Décentralisée
PADEL	Programme Agricole et Développement Local
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales
PDSA	Plan directeur de Développement du Secteur Agricole
PNRSA	Programme National de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PRESJAR	Projet de Réinsertion Economique et Sociale des Jeunes à Risque
PRRSPD	Projet de Réhabilitation et de Relance des Stations Piscicoles Domaniales
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMAE	Paquet Minimum d'Activité Elargie (chirurgie y compris)
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PRODER	Projet de Développement Rural
PRSA	Programme de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PS	Poste de Santé

PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
R-PP	Readiness Preparation Proposal (Proposition de Préparation à la REDD+)
SARIS	Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre
SNRA	Système National De La Recherche Agronomique
SNRST	Système National de Recherche Scientifique et Technique
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Etude et Conseil
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
UR2PI	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantes Industrielles

1. Introduction

Le département de la SANGHA a comme caractéristique principale qu'il est presqu'exclusivement forestier, au nord du Congo, et donc au nord de l'équateur, avec une densité de population très faible.

Le zonage forestier est ici dominant avec des concessions forestières attribuées à de grands groupes industriels pour l'exploitation du bois d'œuvre. L'agriculture est essentiellement conduite pour la subsistance, les anciennes plantations de palmier à huile ou de cacao et de café ayant été abandonnées pour la plupart il y a longtemps.

La proximité du Cameroun fait que ce département est davantage orienté vers son voisin tant pour ses approvisionnements de toutes sortes que pour ses exportations de bois, et marginalement de café et cacao. Les échanges avec le sud du pays restent faibles.

L'Etat Congolais a déclaré à de nombreuses reprises sa volonté de voir le secteur agricole se développer afin de contribuer à mieux nourrir sa population en général, mais également à réduire ses colossales importations de produits alimentaires, lesquelles pèsent lourdement sur le budget national et la croissance du PIB. Il s'agit aussi de promouvoir des activités qui ne soient pas dépendantes du pétrole et qui pourront assurer une croissance stable et pérenne au pays au-delà de l'exploitation pétrolière.

Les différents documents de planification stratégique du Congo préparés et adoptés depuis maintenant une décennie réaffirment toute la nécessité de relancer l'agriculture, l'élevage et la pêche. Seule l'exploitation forestière industrielle a connu une croissance importante durant la dernière décennie, les autres produits demeurant à un niveau désespérément bas. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été adopté pour être mis en œuvre dans le souci d'avoir une croissance pro-pauvre. Il est actuellement en cours de révision afin de réactualiser les approches au regard de l'expérience acquise sur les dernières années. En réalité, la lutte contre la pauvreté demande une croissance nette du PIB tant urbain que rural, croissance qui permet alors la création d'emplois nouveaux dans tous les secteurs, emplois directs et emplois induits. Le Gouvernement a réaffirmé le concept de libéralisation de l'économie nationale et admet que l'environnement des affaires est encore trop rigide pour permettre un développement accru des activités. De ce fait, tous les secteurs doivent concourir à proposer des solutions adaptées pour inciter les entrepreneurs, depuis les investisseurs nationaux, en passant par les investisseurs internationaux, jusqu'aux plus petits des opérateurs économiques aussi bien en ville que dans les campagnes, à s'engager dans les activités les plus diverses. En clair, pour résorber le chômage, créer des emplois et réduire les trappes de pauvreté se révèle être un levier d'action crucial d'autant plus que la croissance démographique, notamment en ville et dans les zones périurbaines, est très forte. L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière sont à la fois des réservoirs de croissance et des solutions d'avenir, voire de richesses, pour tous ceux qui voudront bien y investir.

L'ESA (Etude Du Secteur Agricole) du Congo tente pour la première fois de dresser un état des lieux exhaustif de ce secteur pris au sens large (agriculture, pêche, élevage, forêt) en ayant une approche ciblée département par département mais intégrée dans la logique de planification nationale. Plusieurs stratégies sectorielles ont été développées ces dernières années, notamment pour le développement rural, la pêche, l'élevage, la forêt ou encore les transports, sans oublier les secteurs sociaux. Cependant un plan directeur du secteur agricole présentant une vision globale et transversale du développement souhaité du secteur tant au niveau national que départemental semblait nécessaire pour favoriser une approche intégrée du développement du pays. De cette vision, devront être déduits des programmes et des projets permettant une réelle relance des activités agricoles sur la base d'investissements publics devant concourir à la relance des investissements privés.

Le schéma ci-après permet de visualiser la logique de planification qui prévaut dans le cadre de cette étude. (le schéma n'est pas très clair – ci dessous un essai d'amélioration).

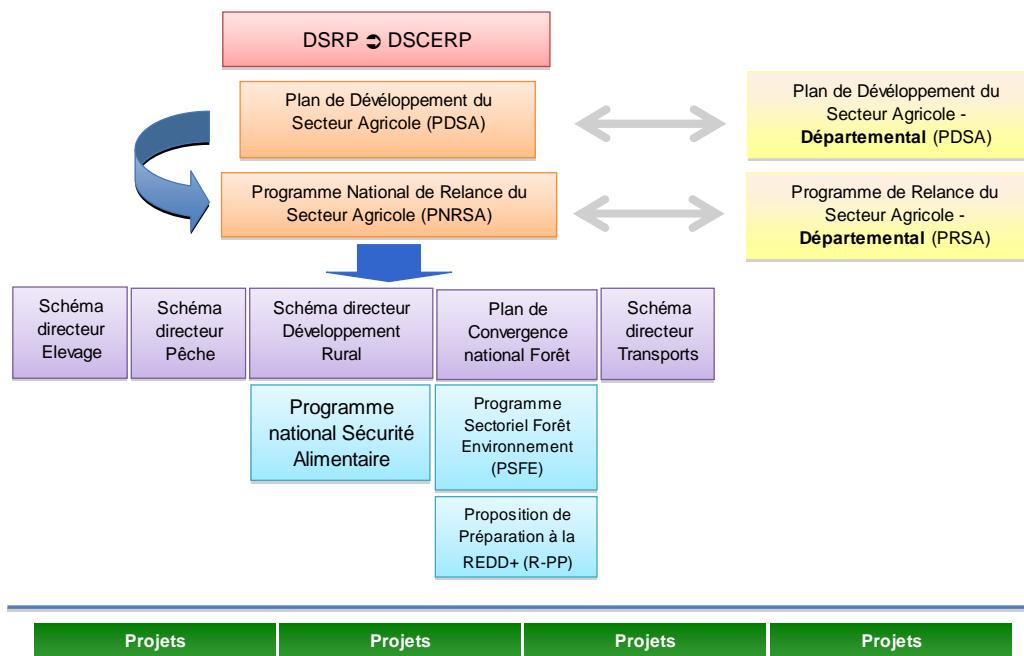


Figure 1: Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA

La rédaction des monographies a été l'occasion de rassembler et de synthétiser les informations essentielles concernant le département pour comprendre autant les atouts et les contraintes agropédo climatiques de la zone que les atouts et les contraintes anthropiques, les degrés de développement de chaque sous-filière (agricole, élevage, pêche et forêt), la situation des autres activités économiques ou celle des transports, etc. – en bref, tout paramètre qui contribuant à la compréhension de la situation du département. Basé sur ces données remontant du terrain, l'équipe d'experts – en étroit partenariat avec les autorités ministérielles – proposera des recommandations adaptées au cas particulier de chaque département. Ce faisceau d'axes de développement sera la base d'un plan directeur départemental de développement du secteur agricole (PDSA) puis d'une proposition de programmation d'activités prioritaires (PNRSA) pour les 5 à 10 ans à venir.

Etant donné le manque de données cartographiques à la disposition des décideurs nationaux et des équipes techniques départementales, les Termes de Références de l'ESA ont naturellement mis l'accent sur le développement de cet outil d'aide à la décision indispensable. La plupart des cartes qui sont présentées dans cette monographie départementale sont inédites. Elles ont été produites soit sur la base d'anciennes cartes qui ont été numérisées (géologie, climat, pédologie), soit sur la base de relevés GPS des localités et des axes routiers (carte de localisation), ou sur la base des informations collectées dans les ministères partenaires (zonage forestier, zonage minier) en encore sur la base d'images satellites (carte du relief, carte du couvert forestier) et enfin en combinant ces différentes cartes (couches) pour produire une estimation de l'emprise agricole et une proposition de carte d'affectation des sols.

L'enquête conduite dans le département par l'équipe SOFRECO-CERAPE a permis de produire également des données inédites qui servent de base à l'analyse des experts.

2. Présentation du Département de la SANGHA

2.1 Contexte naturel

2.1.1 Situation et limites géographiques

La Sangha est située dans la partie nord-ouest du pays. Elle est limitée au nord par le Cameroun et la Centrafrique, au sud par le département de la Cuvette centrale, à l'est par le département de la Likouala et à l'ouest par le Gabon. Sa superficie est de 12 266 km² répartie comme suit :

- Sous-préfecture Mokeko et Pikounda : 34500 km²
- Sous-préfecture de Sembé et Ngala : 8800 km²
- Sous-préfecture de Souanké : 12500 km²

2.1.2 Hydrographie

L'hydrographie du département de la Sangha est dominée par le bassin de la Sangha qui est un affluent du fleuve Congo. D'autres cours d'eau importants limitent le département : il s'agit de la Ngoko qui jette dans la Sangha à Ouesso, de la Djoua, de l'Invindo et de la Mambili. D'autres cours d'eau ont leurs sources dans le département de la Sangha : il s'agit de la Mambili et de la Lengoué qui sont des affluents de la Likouala.

- Ville de Pointe-Noire
- le Kouilou
- le Niari
- la Lékoumou
- la Bouenza
- le Pool
- Ville de Brazzaville
- les Plateaux
- la Cuvette
- la Cuvette-Ouest
- la Sangha
- la Likouala

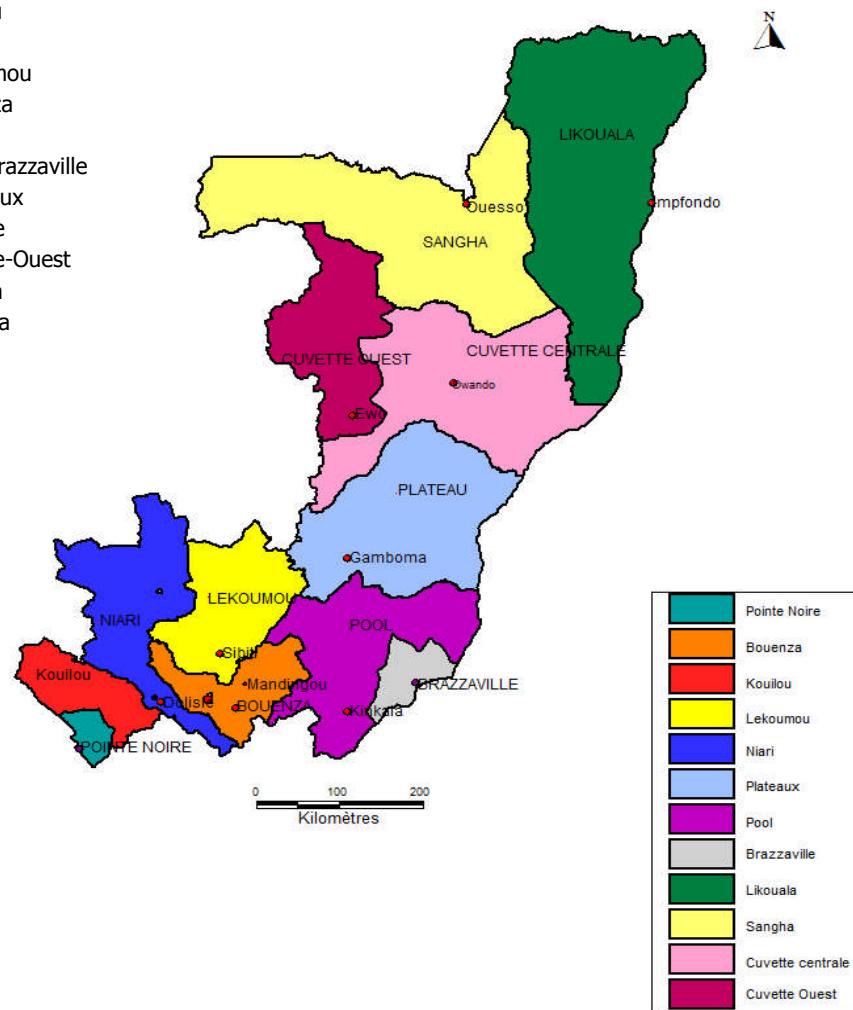
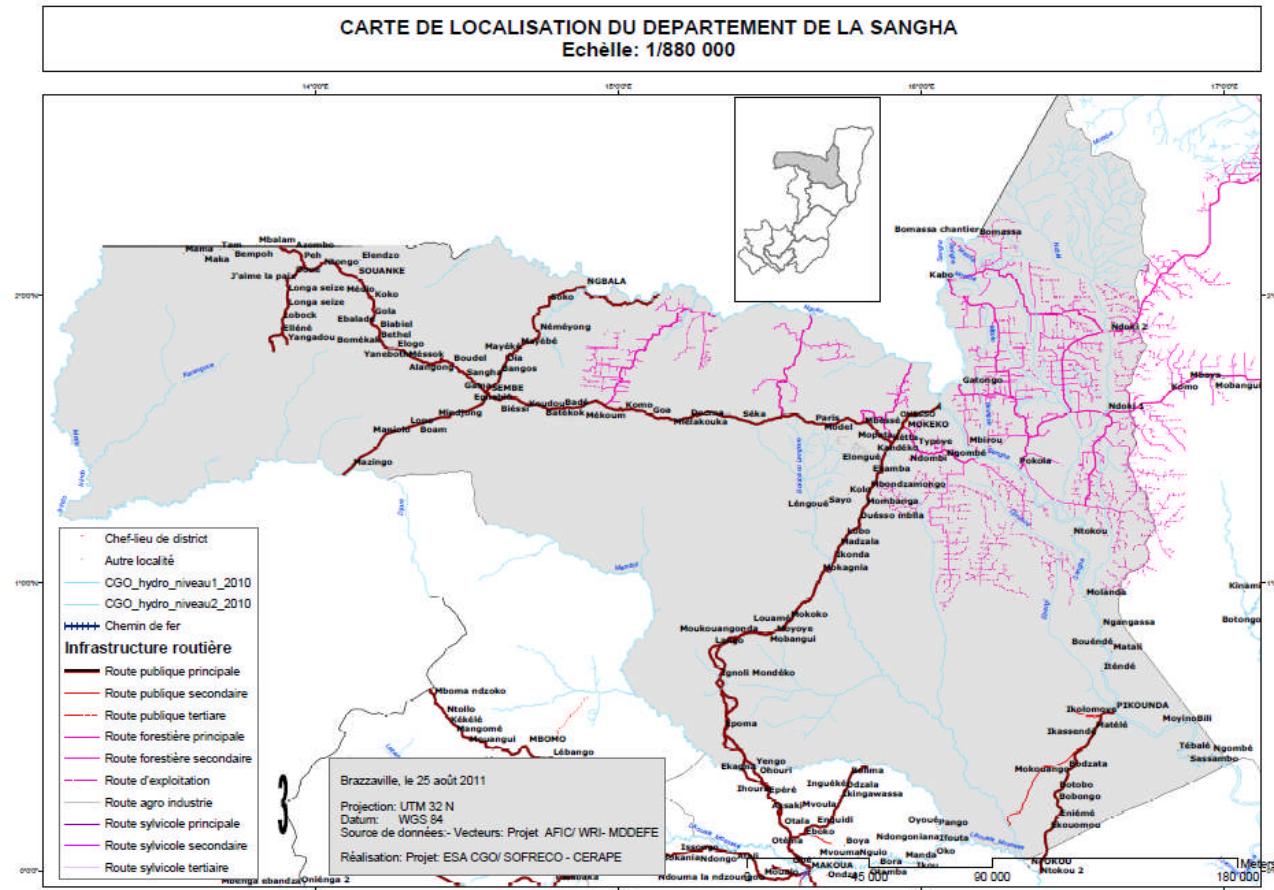


Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo



La carte de localisation pour le département de la Sangha est une nouveauté de l'ESA permise grâce à l'utilisation des données de localisation des villages recueillies lors du recensement de 2007 et des données les plus récentes concernant les routes et pistes connues et actuellement numérisées, notamment les pistes forestières installées par les concessionnaires

forestiers. Les noms des villages proviennent également du recensement de 2007. On visualise aussi le réseau hydrographique principal.

Notons la densité importante de pistes forestières dans les concessions industrielles les plus actives (CIB et IFO) toutes deux certifiées FSC.

Figure 3 : Carte administrative du département, avec les localités, routes, hydrographie, infrastructures sociales

2.1.3 Végétation

- Forêt

Le Département de la Sangha est couvert majoritairement par une forêt dense faisant partie du massif forestier du Nord-Congo qui s'étend également dans les départements de la Likouala, de la Cuvette et la Cuvette-Ouest. Plus vaste étendue de forêts du pays, cette forêt équatoriale couvre plus de 15 millions d'hectares dont plus de la moitié (9 millions d'hectares) de forêts continues sur sol ferme dominées par des essences de grande valeur commerciale telles le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Sipo (*Entandrophragma utile*), le Wengué (*Milletia laurentii*) et le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*). Les forêts inondées impraticables couvrent presque d'un seul tenant l'énorme espace restant au niveau de la Cuvette congolaise et de la Sangha.

- Savane

La savane, souvent incluse, occupe une faible superficie dans la partie Sud du Département.

2.1.4 Relief

Le relief du département de la Sangha est marqué par la structure du socle en horst et fossé ou bassin : horst de la Sangha, bassins d'Impfondo et de Liranga, fossés d'Owando et de Gamboma. Le horst de la Sangha présente une direction NW-SE et sépare deux bassins : le bassin d'Impfondo au Nord, de profondeur maximale 4 000 m et qui couvre une superficie d'environ 32 000 km² et le bassin de Liranga au Sud, de superficie 15 000 km² de profondeur maximale 4 000 m.

Ainsi, on distingue 2 zones distinctes :

- A l'est, une dépression alluviale formée par la partie occidentale de la Cuvette congolaise ;
- A l'ouest, un plateau d'altitude moyenne de 300 et 600 m traversée par un chaînon montagneux qui culmine à 1100 m (Mont Nabemba).

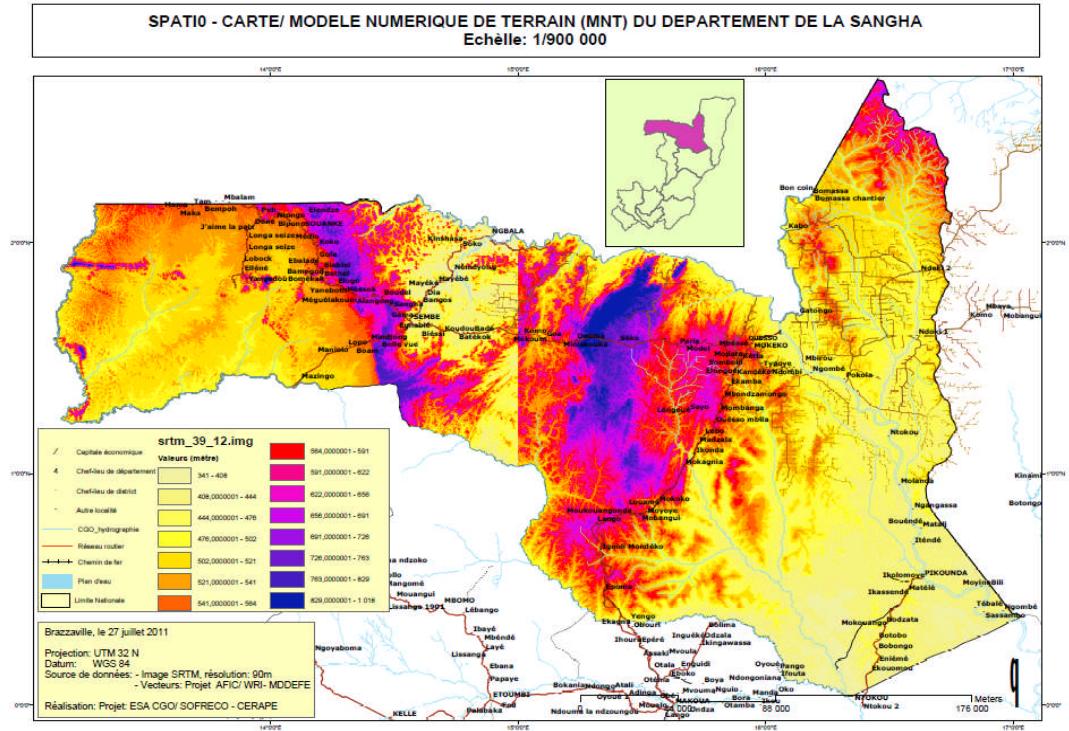


Figure 4: Carte du relief du département

La carte de modélisation numérique terrestre du département de la Sangha, a été construite à partir du modèle numérique du relief téléchargé sur internet, modèle sur lequel a été appliqué un code couleur différent par tranche d'altitude. Cette méthode permet ainsi en visualisant les variations de couleurs de donner une idée du relief et donc des pentes. Si les couleurs changent vite avec un dégradé rapide, la pente est également forte. Si au contraire on a une large plage de même couleur, la pente moyenne est alors faible. On visualise très bien les deux zones de partage des eaux.

2.1.5 Géologie

Les formations géologiques rencontrées dans le département de la Sangha font partie du Socle d'Ivindo qui affleure dans les extrémités occidentales des départements de la Sangha et de la Cuvette. Ces formations s'étendent largement à l'Est du Gabon et au Sud du Cameroun.

Le socle d'Ivindo est un complexe granito-gneissique dans lequel s'individualisent des roches volcano-sédimentaires et des intrusions acides à basiques. Les granito-gneiss représentent 80 à 90% de la surface tandis que les intrusions sont très peu répandues. L'ensemble volcano-sédimentaire est constitué de quartzites ferrugineux, de gneiss (leptynites), d'amphibolites et de schistes sériciteux et chloriteux. Les roches intrusives sont représentées par des pegmatites et des diabases. Les pegmatites recoupent les gneiss, les amphibolites, les granites ou les migmatites.

Sur le plan tectonique, le socle d'Ivindo est haché par un réseau de fractures d'orientations très variée :

- Une orientation globalement subéquatoriale qui est celle des Monts Avima, Coulméléné, Nabemba... ;
- Une fracturation décrochante N6S à NNE-SSW affecte les différentes formations du socle, plus précisément à Avima et Elogo ;
- Certaines directions NW-SE sont visibles et impliquent le réseau hydrographique.

2.1.6 Potentiels miniers

La minéralisation dans le socle d'Ivindo est variée :

- Les concentrations de minerai de fer sont observées dans les massifs ferrugineux. Les plus grandes concentrations sont signalées dans les monts Bandondo, Avima, Nabemba et Youkou ;
- L'or est associé aux quartzites ferrugineux et fait l'objet d'une exploitation artisanale dans le secteur d'Elogo ;
- Des indices de columbo-tantalite sont connus dans les pegmatites d'Etiouk-Maye, au Nord d'Elogo et de la rivière Okanya-sozé, au Nord-Ouest de Mbomo ;*
- Des anomalies de nickel et de chrome liées aux roches ultrabasiques ont été rencontrées dans le sillon de Bondjodjouala ey aux environs d'Elogo ;
- Des traces de wolfram alluvionnaire sont observées à Etiouk-Maye ;
- Des indices de cuivre sont signalés à Oyabi et au Nord d'Elogo.

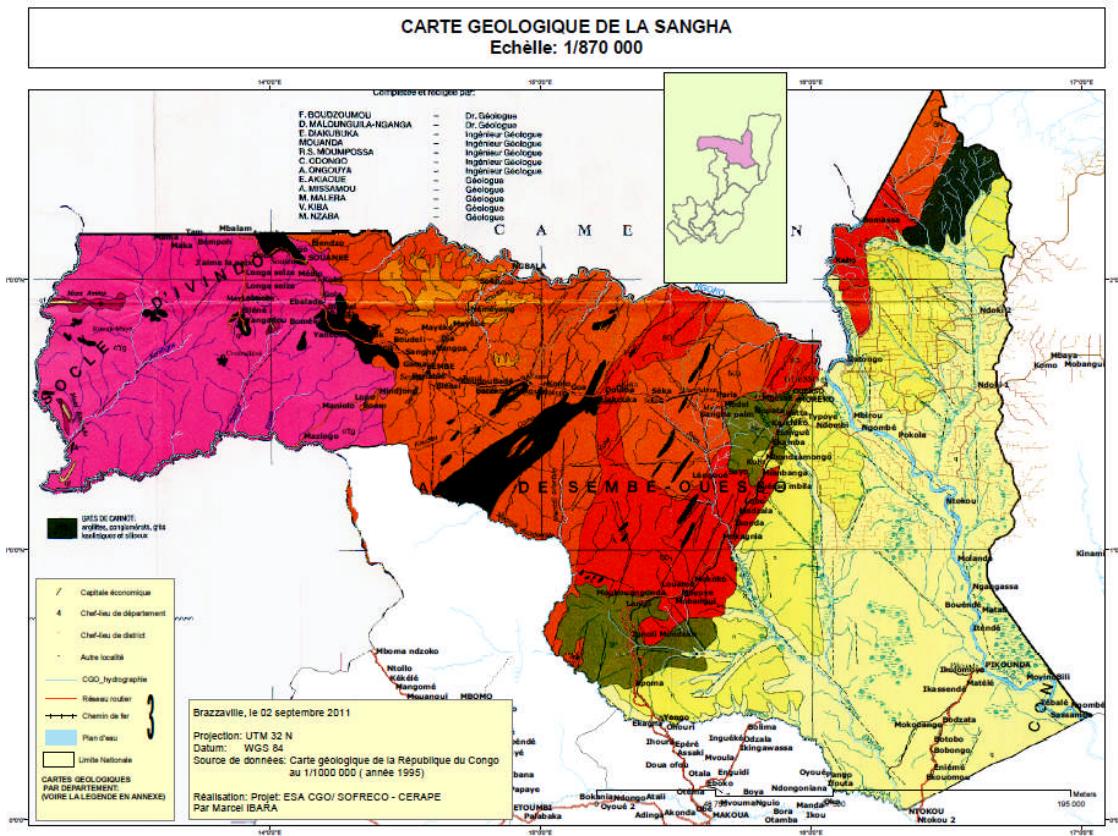


Figure 5: Carte géologique

Cette carte géologique du département de la Sangha a été réalisée par numérisation de la carte géologique nationale de 1995, base sur laquelle a été apposé le réseau routier national et les localités dont la localisation et la dénomination ont été enregistrées lors du recensement de 2007.

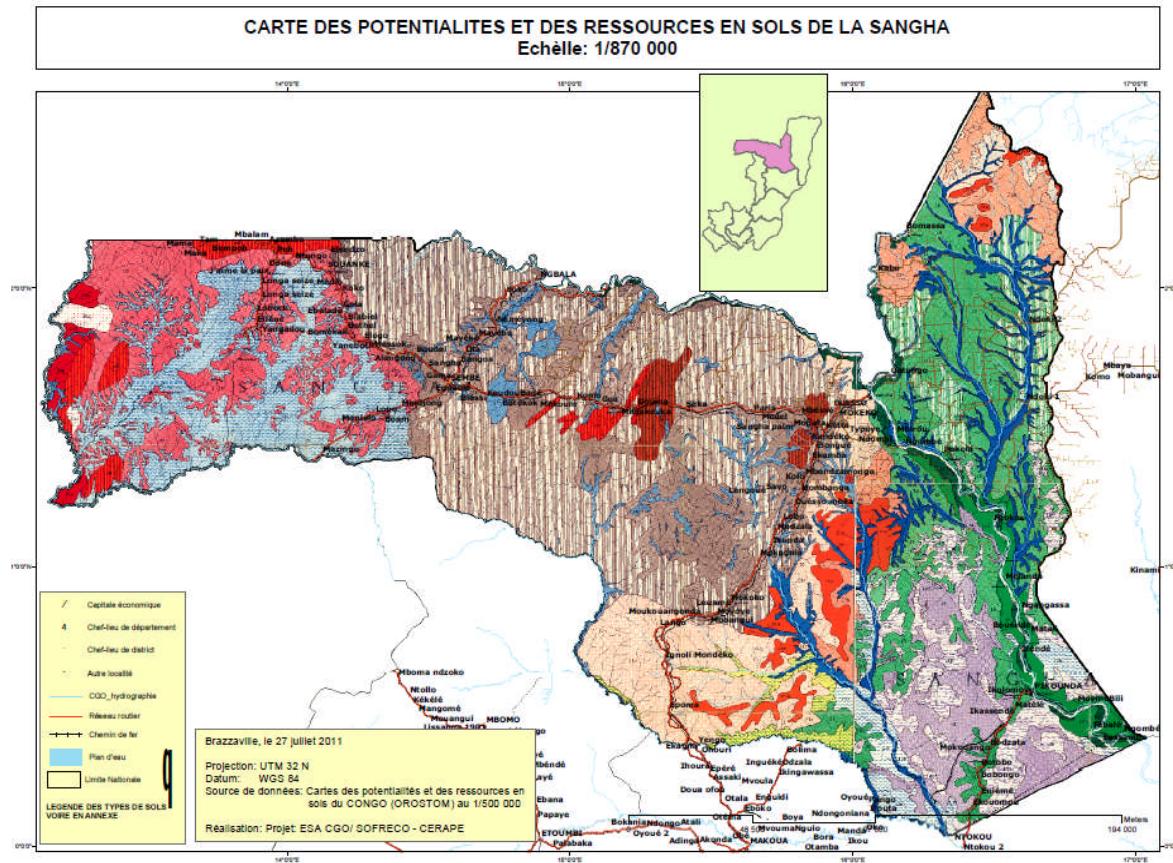
La légende de la carte géologique est présentée en annexe 4.

2.1.7 Pédologie

Le département de la Sangha a deux types de sols : les sols ferralitiques fortement désaturés et les sols hydromorphes.

Les sols ferralitiques sont des sols généralement bien drainés. La majorité de ces sols sont de couleur rouge (*mbiel* en Bakwélé). Cependant en fonction de la position dans le paysage on peut distinguer les sols dont le drainage externe est bien assuré (haut des pentes et sommet) et de couleur rouge (*zoon* en Bakwélé). Les sols de bas de pente ou en faible relief par rapport au réseau hydrographique sont rouge clair ou jaune rougeâtre. Enfin les sols non hydromorphes bordant les zones basses du paysage sont jaunes.

Les sols hydromorphes sont surtout représentés au sud de la route Sembé-Souanké et avec moins d'extension le long des rivières dans d'autres zones. On observe essentiellement des sols hydromorphes dont la teneur en matières organiques n'est pas très élevée. Ils ont un taux de bases échangeables de l'ordre de 10 me/100 ge de sol avec en surface un pH proche de la neutralité et un taux de saturation élevé (environ 90%) bien que l'on observe un appauvrissement limité en argile et une faible profondeur de l'horizon grossier.



La carte pédologique de la Sangha a été obtenue par numérisation de l'ancienne carte nationale des potentialités et des ressources en sols établie par l'ORSTOM, base sur laquelle a été apposée le réseau routier national et les localités avec les noms issus du recensement de 2007.

La légende de la carte pédologique est présentée en annexe 5.

Figure 6 : Carte pédologique du département

2.1.8 Climat

Le climat de la Sangha est du type équatorial, caractérisé par une répartition pluviométrique à 4 saisons, de faibles variations de température au cours de l'année, une humidité atmosphérique élevée et une bonne insolation.

La pluviométrie annuelle est comprise entre 1500 et 1700 mm, avec 2 minimums et 2 maximums :

- Minimum d'une saison sèche de décembre à février avec des moyennes mensuelles comprises entre 50 et 100 mm ;
- Une première saison des pluies de mars à juin, avec maximum en mai ;
- Minimum de la deuxième saison sèche en juillet-août sans que les moyennes mensuelles descendent en dessous de 75 mm ;
- Une deuxième saison des pluies, de septembre à novembre à maximum plus accusé en octobre.

Les moyennes annuelles dépendent de l'altitude (entre 24,5° et 25,5°), elles descendent en dessous de 24° dans la partie ouest de la Sangha d'altitude supérieure à 500m.

- Les maximums moyens sont les plus élevés au début de la première saison des pluies de février à avril, puis diminuent pendant la saison sèche ;
- Les minimums moyens passent par un maximum pendant la première saison des pluies (mars-avril) puis baissent plus ou moins fortement chaque saison sèche ;
- L'écart moyen entre maximums et minimums varie entre 9° et 11° et diminue légèrement pendant la saison sèche.

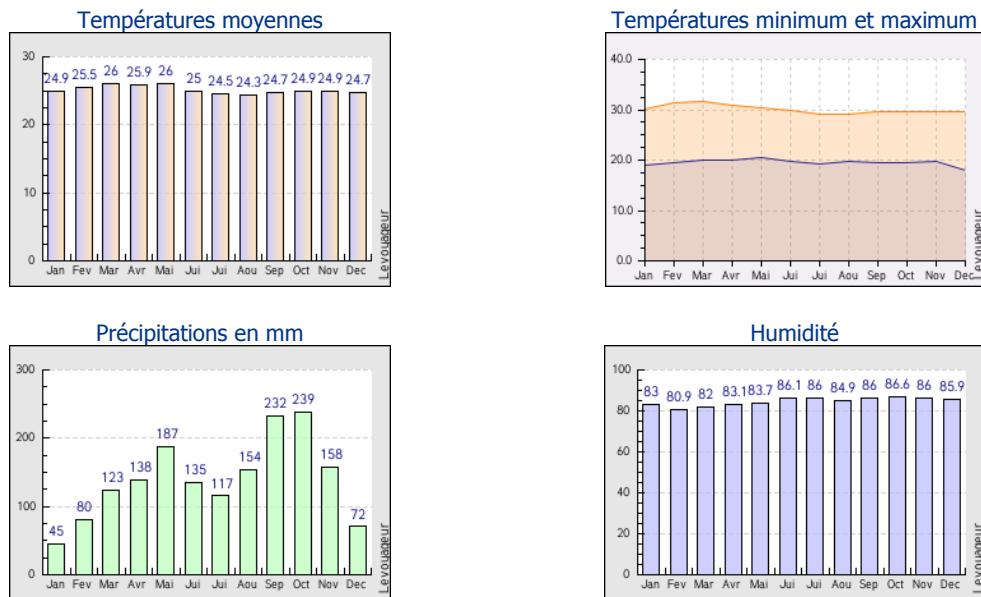
L'humidité relative est élevée toute l'année. Les moyennes mensuelles 13h00 ne sont jamais inférieures à 66% à Oueddo (février-avril) et à 72% à Souanké (mars-avril).

A Oueddo, l'évaporation moyenne est de 650mm et le maximum n'y dépasse pas 2,2mm/jour en avril.

L'insolation est de 1.578h, le maximum pendant la première saison des pluies et le minimum pendant la deuxième.

Les pluies sont pratiquement toujours accompagnées d'orages (160jours/an) et on compte 80 jours avec brouillard à Oueddo comme à Souanké.

OUESSO (Département de la Sangha)



SOUANKE (Département de la Sangha)

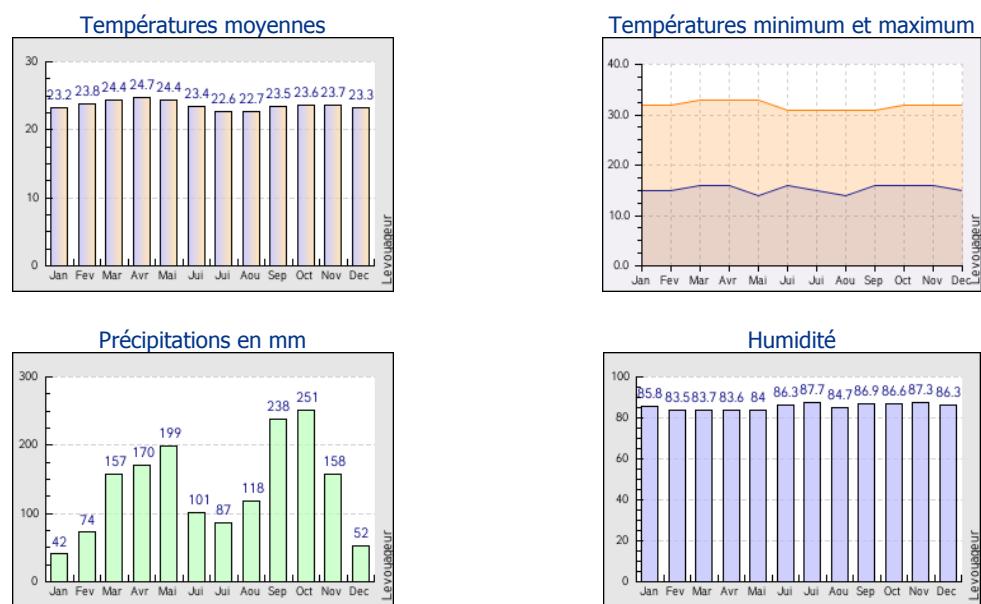


Figure 7 : Conditions atmosphériques du département de la Sangha

Source: services climatologie Congo

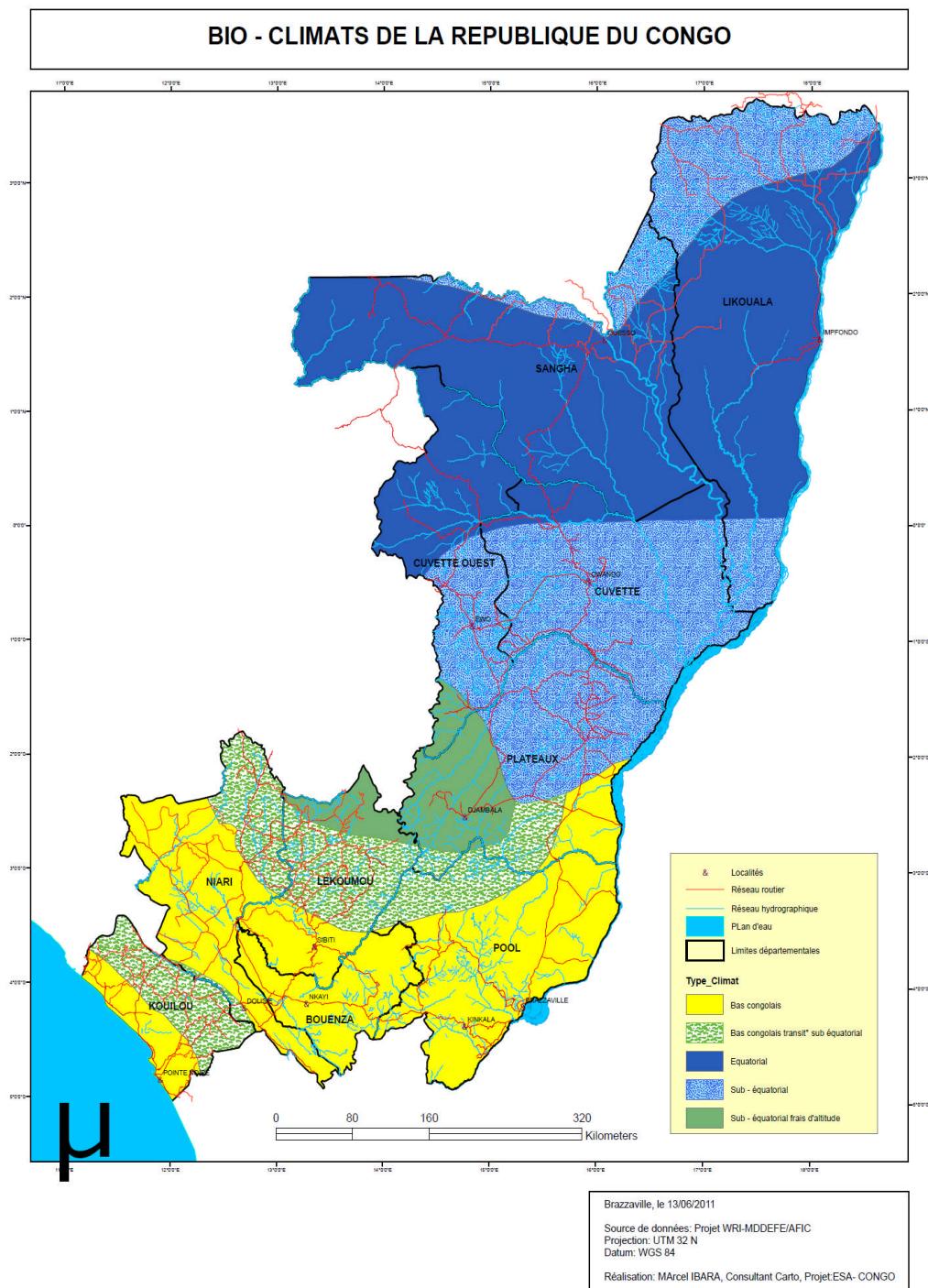


Figure 8 : Carte nationale des bio-climats du Congo

2.2 Contexte socio-économique

2.2.1 Composition de la population

La population de la Sangha est de 103 420 habitants répartis comme suit :

Tableau 1: Population du département

Centre urbain ou semi-rural	Population
Ouesso	48 832
Mokeko	6 000
Pokola	11 000
Pikounda	5 373
Sembé	13 362
Souanké	12 663
Ngbala	6 190
Total	103 420

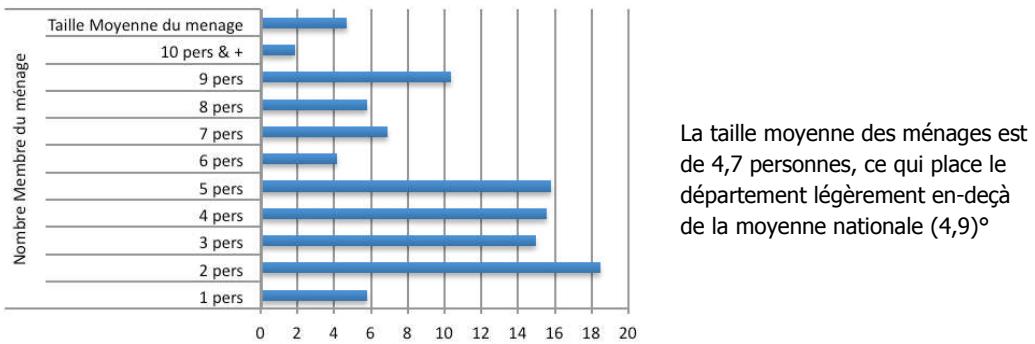
Source : Direction Départementale du Plan 2010

La population est surtout concentrée le long des axes routiers, fluviaux et dans les chantiers forestiers du département. Trois ethnies majoritaires cohabitent :

- Les Makaa composés des Bakouélés et des Ndjems ;
- Les Sangha composés de Bonguili, Sangha-Sangha, Pomo et Yassoua ;
- Les Pygmées.

La densité de la population à la Sangha est très faible : 0,83 habitants au km².

2.2.2 Conditions de vie



La taille moyenne des ménages est de 4,7 personnes, ce qui place le département légèrement en-deçà de la moyenne nationale (4,9)^o

Figure 9 : Nombre de membres des ménages

(Source : Enquête ESA 2011)

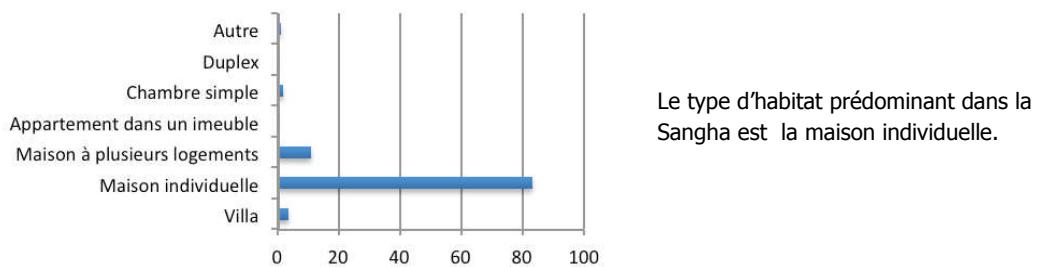
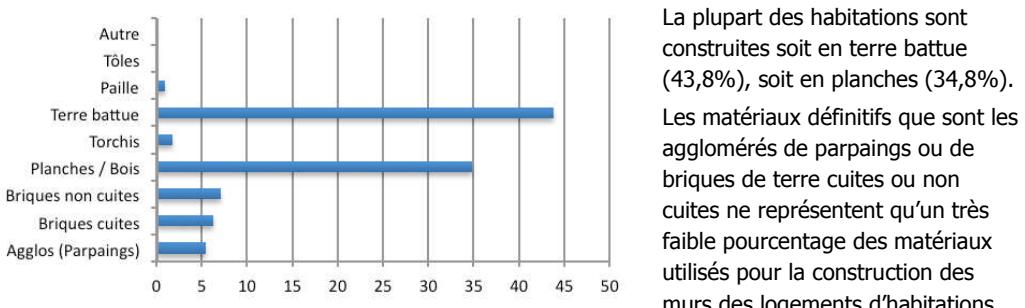


Figure 10 : Type d'habitat

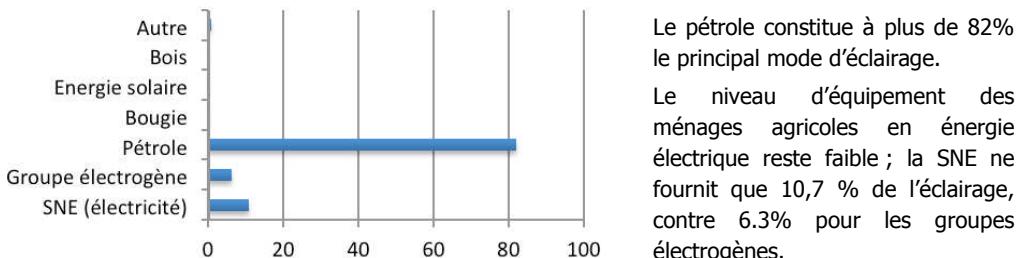
(Source : Enquête ESA 2011)



La plupart des habitations sont construites soit en terre battue (43,8%), soit en planches (34,8%). Les matériaux définitifs que sont les agglomérés de parpaings ou de briques de terre cuites ou non cuites ne représentent qu'un très faible pourcentage des matériaux utilisés pour la construction des murs des logements d'habitations.

Figure 11 : Matériaux des murs des habitations

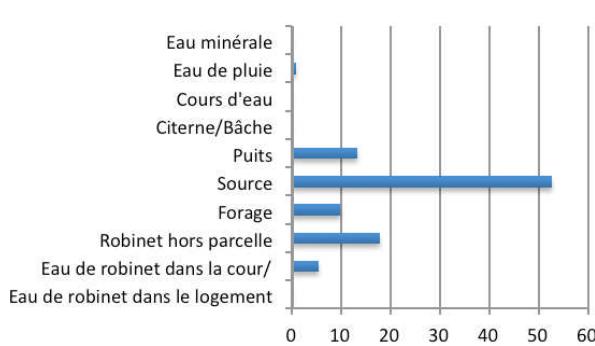
(Source : Enquête ESA 2011)



Le pétrole constitue à plus de 82% le principal mode d'éclairage. Le niveau d'équipement des ménages agricoles en énergie électrique reste faible ; la SNE ne fournit que 10,7 % de l'éclairage, contre 6,3% pour les groupes électrogènes.

Figure 12 : Mode d'éclairage des ménages agricoles

Source : Enquête ESA, 2011



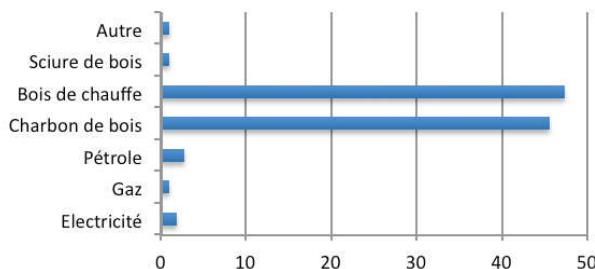
Un peu plus de la moitié des ménages consomme l'eau des sources (52,7%), aménagées ou non.

Moins d'un quart de la population a accès à l'eau du robinet : 5,4% dans la maison et 17,9% hors parcelle.

Un peu moins de 14% a recours aux puits.

Figure 13 : Accès à l'eau

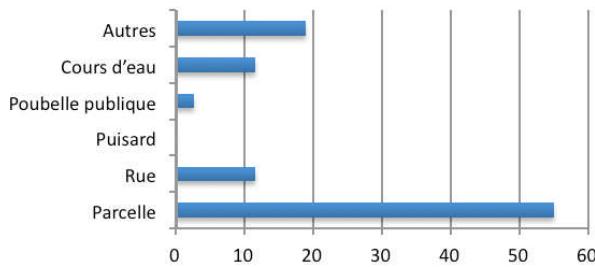
(Source : Enquête ESA 2011)



L'énergie utilisée pour la cuisine est essentiellement du bois ou du charbon de bois. Le pétrole, le gaz ou l'électricité représentent moins de 6% de l'énergie utilisée par les ménages ruraux.

Figure 14 : Combustible de cuisson

Source: Enquêtes ESA, 2011



Les eaux usées sont déversées dans les parcelles d'habitation pour la plupart.

Figure 15 : Mode d'évacuation des eaux usées

(Source: Enquête ESA 2011)

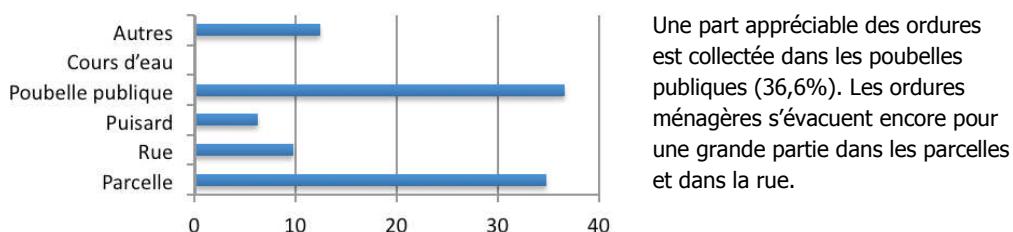


Figure 16 : Mode d'évacuation des déchets et ordures ménagères
(Source : Enquête ESA 2011)

2.2.3 La situation du genre

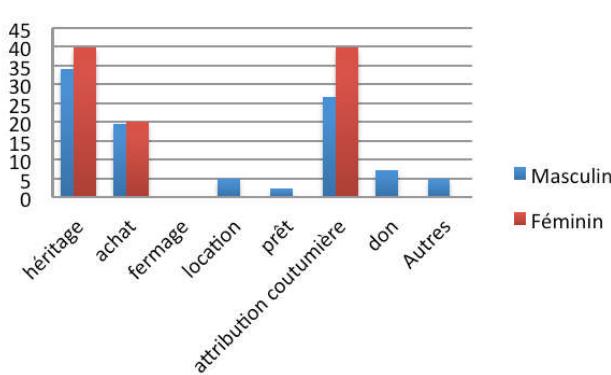
2.2.3.1 Situation générale des femmes dans l'espace rural

Les femmes dans la Sangha, tout comme dans les autres départements du Congo, prennent une part active dans le secteur agricole.

Elles participent à la conduite du petit bétail et des volailles dans les petites exploitations familiales. Dans le secteur de la pêche, les femmes sont souvent en charge de la vente et de la transformation du poisson (fumage) et appuient occasionnellement leurs maris dans la capture.

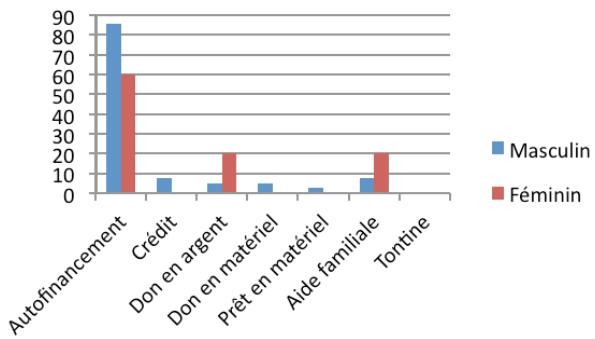
2.2.3.2 Rôle des femmes dans le secteur agricole et l'élevage

Les femmes occupent une place centrale dans l'agriculture départementale notamment dans les tâches de labour, planting, sarclage et récolte.



Le principal mode d'accès à la terre est l'héritage, suivi de près par l'attribution coutumière. En effet, 40% des femmes accèdent à la terre par héritage contre 34,1% des hommes. De la même façon, 40% des femmes y accèdent par attribution coutumière contre 26,8% des hommes. Un faible pourcentage y accède par achat ou par location et fermage, ce qui démontre la faible fluidité du marché

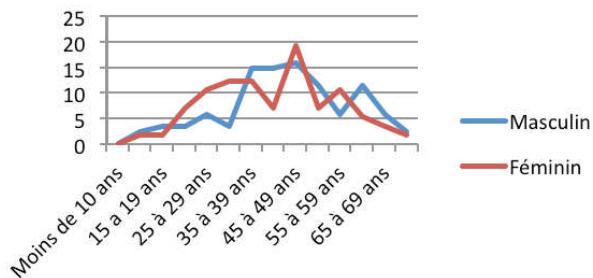
Figure 17 : Mode d'accès à la terre selon le sexe
(Source : Enquêtes ESA 2011)



L'autofinancement est le principal mode de financement des activités agricoles. 85% des hommes autofinancent leurs activités contre 60% des femmes ; les femmes bénéficiant de don en argent et d'aide familiale à hauteur de 20% Le rôle marginal des institutions de micro finance dans le financement des activités agricoles apparaît clairement.

Figure 18 : Mode de financement des activités agricoles

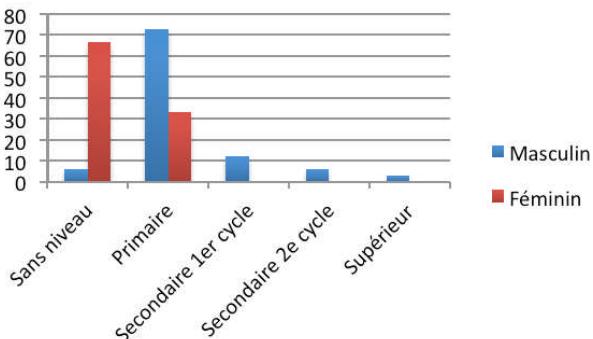
(Source : Enquêtes ESA 2011)



Le nombre de propriétaires de champs croît jusqu'à 50 ans puis la tendance s'inverse jusqu'à atteindre moins de 5% à partir de 65 ans quel que soit le sexe. Dans la Sangha, en moyenne, les femmes semblent commencer les travaux des champs plus jeunes que les hommes.

Figure 19 : Répartition des propriétaires de champs selon le sexe

(Source : Enquêtes ESA 2011)



On note un écart marqué de niveau d'instruction entre hommes et femmes propriétaires de cheptel dans la Sangha. Les 2/3 des femmes propriétaires de cheptel sont sans niveau (66,7%) contre seulement 6,1% des hommes. Cette tendance se vérifie aussi chez les agriculteurs.

Figure 20 : Niveau d'instruction des propriétaires de cheptel

(Source : Enquêtes ESA 2011)

2.2.4 Infrastructures routières et de marché

2.2.4.1 Infrastructures scolaires

Il existe 54 écoles primaires fonctionnelles dans le département. On compte 161 enseignants au sein du système public dont 60 femmes ; ils sont 290 dans le système d'enseignement privé dont 104 femmes. Le nombre d'élèves à l'école publique est de 12 565 dont 6 055 filles répartis dans 166 classes pédagogiques.

Le département compte 9 CEG publics avec 38 enseignants dont 4 femmes et 2750 élèves répartis dans 44 classes pédagogiques.

Il existe un seul lycée de 12 classes pédagogiques, 27 enseignants dont 2 femmes, 697 élèves.

2.2.4.2 Infrastructures routières et de transports

Il existe des voies de communication entre les localités et le chef-lieu des districts, entre les localités et le chef-lieu du département. Cependant certaines localités demeurent difficiles d'accès.

La Sangha reçoit en amont de Ouesso la rivière Ngoko, non navigable pendant la saison sèche (4 mois environ) faute de débit suffisant. Son débit est de $4250\text{m}^3/\text{seconde}$ en saison des pluies, sa longueur est de 1278km. Le débit moyen annuel est de $1800\text{m}^3/\text{seconde}$.

Tableau 2: Réseau routier du département

Route	Nature 1 : terrestre 2 : fluviale	Longueur totale (km)	Longueur im praticable	Raison de l'im praticabilité
Mambili-Ouesso	1	198		
Keta-Sembé	1	165	45	En construction
Sembé-Souanké	1	85	45	Bourbier
SOuanké-Ntam	1	62	-	Bourbier
Sembé-Ngbala-Bolozo	1	113	72	Envahissement
Pikounda-Ekomo	1	65	65	Herbes
Sembé-Mendjong	1	35	-	Vasière
Ouesso-Pokola-Pikounda	2	200		
Ouesso-Talatala-Ngbala	2	297		
Ouesso-Kabo-Bomasso	2	95		

Source : Direction Départementale des Travaux Publics 2010

Ouesso possède un aéroport de type B. Outre l'aérodrome de Souanké, il existe de petites pistes d'atterrissement dans les chantiers (Pokola, NGombé, Socalib, Yangadou).

2.2.4.3 Infrastructures de santé

Le département dispose d'un hôpital de base à Oueddo. Les autres infrastructures sont réparties de la manière suivante :

Tableau 3 : Infrastructures hospitalières

Districts/Villes	Hôpital de base	Centre de Santé Intégré	Centre de Santé	Poste de Santé	Centre Médico-social	Clinique
Oueddo	1	2	0	0	0	0
Mokeko	0	1	3	0	0	1(CIB)
Sembé	0	1	1	1	0	0
Souanké	0	1	3	0	0	0
Ngbala	0	1	1	0	1(IFO)	0
Pikounda	0	1	0	4	1(IFO)	0
Total	1	7	8	5	2	1

Source : Direction Départementale de la Santé 2010

Hormis l'hôpital privé de la CIB à Pokola, la totalité des médecins du département sont basés à Oueddo.

La DDS coordonne les activités de santé dans tout le département dispensant des formations sanitaires et distribuant médicaments, matériels et consommables. Les principales causes de mortalité sont le paludisme, la dysenterie, les infections respiratoires aigües et les MST/IST.

2.2.4.4 Infrastructures de marché

Oueddo dispose d'un grand marché et de marchés secondaires et de quatre boucheries privées. Le département ne dispose pas de grenier communautaire ni de chambre froide publique. Il n'y a pas non plus de moulin, pas de décortiqueuse, pas d'usine agroalimentaire, pas d'abattoir.

3. Etat des lieux

Le département de la Sangha dispose de 25 825 actifs agricoles hommes et femmes dont l'âge varie entre 25 et 45 ans.

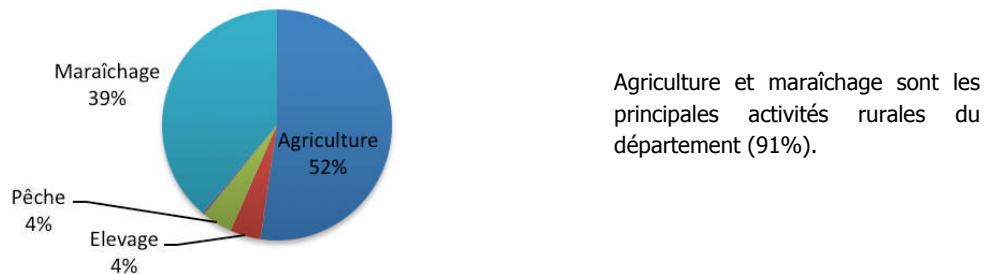


Figure 21 : Activité économique principale des ménages agricoles

Source : Enquêtes ESA, 2011

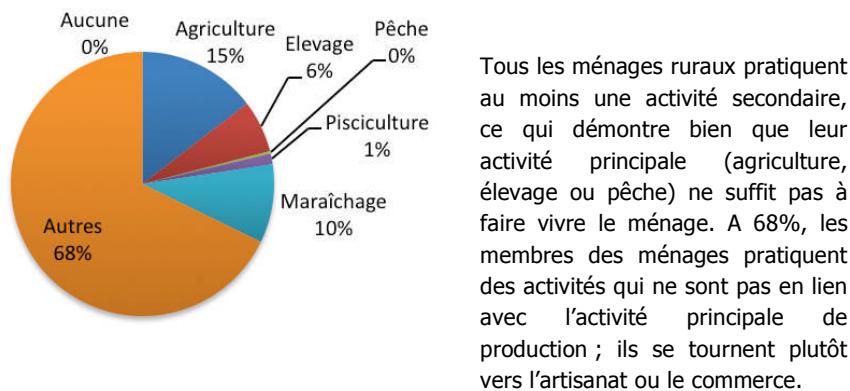


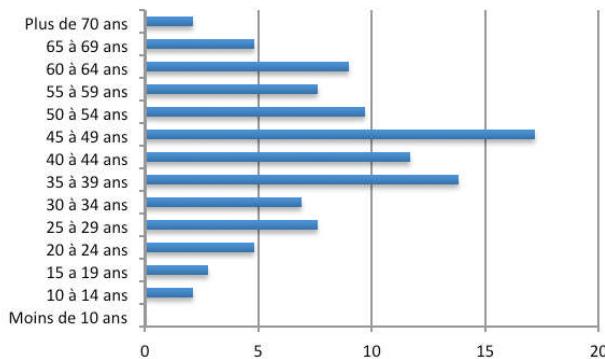
Figure 22 : Activité économique secondaire des ménages agricoles

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1 Agriculture

Le département de la Sangha dispose de 25825 actifs agricoles hommes et femmes. Les principales cultures sont le manioc, la banane, le maïs, l'arachide, l'échalote et le cacao, pratiquées dans quatre bassins de production agricole : Sembé-Souanké-Ngbala, Ouesso, Mokeko et Pikounda.

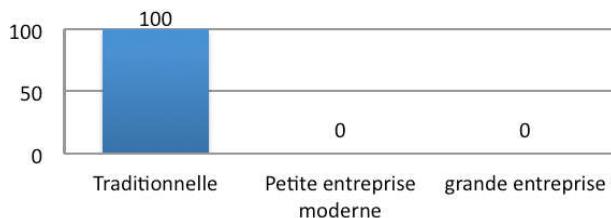
3.1.1 Situation générale de l'agriculture



L'essentiel des agriculteurs ont entre 35 et 55 ans (52,4%). Les autres agriculteurs se répartissent de manière équitable dans les différentes classes d'âge, toutes représentées.

Figure 23 : Répartition des propriétaires de champs selon l'âge

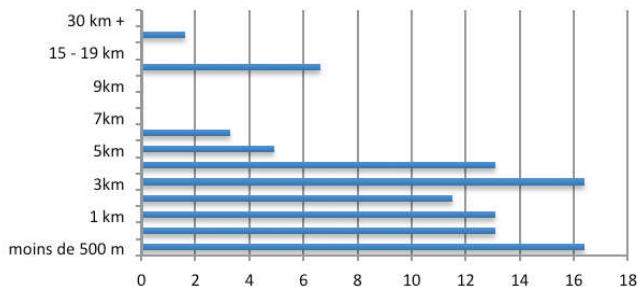
(Source : Enquête ESA, 2011)



La totalité des exploitations sont de type traditionnel.

Figure 24 : Répartition des exploitations par type

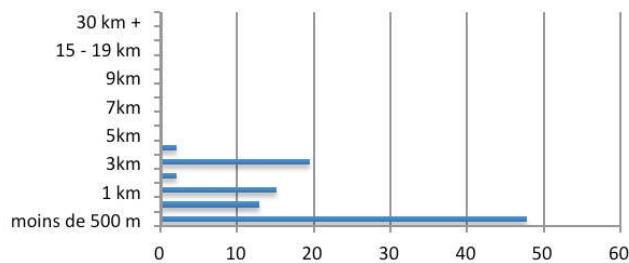
(Source : Enquête ESA, 2011)



83,6 % des agriculteurs vivent à moins de 4 km de leurs champs. Les distances parcourues pour se rendre sur le lieu de l'exploitation sont relativement importantes dans la Sangha.

Figure 25 : Distance de l'exploitation au lieu de résidence

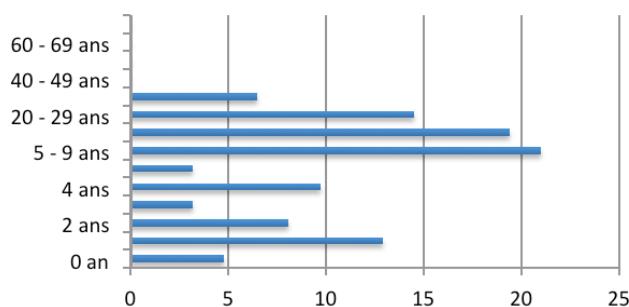
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les champs sont principalement situés dans un rayon de 3 km autour des axes routiers principaux, facilitant ainsi le transport des marchandises vers les centres urbains ou les marchés locaux.

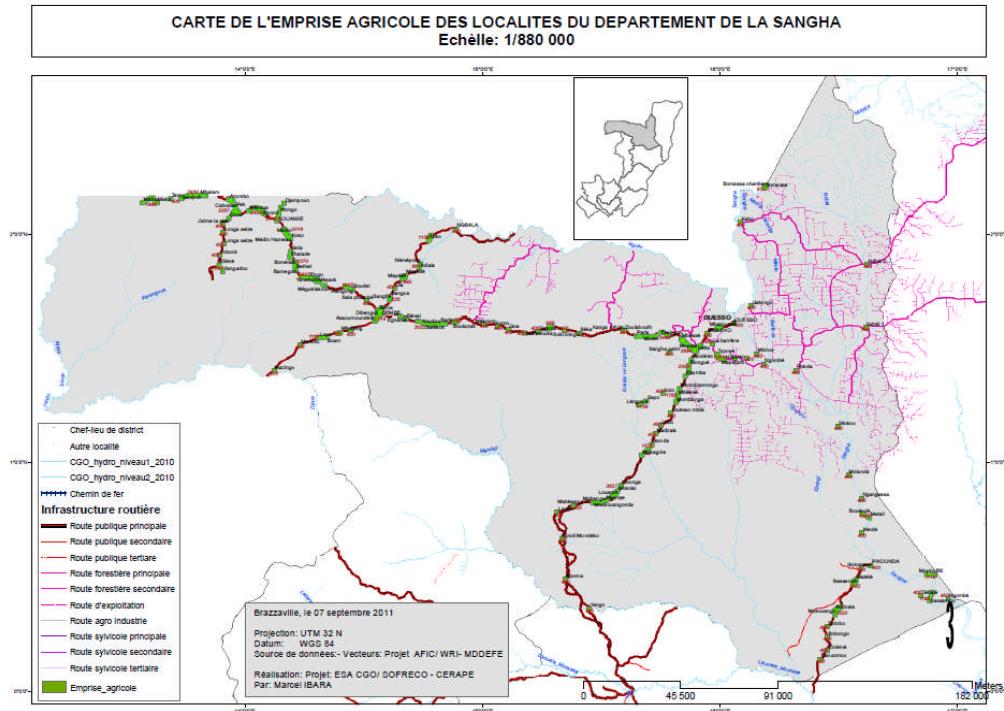
Figure 26 : Distance de l'exploitation à la route principale

(Source : Enquête ESA, 2011)



40,4% des propriétaires de champs pratiquent l'agriculture depuis plus de 10 ans ce qui tend à confirmer que l'on pratique l'agriculture toute sa vie dans les zones rurales du Congo, sans véritable alternative. Par ailleurs, plus de 38% des agriculteurs exercent leur activité depuis moins de 5 ans, signe d'un certain renouvellement des exploitations.

Figure 27 : Age des propriétaires



Carte d'estimation de l'occupation des sols sur la base des localités répertoriées lors du recensement national de 2007 en prenant une moyenne d'un Km de rayon d'emprise pour chaque village.

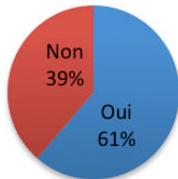
Les activités agricoles se concentrent autour des villages, le long des routes. Tout le reste du département est quasi vide de population et d'activité agricole.

Attention cependant au fait que la zone forestière a été largement attribuée à des concessionnaires.

Figure 28 : Carte d'emprise agricole du département de la SANGHA

3.1.2 Facteurs de production

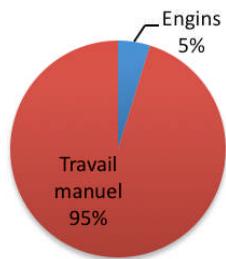
L'activité productive s'effectue essentiellement en zone forestière après défrichement, abattage et brûlis de la forêt primaire ou secondaire ou forêt de reprise. L'agriculture sédentarisée n'est pas pratiquée dans le département.



61% des propriétaires de champs font appel à une main d'œuvre salariée pour les aider aux travaux des champs.

Figure 29: Utilisation de main-d'œuvre non familiale

(Source : Enquête ESA, 2011)



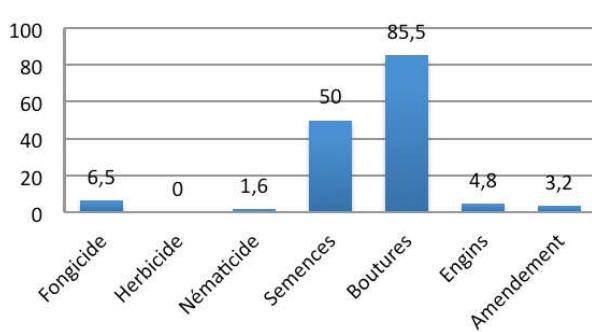
L'agriculture est très dépendante de la force physique. Seuls 5% des agriculteurs utilisent des engins agricoles. La motorisation ou la mécanisation est progressivement introduite dans les itinéraires techniques de production à Ngombé, Pokola et à Mokéko où les tronçonneuses sont utilisées pour abattre les arbres après le défrichage. A Mokéko, par exemple, on peut louer une tronçonneuse, pour abattre les arbres dans la forêt, au prix de 5 000 FCFA par jour chez les particuliers privés et pour 3 000 FCFA par jour auprès du conseil du district.

Figure 30 : Taux de mécanisation

(Source : Enquête ESA, 2011)

Les agriculteurs utilisent rarement des intrants, si ce n'est des boutures (85,5%) et des semences (50%). Ces intrants proviennent de Ouessou et de Brazzaville.

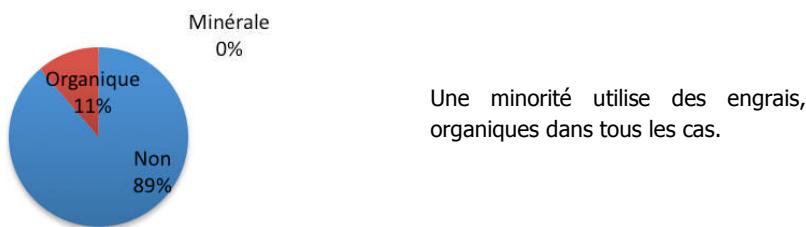
Les principales spéculations sont parfois attaquées par les maladies suivantes : la pourriture brune et les mérides (des insectes parasites) pour



le cacao, la mosaïque et la cochenille pour le manioc, la cercospoliose et les charançons pour la banane, les charançons et les rongeurs (hérissons) pour le maïs. Malgré cela, les traitements sont rares, sauf pour le cacao, qui reçoit régulièrement insecticides et fongicides.

Figure 31 : Types d'intrants utilisés

(Source : Enquête ESA, 2011)



Une minorité utilise des engrains, organiques dans tous les cas.

Figure 32 : Existence et type de fertilisation pratiquée

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.3 Les filières végétales de la SANGHA

3.1.3.1 La filière produits vivriers

Bien que les marchés de la Sangha proposent une certaine diversité de produits (manioc, banane, maïs, arachide, taros, igname), la majorité est issue de l'importation, notamment du Cameroun. La production locale existe mais en quantité insuffisante pour répondre à la consommation locale. Les exploitations sont situées le long des voies de communication, la densité des champs est très faible ailleurs.

En ce qui concerne la transformation de ces produits vivriers, seuls le manioc, le maïs, le riz et l'arachide se prêtent à la transformation, les autres spéculations se retrouvent en frais sur les marchés.

Dans le département de la Sangha, aucune transformation notable n'est remarquée, car la production est insuffisante pour le marché local et il n'y a pas d'exportation de produits transformés.

On note cependant à très petite échelle la transformation des tubercules en farine de fofou et en chikuangue à l'aide de moulins. De même ; le maïs peut être utilisé pour la production de l'alcool local, le Ngolongolo ou (Lotoko).

3.1.3.2 Cultures fruitières

On trouve plusieurs vergers dans la périphérie et les forêts environnantes de Ouesso ; on retrouve des arbres fruitiers tels que : le safoutier, l'oranger, les bigaradiers, les avocatiers et autres. Ces produits sont vendus sur le marché départemental mais en quantité insuffisante pour répondre à la demande.

3.1.3.3 Cultures légumières

Les cultures maraîchères sont assez diversifiées, on peut trouver sur le marché chou, amarantes, poivrons, céleri, concombre, gombo et autres.

Le maraîchage dans le département de la Sangha est une activité pleine d'avenir. L'urbanisation et l'activité industrielle basée sur les palmeraies et l'exploitation forestière ont créé des centres de consommation à Ouesso (20 000 habitants), Mokéko (4000 habitants), Ngombé (6 000 habitants), Pokola (15 000 habitants) qui offrent des débouchés intéressants aux productions maraîchères. Dans les principaux pôles de production, la situation est la suivante :

- Ouesso : Cette activité est exercée sous forme de jardins de case, dans les parcelles d'habitation non valorisées. 80% de cette production maraîchère est réalisée par les étrangers dont les rwandais (spécialisés dans les cultures de ciboule, tomates, aubergines violettes...), les camerounais (gombo, pastèques...) et les tchadiens (gombo). Parmi les congolais exerçant l'activité du maraîchage, plus de 70% sont les originaires du département du Pool.
- Les principaux légumes cultivés sont l'amarante, l'oseille, les endives, le chou de chine, la laitue, le gombo, la tomate, le Moussosso, le céleri, les piments, la carotte, la ciboule, les poivrons, l'aubergine violette et les pastèques. Toute la production est facilement écoulée sur le marché local.
- Mokéko : A Mokéko le maraîchage n'est pas très développé mais l'activité est exercée en permanence par quelques congolais et étrangers. 10 congolais originaires du département du Pool exercent en permanence l'activité de maraîchage à Mokéko. Il existe également une association d'agriculteurs rwandais comprenant 85 membres identifiés en 2002. Au départ tous les membres de cette association exerçaient uniquement le maraîchage, mais après avoir accumulé des ressources monétaires suffisantes, plusieurs se sont lancés dans le commerce.
- Ngombé : A Ngombé l'activité de maraîchage est exercée par 10 rwandais qui produisent les légumes locaux et importés. Les autres produits maraîchers consommés à Ngombé proviennent de Pokola et du Cameroun.
- Pokola : Pokola, avec ses 15 000 habitants parmi lesquels on dénombre plus de 2800 salariés permanents de la CIB, représente un grand marché pour la production maraîchère.

A cause de la forte demande et des opportunités de gain monétaire, la production maraîchère est plus développée à Pokola que partout ailleurs dans le département de la Sangha. Toute la production maraîchère réalisée est écoulée sur le marché local. Les données statistiques collectées auprès du secteur agricole à Pokola ont permis d'identifier 110 maraîchers produisant toutes sortes de légume. 99% de ces maraîchers sont des rwandais et 1 % est constitué de congolais originaires du département du Pool (Etude Agricongo, 2006).

➔ **Cultures industrielles**

3.1.3.4 La filière palmier à huile

Le palmier à huile était cultivé jadis traditionnellement dans les villages dans la partie forestière du Congo. Elle est devenue par la suite une culture industrielle, principalement dans la SANGHA et la CUVETTE.

A l'époque coloniale, la Compagnie Française de Haut et Bas Congo avait établi des plantations importantes dans la Cuvette et dans la Sangha. Durant la période 1982-86, certaines ont été réhabilitées :

SANGAH PALM

- Dans la Sangha nord, à Mokéko 100 ha ont été réhabilité sur 1 000 ha existants, l'ancienne usine étant laissé en l'état.
- Dans la Sangha nord également, à Kandéko, 4 000 ha ont été partiellement réhabilités et une nouvelle usine pouvait traiter 20 tonnes de régimes à l'heure.

Toutes ces infrastructures ont été abandonnées et seules quelques femmes transforment encore les régimes de façon artisanale.

Tableau 4 : Etat de la filière palmier à huile dans la Sangha

Production de régimes	Production d'huile	Utilisation des sous-produits
<p>Toutes ces plantations et par conséquent les usines, ont été arrêtées en 1994, lors du désengagement de l'état dans les filières agricoles. Des repreneurs privés étrangers se sont manifestés en 2000, sans toutefois conclure, et depuis 2008, les complexes de la Sangha sont de nouveau en recherche de partenaires, sans succès à ce jour.</p> <p>En fait, ces surfaces, issues de plantations coloniales partiellement régénérées et non entretenuées depuis près de 20 ans, ne peuvent plus être considérés comme des plantations industrielles, envahies par la brousse ou cultivées en vivriers. Il s'agit maintenant d'une cueillette villageoise des régimes en vue d'une transformation traditionnelle.</p> <p>Quant aux usines, elles ne peuvent pas être réhabilitées compte tenu de leur état.</p>	<p>Cette production villageoise se fait le plus souvent par des femmes de façon traditionnelle, par cuisson en bacs des graines. On obtient de l'huile rouge, non raffinée, qui est le plus souvent autoconsommée ou vendue sur les marchés – jusqu'à Brazzaville- en bidons de 25 litres. Il existe de rares groupements pré coopératifs (GIEC) mais l'organisation reste traditionnelle sous la coupe du chef de lignage, limitant ainsi la volonté d'entreprendre.</p> <p>Il est difficile de connaître la part de la production d'huile qui est autoconsommée, toutefois, on estime qu'actuellement, la production commercialisée ne couvre que 5 % de la consommation congolaise, sachant par ailleurs que les importations se situent à 30 000 tonnes par an pour une valeur de 10 milliards de FCFA.</p>	<p>Il n'y a actuellement aucun sous produit, compte tenu du caractère traditionnel de la transformation.</p> <p>Il faut signaler que la totalité des huiles fabriquées ou importées n'est pas consommée entièrement pour l'alimentation, mais qu'une petite partie est utilisée pour la fabrication des savons</p>

Projets

- Projets paysans
- De nombreux projets de plantations petites ou moyennes sont en train de se réaliser dans la Sangha. Ces plantations vont de 2 à 10 ha et sont exploitées par des villageois ; il a été signalé à la mission des plantations de plus de 100 ha avec un objectif de production d'huile brute. Certains paysans sont en train de se regrouper en vue d'une transformation en commun.
- Projets industriels
 - Outre les reprises des anciennes plantations industrielles qui sont au point mort, deux projets industriels sont en cours de négociation :
 - ATAMA Plantations (Malaisie) qui vient d'obtenir une concession de 470 000 ha afin d'exploiter 180 000 ha en palmier à huile, dont 63 000 ha dans la Sangha. La production serait exportée en grande majorité et serait composée de différentes huiles (palme et palmiste) destinées à l'alimentation humaine et aux cosmétiques.
 - AURANTIA, Société espagnole avait manifesté son intention de produire du biodiesel à partir de 4 usines. Les études de faisabilité sont en cours, sans suite concrète pour l'instant.
 - FRI-EL GREEN, société italienne, associée avec RWE, a signé en 2008 un protocole d'accord pour planter 30 000 ha à Sangha, 5 000 ha dans la Cuvette ouest et 5 000 ha dans la Cuvette. De plus, cette société devait également reprendre les actifs des deux sociétés Sangha palm et RNPC. Il semble que ce projet ait été abandonné, faute de ressources financières.

Pistes de réflexion

Hormis les projets industriels sur lesquels la mission ne peut donner d'avis, il semble que la voie de la petite transformation semi industrielle pourrait être canalisée et se développer assez vite.

La plantation de palmier est considérée par les paysans comme une Caisse d'épargne et par les cadres qui possèdent de la terre comme une assurance retraite ou vieillesse. Ce rapport financier n'est pas immédiat et n'est pas vital pour celui qui le met en chantier. La décision de planter est donc déjà une prise de décision et le début d'un raisonnement entrepreneurial – qui fait souvent défaut au Congo. Lorsque la plantation donne ses premiers régimes, il faut les transformer en huile et parfois la production dépasse les capacités traditionnelles.

Il existe des process en conteneur fonctionnant de façon autonome (fuel ou électricité) et ne nécessitant peu de formation pour obtenir une huile de palme brute filtrée de bonne qualité. Ces petits process – 1 t de régime par heure- peuvent être rentabilisés par des groupements de producteurs ou par des privés.

Dans l'optique de la mission, il s'agirait plutôt de constituer, autour d'une plantation pilote (plantation réalisée avec des plants sélectionnés et suivant un itinéraire technique bien défini) comprenant une petite unité semi industrielle – en conteneur ou non - (pas de raffinage qui est assez complexe) un réseau de plantations villageoises qui seraient encadrés au niveau du suivi agronomique, logistique, de transformation dans l'unité et même au niveau de la commercialisation. Dans le cas d'un développement suffisant de ces unités et si la qualité est conforme aux normes agroalimentaires, il pourrait être envisagé de monter en commun (sous forme de syndicat ou autre) une raffinerie pour toutes ces huiles dans un point central. L'usine abandonnée Huilka, qui possède une raffinerie, pourrait être réhabilitée en ce sens, sous réserve d'un audit technique. Il est ensuite possible d'imaginer de monter une petite margarinerie (process de la taille de 2 conteneurs) à partir de ces huiles raffinées,

Il nous parait important d'insister sur le caractère privé de cette démarche, l'état n'intervenant qu'au niveau de la recherche appliquée et de la législation de la profession.

Il va sans dire que si les projets ENI ou ATAMA voyaient le jour, cette filière semi industrielle serait vouée à disparaître, ce qui serait grave sur le plan de la confiance dans le domaine agricole.

3.1.3.5 La filière cacao

La culture du cacao a été introduite vers 1935 dans le sud du pays tout d'abord, avant de s'acclimater dans les départements du nord.

A la fin des années 80, il occupait environ 6 700 ha dans la Sangha. Le potentiel de production s'élevait alors à 3 000 tonnes.

En 1982, les plantations qui avaient vieilli, ont été régénérées avec du matériel hybride plus performant, mais les champs semenciers n'ont pas été suivis et la diffusion des cabosses ne se fait plus depuis plus de 20 ans. De ce fait, les plantations actuelles ne sont plus régénérées par du matériel végétal performant, la conduite des plantations (égourmandage et réglage de l'ombrage) est abandonnée et les maladies, telles que la pourriture brune, se développent. Les paysans en sont réduits à la cueillette et les rendements par arbre sont extrêmement faibles.

Transformation en beurre et tourteaux

La transformation en beurre et tourteaux ou en masse de cacao, comme elle est réalisée au Cameroun, ne trouve sa justification économique qu'à partir de 30 000 tonnes de fèves par an.

Toutefois, la mission a recensé une petite entreprise travaillant le cacao de façon très artisanale à Brazzaville : la Chocolaterie Ouakatoulou (CHOCO-OUAK) qui fabrique des barres de chocolat, de la pâte chocolatée et de la poudre de chocolat.

Commercialisation

Jusqu'en 1979, le monopole de la commercialisation agricole était assuré par l'Office National pour la Commercialisation des Produits Agricoles (ONCPA) puis remplacé par l'Office de Commercialisation du Café et du Cacao. Ce dernier a été dissous définitivement en 1990 –après une période de 4 ans durant laquelle une partie des activités ont été sous traitées sans succès à des privés – ayant pour conséquence :

- Fin du prix garanti aux paysans.
- Arrêt de l'appui technique (formation, matériel végétal, intrants, traitements phytosanitaire, replantation).
- Non reprise de la collecte par les privés qui manquaient cruellement de moyens logistiques et de financements.
- Chute drastique de la production.
- Baisse importante du prix payé aux producteurs à cause du coût de collecte exorbitant (autour de 150 FCFA/t).

Seul exportateur réellement implanté au Congo, Otto export a continué d'acheter des quantités importantes, toutefois, devant la mauvaise qualité du cacao proposé et des difficultés de transport dans de bonnes conditions de conservation et du coût de ce transport vers Pointe Noire, les quantités ont progressivement chuté pour devenir très faibles.

Aujourd'hui, seuls un petit nombre d'acheteurs camerounais achètent à bas prix des quantités assez faibles.

On estime qu'en 2004, la production de cacao, circonscrite au département de la Sangha (Sembé et Ngbala) aurait été de l'ordre de 750 tonnes, alors qu'elle était encore de 1 500 tonnes en 1990.

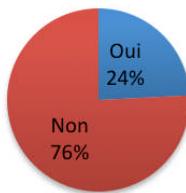
Projets

Aucun projet n'a été recensé.

Pistes de réflexion

Le cacao est un produit extrêmement difficile à produire et les opérations post récolte sont délicates et techniques. En l'absence de suivi technique et d'un réseau de collecte, de manutention et de stockage performant, la qualité du produit ne pourra pas être au niveau des pays producteurs tels que le Ghana, par exemple. On le voit parfaitement au Cameroun : le cacao de l'est camerounais est très fortement dévalué auprès des entreprises de transformation locale et a du mal à trouver preneur, sauf à un prix dérisoire.

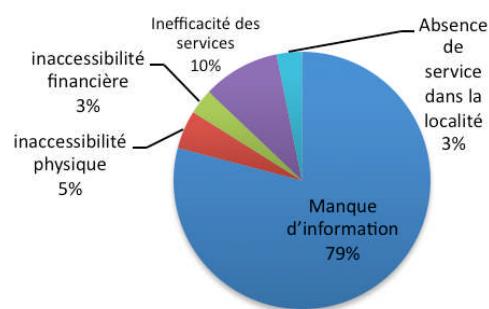
3.1.4 Appui aux agriculteurs



Seuls 24% des exploitants agricoles affirment avoir déjà bénéficié de l'assistance technique des services et institutions habilités.

Figure 33 : Proportion d'agriculteurs ayant bénéficié d'un appui technique

(Source : Enquête ESA, 2011)



Pour ceux qui n'ont jamais bénéficié d'une assistance technique et de conseils, la principale raison est le manque d'information (79%). Les agriculteurs n'ont simplement pas connaissance de l'existence de ces services.

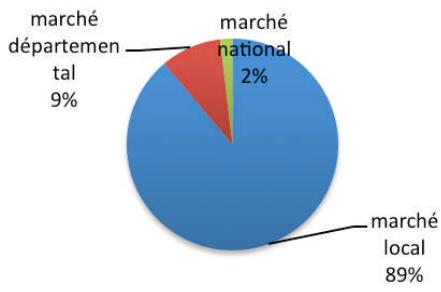
Figure 34 : Raisons du non accès à une assistance technique

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.5 Commercialisation des produits frais

3.1.5.1 Vente des produits locaux et revenus

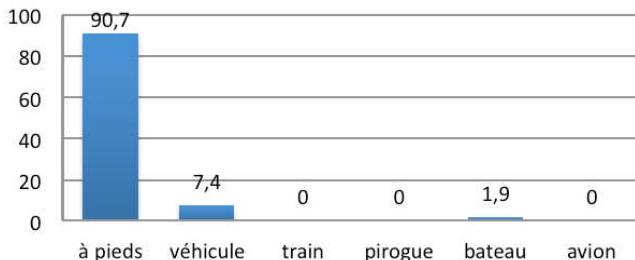
Marchés de vente des produits agricoles



La plus grande partie de la production est écoulée sur le marché local (85%) ; une petite partie sur le marché départemental (13%) et le marché national (2%), essentiellement le manioc. Cela s'explique par le faible développement de l'agriculture et l'enclavement partiel du département.

Figure 35 : Types de marchés d'écoulement des produits

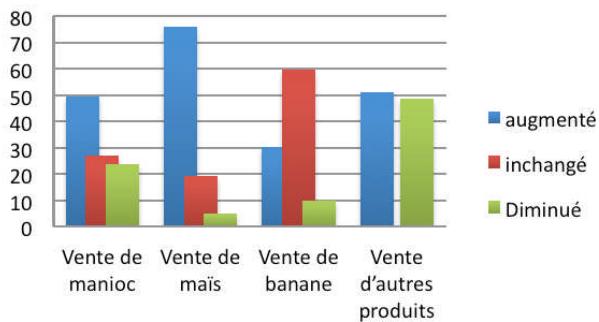
(Source : Enquête ESA, 2011)



En lien direct avec le graphique précédent, les produits agricoles sont vendus essentiellement à pieds, sur le marché le plus proche. Le véhicule n'est utilisé que dans 7,4% des cas ; 1,9% pour le bateau.

Figure 36 : Moyens de transport utilisés pour la vente des produits agricoles

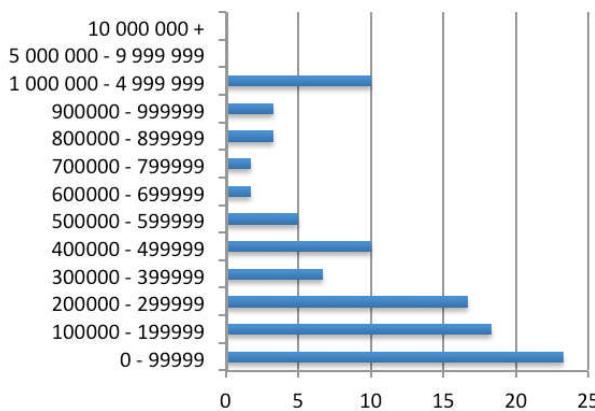
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les revenus tirés de l'activité agricole ont en général augmenté pour le manioc et le maïs. En revanche, ils semblent avoir stagné pour la banane.

Figure 37 : Evolution 2009-2010 des revenus selon le type de produit

(Source : Enquête ESA, 2011)



L'enquête de l'ESA a permis d'établir un profil de revenus agricoles dans le département. Les revenus sont en général modestes : ¾ des agriculteurs touchent moins de 500 000 FCFA par an, ce qui, en moyenne et par mois, représente moins de 42.000 FCFA.

Figure 38 : Revenus agricoles 2010

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.5.2 Bilan des importations en produits agricoles

Les produits importés comme le riz et la farine sont exonérés (par principe de la CEMAC). La TVA sur ces produits est nulle selon la note du commerce (n°0513/MCA-CAB/DIRCAB- A/2001 du 13/05/11 rappelant la suspension de farine de blé par la note de service n° 366/MCA- CAB du 12/04/10). Les autres produits sont soumis à la TVA. Quand l'oignon arrive par camion en provenance du Cameroun, on prélève 400FCFA par filet (répartis en RDI et TVA) ; 500FCFA sont prélevés sur le filet de pomme de terre, 1500FCFA sur le sac de haricot, 1000FCFA sur celui d'arachide, 250FCFA sur le sac de foufou, et 1000FCFA sur celui de bissap. Les importateurs paient 5000f par tête de bœuf et 1000 FCFA par tête de mouton.

Les importateurs exercent encore, pour la plupart sous forme d'Etablissements. Ils ont aujourd'hui l'obligation de se transformer en sociétés conformément à la loi 19 qui réglemente les importations, les exportations et les réexportations.

La Direction Départementale des Douanes facilite les procédures de dédouanement dans le cadre de partenariats avec les entreprises et les usagers. Elle joue aussi un rôle d'encadrant et de conseiller auprès des commerçants et tient des réunions avec les opérateurs économiques. En dehors de Ouesso, la douane a des bureaux et postes à Sembé et à Souanké.

3.1.5.3 Caractérisation du commerce dans la Sangha

Les acteurs de commerce sont pour la plupart des étrangers quel que soit le domaine d'affaires. Ce sont notamment les Camerounais, les Maliens, les Tchadiens, les Rwandais, les Sénégalais. On dénombre aussi quelques Congolais. Nombre d'entre eux exercent dans l'électroménager, l'alimentation, la quincaillerie, les matériaux de construction, l'habillement (friperie), dans la boisson mais le plus grand nombre exerce dans le commerce d'épicerie.

Tableau 5 : Répartition des commerçants par district

District/ commune	Grossistes	Détaillants	Autres	Total
Ouesso	7	69	76	152
Moeko	5	32	126	163
Sembé		25		25
Souanké		27		27
Ngbala		7		7
Pikounda		4		4
Total	12	159	202	378

Source: DDC 2010

3.2 Elevage

Les espèces suivantes sont élevées dans la Sangha : bovins (à Mokeko et Pokola), porcins, ovins et caprins partout dans le département. Par défaut d'aliment, l'aviculture en revanche n'est plus pratiquée. La majorité des éleveurs ne possèdent pas d'enclos, ils laissent les bêtes en divagation. L'insuffisance de pâtrages due à l'omniprésence de la forêt est une contrainte évidente pour l'élevage dans la Sangha.

3.2.1 Situation générale de l'élevage

Pyramide des âges des éleveurs

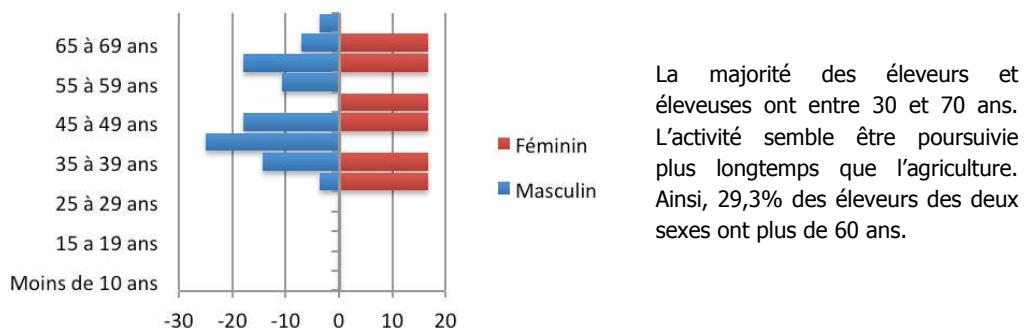


Figure 39 : Pyramide des âges par sexe des propriétaires de chepté

(Source : Enquête ESA, 2011)

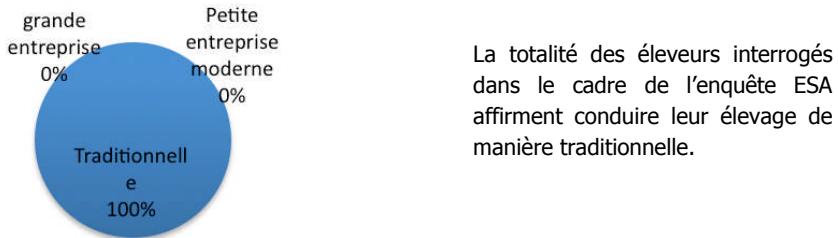
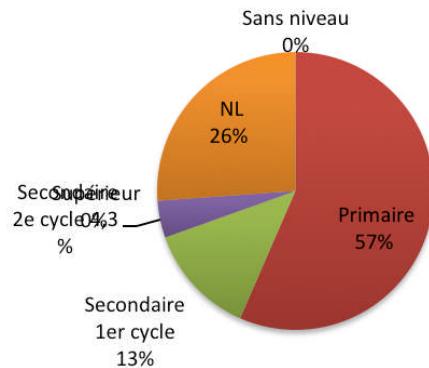


Figure 40 : Typologie des exploitations d'élevage

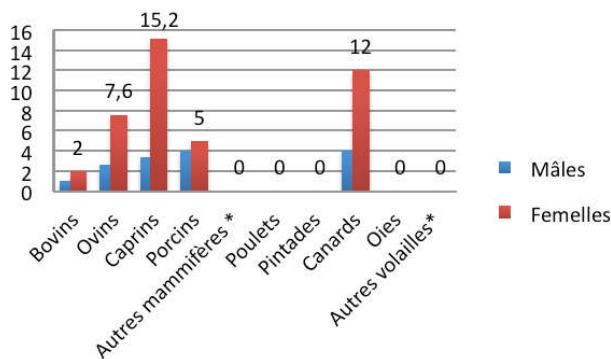
(Source : Enquête ESA, 2011)



Tous les éleveurs ont un bagage scolaire, même minimum. 57% des éleveurs ont un niveau primaire, 13% un niveau secondaire 1^{er} cycle et 4,3% un niveau secondaire 2nd cycle.

Figure 41 : Niveau d'instruction des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

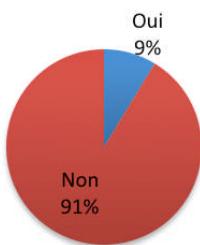


Les cheptels bovins, ovins caprins et porcins sont très modestes. Il est remarquable de constater l'absence d'élevages de poulets.

Figure 42 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.2.2 Appui aux éleveurs



Seuls 9% des éleveurs affirment avoir déjà bénéficié de l'assistance technique des services et institutions habilités.

La DDE, le PRODER 3 et CONGOSAN mènent des actions en faveur des éleveurs.

CONGOSAN par exemple distribue du matériel, des petits ruminants et des aliments de bétail.

Figure 43 : Proportion d'éleveurs ayant bénéficié d'une assistance technique

Source: Enquêtes ESA, 2011

3.2.3 Accès aux soins vétérinaires



Le graphique est éloquent, les soins vétérinaires dans la Sangha sont inexistant. L'installation d'une clinique vétérinaire dans le département semble nécessaire pour remédier à cette situation.

Figure 44 : Destination des produits d'élevage

Source: Enquêtes ESA, 2011

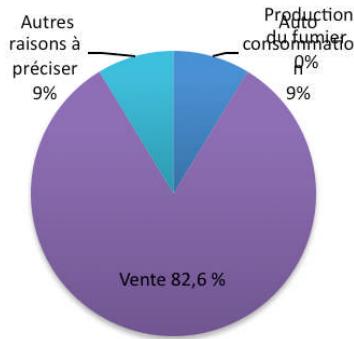
Ce constat est d'autant plus préoccupant que le département est touché par la réapparition de la peste des petits ruminants (PPR). Face à cette situation, la DDE est impuissante par manque de moyens de déplacement et de médicaments. Le tableau suivant résume les pertes occasionnées par la PPR et les intoxications alimentaires. Il n'est pas exhaustif parce que les éleveurs ayant un effectif moins important n'ont pas déclaré les dégâts, encore moins dans les villages ; les pertes telles qu'indiquées sont donc à majorer.

Tableau 6: Pertes causées par la peste des petits ruminants

Propriétaires	Cheptel au départ	Causes PPR	Intoxication alimentaire	Mortalité
Amed sany	103	26	32	58
Saba Kader	256	18		18
Ongagna Okoko	27	17		17
Ngambou		8		8
Younous	9	2		2
Salamatou Boveta	20	19		19
Mbongo	50	4		4
Ayela	20	5		5
Bouozock Henriette	30	6		6
Total	515	105	32	137

Source : Rapport DDE 2010

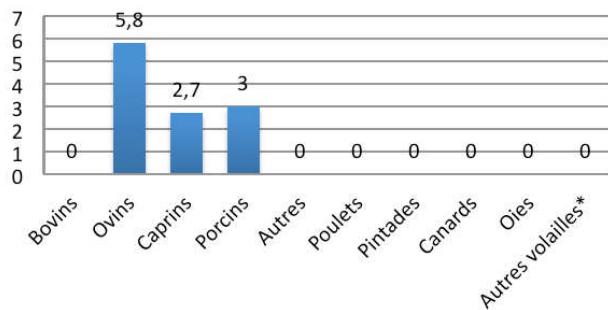
3.2.4 Vente des produits d'élevage



A 82,6% les produits d'élevage sont destinés à la vente qui se cantonne au marché local. 9% des propriétaires de cheptel élèvent des animaux pour leur propre consommation. Le fumier n'est pas du tout valorisé.

Figure 45 : Destination des produits d'élevage

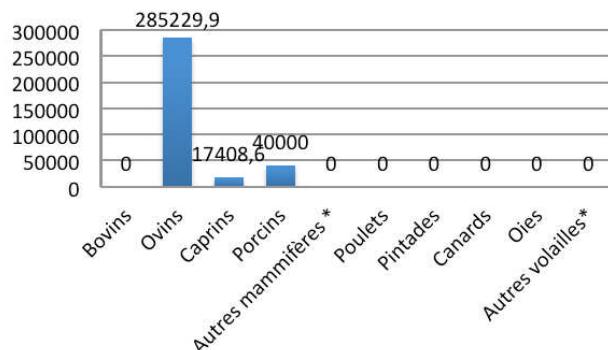
Source: Enquêtes ESA, 2011



52% des éleveurs ont vendu des animaux au cours des 12 derniers mois. En moyenne, les éleveurs ont vendu 5,8 ovins, 2,7 caprins et 3 porcs.

Figure 46 : Nombre moyen d'animaux vendus au cours des 12 derniers mois

Source: Enquêtes ESA, 2011



Les revenus tirés de l'élevage caprin et porcin sont négligeables, ils apparaissent comme de simples revenus d'appoint. Le revenu moyen de la vente d'ovins est plus substantiel (285.230 FCFA).

Figure 47 : Revenu total moyen sur les 12 derniers mois selon l'espèce

Source: Enquêtes ESA, 2011

3.3 Pêche

3.3.1 Situation générale de la pêche

Dans la Sangha, la pêche ne constitue pas une activité économique principale. Seulement 4,3% des ménages agricoles la pratiquent (Enquête ESA 2011), soit 723 ménages.

Les conditions naturelles pour l'exercice de la pêche sont beaucoup moins favorables que l'autre département forestier du Nord, la Likouala. Elle est pratiquée le long de la rivière Sangha, essentiellement par les populations autochtones. On trouve néanmoins dans les campements de pêche un pourcentage élevé (40%) d'allochtones qui viennent en grande majorité (60%) de Ouezzo. La pêche, très artisanale, se déroule toute l'année et s'organise autour de la cellule familiale : le chef du ménage, son épouse et ses enfants en âge de travailler.

Les principales aires de pêche sont autour de Ouezzo Centre et de Pikounda Centre. En 2010, 164 pêcheurs dont 6 femmes, ont été recensés à Ouezzo, Liouesso et Ngombé. L'enquête cadre socio-économique sur la pêche de SEP/Développement en 2006 confirme le chiffre de 1.311 pêcheurs dont 328 professionnels, 659 saisonniers et 324 occasionnels dans tout le département. Ce chiffre pourrait être revu à la baisse actuellement avec l'environnement économique dominé par le secteur forestier et surtout la rareté des ressources halieutiques dues à la dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques, ainsi que l'utilisation des engins prohibitifs.

Tableau 7 : Répartition des pêcheurs selon les âges

Désignation	0 à 35 ans	36 à 60ans	61ans et plus	Total
Ouezzo	33	54	10	97
Ngombé	17	10	2	29
Liouesso	10	26	2	38
Total	60	90	14	164

Source : Rapport d'activité DDP 2010

Les plans d'eau d'origine coutumière sont gérés selon les us et coutumes des groupes ethniques. Pour les pêcheurs migrants, il leur faut une autorisation des chefs coutumiers pour pouvoir accéder aux étangs naturels (Maliba).

L'existence des séries de développement communautaire découlant des plans d'aménagement des Unités forestières d'aménagement déjà présentes dans la Sangha offre en principe des opportunités de gestion rationnelle des ressources naturelles, malheureusement le prélèvement de la ressource halieutique est toujours incontrôlé.

Deux principaux débarcadères servent traditionnellement à la réception des pirogues pour la production halieutique. Ils sont situés à Ouezzo et Pikounda.

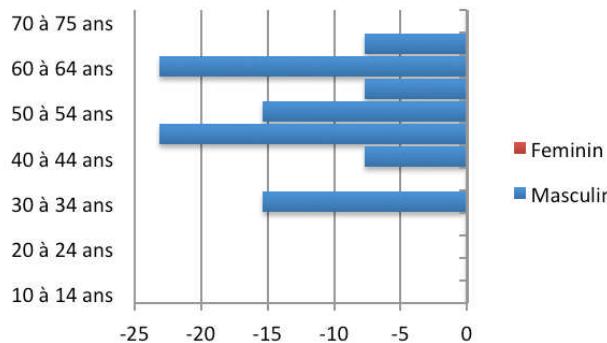
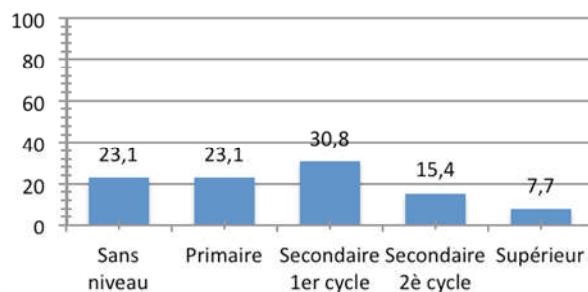


Figure 48 : Pyramide des âges des pêcheurs

Source: Enquêtes ESA, 2011

D'après les enquêtes de terrain de l'ESA, la proportion des pêcheurs la plus importante demeure celle dont l'âge varie entre 30 et 64 ans. Parmi eux, ceux qui ont en moyenne 47 ans et 62 ans prédominent ; ils représentent quasiment la moitié de tous les pêcheurs (46,2%).



Près de 1/4 des pêcheurs sont sans instruction (23,1%). Cependant ceux qui ont un niveau Secondaire 1^{er} cycle du secondaire constituent le groupe le plus représentatif (30,8%). On observe aussi qu'une part non négligeable (7,7%) des pêcheurs de la Sangha a un niveau Supérieur.

Figure 49 : Niveau d'éducation des pêcheurs

Source: Enquêtes ESA, 2011

Au niveau organisationnel, la direction départementale en charge de la pêche a participé à la mise en place des associations ou groupements des pêcheurs. Trois associations de pêcheurs sont identifiées ; ses membres organisent des tontines entre eux pour s'assister et s'entraider.

3.3.2 Usages et pratiques de pêche

D'une manière générale, la pêche est pratiquée soit à pied, soit à bord de pirogues. Les trois associations recensées possèdent 202 pirogues. Ce sont généralement des petites pirogues monoxyles à rame.

L'engin le plus utilisé est le filet maillant dormant (81,8%), suivi par les hameçons (54,5%). L'utilisation régulière de ces techniques de pêche confirme le caractère artisanal de l'activité de pêche dans la Sangha. Les acteurs ne consacrent pas la totalité de la journée à l'activité de pêche, ils se réservent juste un peu de temps pour vérifier les filets et les lignes avant d'aller vaquer à d'autres occupations.

Engins et techniques de pêche

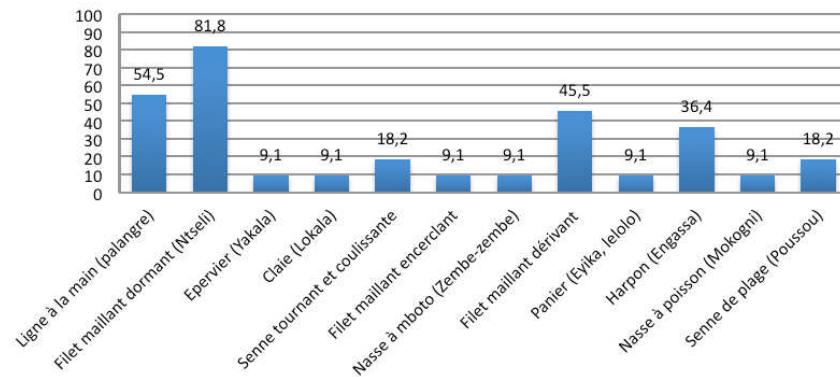


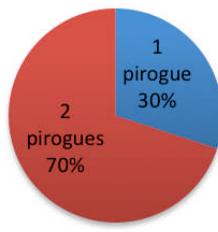
Figure 50 : Engins de pêche utilisés dans la Sangha

Source: Enquêtes ESA, 2011

Les filets maillants dérivants sont aussi utilisés à hauteur de 45,5%, les harpons à 36,4%. Ces engins se prêtent bien à la rivière Sangha, mais il y a lieu de penser que les filets dérivants très coûteux sont utilisés par quelques rares professionnels qui les ont acquis grâce à l'assistance de quelques cadres issus des villes forestières pour leur propre consommation.

Il est difficile d'évaluer la production et le niveau des stocks des produits de pêche, car les pêcheurs vendent sur les lieux de pêche ou au port. En outre, aucun système de collecte des données n'existe.

Nombre de pirogues possédées



70% des pêcheurs possèdent une pirogue et 30% 2 pirogues. Comme partout ailleurs pour la pêche continentale, ces embarcations ne sont pas utilisées uniquement pour la pêche, elles servent aussi de moyen de transport pour toute la famille du pêcheur.

Figure 51 : Nombre moyen de pirogues possédées

Source: Enquêtes ESA, 2011

3.3.3 Pisciculture

Dans la Sangha, les districts de Souanké et Sembé possèdent des atouts particuliers pour la pisciculture, bien qu'on rencontre ailleurs des étangs "garde-manger", notamment à Mokéko, à 15 km d'Ouesso.

Le dernier recensement des pisciculteurs dans le département remonte à 2009 et a identifié 19 pisciculteurs entretenant 82 étangs d'une surface totale en eau de 200,70 ares, soit près de 4 étangs par pisciculteur avec une superficie moyenne par étang de 2,45 ares. Cela prouve à suffisance que la pisciculture reste une activité de subsistance dans le département. Cependant, la population s'intéresse de plus en plus à l'activité piscicole, le nombre de pisciculteurs dans le département était bien inférieur en 2005.

La Sangha compte une seule station piscicole domaniale secondaire construite en 1958 à Souanké (Elendjo) avec 13 étangs et 2,32 hectares. Celle-ci est exploitée par des privés qui l'ont réhabilitée totalement après autorisation du Ministère en charge de la pisciculture.

Le système de production est basé sur l'élevage du *Tilapia mono sexe* ou sexe mélangé en étangs fertilisés à la compostière avec un apport supplémentaire en son de blé. Les étangs sont mal entretenus et sous-empoissonnés ; les alevins ne sont pas accessibles et même disponibles, le crédit est quasi absent et l'appui technique n'est pas soutenu.

Le *silure (Clarias gariepinus)* est souvent élevé en polyculture avec le *Tilapia* ; d'autres espèces comme le *Mungusu (Parachanna obscurus)*, l'*Ikiegue (Hémichromis fasciatus)* sont associées à l'élevage.

Dans tout le département, les alevins sont fournis par l'Association Espoir Renaît. Le prix au kilo des alevins est de 3.000 FCFA. Les exploitants sont appuyés ponctuellement par certains projets, notamment le projet CONGO-SAN qui a également fourni des alevins.

Une autre contrainte signalée par les pisciculteurs est l'acquisition du son de blé dont le coût à Ouesso est prohibitif. Le sac est vendu à 11.000 FCFA.

A Ouesso, il existe une association de pisciculteurs et 2 à Souanké (celle de Madame Ndouane et celle des Femmes productrices). A Pokola, les exploitants agissent de manière individuelle.

3.3.4 Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture

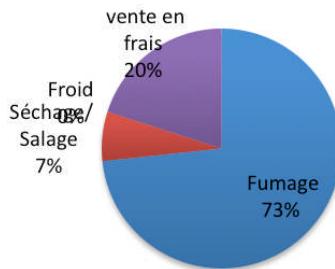
La Sangha a connu l'intervention d'un certain nombre des projets de développement financés pour la plupart par les Bailleurs de fonds internationaux :

- Le Projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et la Sangha (PRODER 3) : ce projet devrait faciliter la commercialisation des produits halieutiques ;
- Le Projet pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Congo (Congo-SAN) : Il distribue principalement les alevins et les outils aratoires, vulgarise de nouvelles techniques (sexage, utilisation de prédateurs, association pisciculture-élevage, alimentation) ;
- Le Programme National de Sécurité alimentaire poursuit les activités aquacoles du Programme Spécial de sécurité alimentaire (2003-2007) en s'intéressant surtout à l'aquaculture non commerciale. Il est prévu la distribution de petits outils aquacoles et de semence ;

- Caritas exécute pour le compte de IPHD quelques actions d'appui aux petits exploitants sous forme de crédit remboursable à très faible taux en échange d'intrants de pêche. Entre 2003 et 2004, des pirogues motorisées et des articles de pêche ont été distribués aux groupements de pêcheurs sous forme de crédit.

3.3.5 Conservation et vente du poisson

Modes de conservation du poisson



20% du poisson est vendu frais. Le poisson qui ne connaît pas de conservation est autoconsommé s'il n'est pas écoulé vivant. Mais pour l'essentiel (73%), le poisson est fumé car les campements ou villages sont éloignés des centres urbains.

Figure 52 : Mode de conservation du poisson

Source: Enquêtes ESA, 2011

Le poisson frais est vendu au détail sur le marché central et dans les petits marchés. Le stockage des invendus se fait chez les particuliers qui possèdent des congélateurs. Les mareyeuses achètent en gros chez les pêcheurs et vendent directement sur les marchés. C'est au niveau du Port d'Hydro-Congo et à la "Gare du Nord" de Ouesso que se fait la vente en gros. Ces mareyeuses, qui sont généralement des femmes, participent à la production en remettant aux pêcheurs quelques filets et hameçons en échange d'une partie de leurs prises.

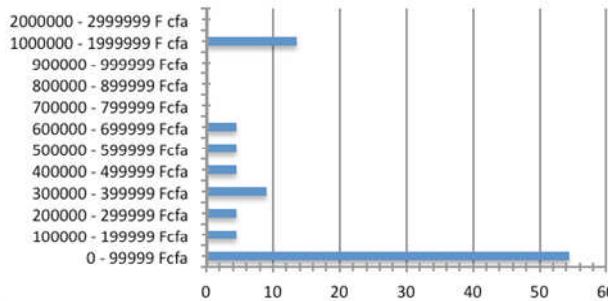
Au niveau des débarcadères, les prix sont négociés entre pêcheurs et vendeuses. La vente se fait généralement par lot de trois poissons qui peut coûter entre 500 et 1000 FCFA. Les espèces courantes commercialisées sont les silures (Ngolo), carpes (Mboto), Mayanga, Monganza et l'anguille.

Le producteur peut écouler son produit sous forme frais et/ou vivant et sous forme transformée. Deux techniques sont alors pratiquées : le fumage et le salage/séchage. Le poisson étant une denrée extrêmement périssable, les pêcheurs sont contraints de transformer leurs produits du fait de leur éloignement des grands centres de consommation et des marchés.

Le poisson fumé est vendu par panier et les prix varient suivant les espèces de poissons entre 80.000 et 120.000 FCFA.

Les circuits de commercialisation sont orientés principalement vers Brazzaville, à condition que la production soit importante. Les marchés locaux reçoivent une faible partie de la production, comme celui de Kabo.

Dans la zone de grande production de pêche, la vente est surtout directe à plus de 72,34% contre 27,65% par intermédiaires. Une part non négligeable de la production est débarquée dans les nouvelles villes forestières du nord qui constitue actuellement un marché potentiel à coup sûr (Pokola et Ngombé).



Les revenus tirés de cette activité sont très modestes. Plus de la moitié des pêcheurs tirent au plus 100.000 FCFA annuellement. Toutefois, des revenus plus conséquents de plus de deux millions de FCFA sont observés pour 13,6% des pêcheurs

Figure 53 : Revenus tirés de la pêche au cours des 12 derniers mois

Source: Enquêtes ESA, 2011

3.3.6 Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche et de la pisciculture

Plusieurs contraintes entravent le développement de la pêche et de la pisciculture dans la Sangha.

Au niveau institutionnel, l'administration de proximité souffre d'un manque de personnel qualifiant, en dehors des moyens financiers et matériels.

Quelques ONG de développement existent localement, mais elles ne sont pas suffisamment expérimentées pour accompagner efficacement les groupements de pêcheurs.

En ce qui concerne les acteurs eux-mêmes, qu'il s'agisse des pêcheurs ou des pisciculteurs, ils sont peu organisés et se considèrent toujours comme des bénéficiaires en attente des dons. Leurs lacunes sur le plan organisationnel ne leur permet pas de participer à l'élaboration des plans d'aménagement des UFA, ni de tirer profit du Fonds de développement local mis à leur disposition par les UFA. De plus, leur manque d'information leur est préjudiciable.

Ils éprouvent aussi des difficultés pour s'approvisionner en intrants de pêche et en aliment pour poisson, ainsi qu'en semence de qualité pour les pisciculteurs.

Les opportunités existent pour développer ce sous-secteur au niveau départemental. Il s'agit de:

- l'enthousiasme des exploitants piscicoles ;
- l'existence de sous-produits agricoles pouvant permettre de fabriquer l'aliment pour poisson ;
- des marchés prometteurs avec les villes forestières et l'émergence d'autres villes liée à l'implantation d'une industrie minière à Souanké ;
- l'émergence de potentiels producteurs ;
- l'existence d'une station piscicole domaniale ;
- les plans d'aménagement des UFA, avec leurs Fonds de développement local ;
- l'appui apporté par certains projets de développement.

3.4 Forêt

La forêt dense humide sur terre ferme de la Haute-Sangha est une formation semperfivente au nord et semi-caducifoliée au sud et à l'extrême-nord. Elle correspond au massif forestier du Nord Congo ; le plus important du pays en termes de superficie (15 millions d'ha environ dont 7 millions inondables) et de potentialités. Elle compte une grande variété d'espèces de grands arbres, fréquemment pourvus de contreforts comme *Klaiedoxa gabonensis*. Les Méliacées et les Légumineuses sont les plus nombreuses. Peu épais, les sous-bois ne se développent qu'à l'occasion de défrichements. Après l'abandon des espaces cultivés, s'implantent rapidement des espèces secondaires, comme les parasoliers (*Musanga cecropioides*).

Certaines essences telles que le Limba (*Terminalia superba*) dominent localement et deux (02) autres essences sont fondamentalement exploitées, il s'agit du Sipo (*Entandrophragma utile*) et du sapelli (*Entandrophragma cylindricum*). Ce massif participe à la production nationale à hauteur de 480.000 m³ grumes/an, soit 68 % environ. La région du Nord Congo, à laquelle appartient la Sangha, assure les 2/3 de la production nationale de grumes.

3.4.1 Présentation du domaine forestier

Le domaine forestier de la Sangha couvre une superficie totale de 4 577 813,30. Conformément à la l'arrêté n°8233/MEFE/CAB du 05 octobre 2006 portant création, définition des unités forestières d'aménagement (UFA) dans la zone de la Sangha du secteur forestier nord et précisant les modalités de leur gestion et leur exploitation, ce domaine est subdivisé en 8 UFA. Il s'agit des UFA Kabo, Kokoua, JUA IKIE, Ngombé, Pokola, Pikounda, Nouabalé ouest et Talatala.

Selon leur vocation, les UFA sont scindées en deux grands groupes. Il s'agit des UFA à vocation de production de bois et les UFA à vocation de conservation de la biodiversité.

Pour les UFA de production, il s'agit des UFA Kabo, JUA IKIE, Ngombé, Pokola et l'UFE de Pikounda nord couvrant une superficie totale de 3381343 ha. L'UF faisant partie de l'UFA de Pikounda (CIB) n'a pas encore démarré ses activités faute de plan d'aménagement.

Pour les UFA de conservation il s'agit des UFA Kokoua, Pikounda sud, Nouabalé ouest d'une superficie de 1.192.470,30 ha. L'UFA Pikounda sud est encore à l'étape de projet. Les détails sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 8: Situation du domaine forestier

UFA		Superficie Totale (ha)	Superficie utile(ha)	Conces-sionnaire	Référence d'attribution	Validité	Observa-tions
JUA-IKIE		547 026	447 461	SEFYD	04/MEFE/CAB/ DGEF du 19/09/2005	15 ans	UFA non aménagé e
KABO		267 048	214 934	CIB	13/MEFE/CAB/ DGEF du 13/11/2002	30 ans	UFA aménagé e
NGOMBE		1 159 643	849 352	IFO	05/MEFEPRH/ DGEF/DF/SGF du 14/09/1999	30 ans	UFA aménagé e
PIKOUN DA	UFA Pikounda Nord	93 970	65 750	CIB	12/MEFE/ DGEF/DF/SGF du 13/11/2002	15 ans	En inactivité
	UFA Pikounda Sud	281 782				-	Non attribuée
	POKOLA	377 550	254 092	CIB	07/MEFE/CAB/ DGEF du 19/09/2005	30 ans	UFA aménagé e
TALA-TALA		621 120	601 257	CIFCO	-	-	UFA non aménagé e
NOUABALE OUEST		420 000	-	WCS/ Congo	-	-	Parc national
ODZALA KOKOUA		1 354 600	-	ECOFAC/ CONGO	-	-	Parc national
TOTAL		5 122 739	-	-	-	-	-

Source : rapport d'activité DDEF 2010

La CIB exploite deux UFA (Kabo et Pokola) et a obtenu six autorisations de coupe (voir rapport d'activité DDEF 2010).

Exploitation de l'UFA Pokola

La convention d'aménagement de la société CIB signée de 30 ans (2007 à 2036) pour le compte de l'UFA de Pokola contient six unités forestières de production (UFP). La 1^{ère} UFP qui est ouverte à l'exploitation pour une durée de cinq ans (2007-2011) a encore une année d'exploitation et sera fermée en fin 2011.

Production réalisée en 2010

- *Production fût :67 324,8m³
- *Production grumes :.....47 127,362m³

Recettes réalisées

- Taxe d'abattage :.....1 116 837 819 FCFA
- Taxe de superficie :.....187 232 550 FCFA
- Taxe de déboisement :.....13 552 250 FCFA
- Transaction :attendu confrontation
- **Total recouvré :.....317 622 619 FCFA**
- Endettement de la sociétéNéant

Exploitation de l'UFA Kabo

La CIB a signé pour le compte de l'UFA Kabo le plan d'aménagement, lequel, sur la base de 30 ans (2005- 2034) compte 6 UFP. L'UFA de Kabo ne concerne que l'exploitation, l'usine étant fermée à cause de la crise économique que traverse cette société depuis 3 ans, la transformation de bois se passe dans l'UFA de Pokola à Ngombé.

Tableau 9 : Production réalisée en 2010.

UFA	Production fût (en m ³)	Production bille (en m ³)
Pokola	47 074,176	47 127,362
Kabo	77 683,643	35 230,565

Recettes réalisées

- Taxe d'abattage :.....63 329 457 FCFA
- Taxe de superficie :.....voir CIB Pokola
- Taxe de déboisement :.....6 255 840 FCFA
- Transaction :attendu confrontation
- **Total recouvré :.....69 585 840 FCFA**
- Endettement de la sociétéNéant

L'industrie forestière de Ouesso (IFO)

Elle exploite dans l'UFA de Ngombé et a obtenu 10 autorisations de coupe (voir rapport d'activité DDEF 2010).

Tableau 10 : Zones de coupe

Zones de coupe	Superficie ha	Nombre de pieds	Volume prévisionnel Fût m³
Djoubou 1 ^{er} tenant	8 860	10 639	142 213
Kandeko 2 ^{ème} tenant	10 934	10 883	126 136,5
Djoubou 1 ^{er} tenant	-	50	775
Kandeko 2 ^{ème} tenant	-	60	1 140
Kandeko 2 ^{ème} tenant	-	150	1 500
Kandeko ext 1-2	-	450	4 500
Djoubou 2 tenant	6 070	10 800	125 084
Extension 2 Kandeko	2 671	2 882	31 480,5
Extension 1 Kandeko	4 671	2 429	22 661
Extension Djoubou Kandeko	-	34	425
Total	33 206	38 377	455 915

Taxe de superficie 2010

La superficie utile de la société IFO étant de 801 716 ha, correspondant à 280 600 000 FCFA au titre de l'année 2010. Ainsi un moratoire de paiement de cette somme a été établi pour 11 mois à compter de février 2010. à ce jour la société IFO a payé la somme totale.

Superficie déboisée 2009

250 ha de forêt ont été déboisés dans l'UFA de Ngombé correspondant à un montant de 280 600 600 FCFA.

Production réalisée

- 187 392 m³ fûts
- 131 174,4 m³ grumes

Recettes réalisées

- Taxe d'abattage :.....426 658 612 FCFA
- Taxe de superficie :.....280 600 600 FCFA
- Taxe de déboisement :.....12 600 000 FCFA
- **Total****719 859 212 FCFA**

Tableau 11 : Production réalisée

Périodes	Nombre de pieds abattus	Volume brut (m ³)
2007	18 473	164 001
2008	20 509	268 526
2009	10 723	264 131
2010	8 977	200 598
Total UFP1	58 683	897 256

Source : autorisation de coupe

- Coupe annuelle KANDEKO 4-2011
- Superficie utile : 14 879 ha

Tableau 12 : Essences coupées

Essence	Effectifs (pieds)	Volume moyen (en m ³ /pied)	Volume total (en m ³)
Bosse clair	398	12	4776
Dibetou	4	12	48
Doussie	15	12,5	187,5
Iroko	14	13	182
Sapelli	436	18	7 902
Sipo	36	21	756
Wenge	6 054	5,5	33 297
Total	6 960		47 148,5

Tableau 13 : Essences de promotion

Essence	Effectifs (pieds)	Volume moyen (en m ³ /pied)	Volume total (en m ³)
Azobe	2939	10,5	30 859,5
Bilinga	293	13	3 809
Ebene noir	9	10	90
Frake (Limba)	131	10	1 310
Iatandza	24	10	240
Kosipo	738	15,5	11 439
Limbali	1 061	10	10 610
Padouk	91	13	1 183
Tali	1 501	9,5	14 259,5
Total	6 787		73 800
Total 1+2	13 747		120 948,5

Source : DDEF 2011

La société industrielle et forestière du Congo (SIFCO)

Elle a bénéficié de deux autorisations. La superficie utilisée de la société SIFCO étant de 232 914 ha, la société SIFCO doit 81 519 900 FCFA au titre de l'année 2010. Ainsi un moratoire de paiement de cette somme a été établi pour 9 ans à compter du mois de mars 2010. A ce jour, la société a payé 50 687 FCFA.

Taxe de déboisement 2009

59, 752 ha de forêt ont été déboisés correspondant à 2 987 600FCFA. Une notification a été faite à la société pour paiement

Production réalisée

Courant 2010, la société a réalisé les productions suivantes :

- 23 787 132 m³ fûts
- 81 908 689 billes

Recettes réalisées

- Taxe d'abattage :.....31 252 647 FCFA
- Taxe de superficie :.....50 687 038 FCFA
- Taxe de déboisement :.....6 005 135 FCFA
- **Total****87 944 820 FCFA**

La Société d'Exploitation YUAN-DONG (SEFYD)

Elle a bénéficié de 4 autorisations de coupe.

- 15 956,344 m³ fûts
- 20 936,171 m³ billes

Taxe de superficie 2010

La superficie utile d l'UFA JUA-KIE, étant de 477 461 ha, la société SEFYD doit au titre de l'année 2010 la somme de 167 111 350 FCFA. Un moratoire de paiement de cette taxe établi pour 7 mois à compter de juin 2010

Recettes réalisées courant 2010

- Taxe d'abattage :.....26 899 293 FCFA
- Taxe de superficie :.....65 931 606 FCFA
- Taxe de déboisement :.....néant FCFA
- Transaction1 000 000 FCFA
- **Total93 830 899 FCFA**



Figure 54 : Chargement de planches au port de Ouesso

3.4.2 Réserves naturelles

Le département de la Sangha se distingue par sa beauté naturelle ; il s'y trouve en effet un grand nombre de parcs et de réserves naturelles qu'il partage souvent avec d'autres départements ou zones de la sous-région. On distingue entre autres :

- **Le Parc National d'Odzala-Kokoua :** créé par décret présidentiel n° 2001-221 du 10/mai/2001, il couvre une superficie de 1.354.600 hectares et est situé à cheval sur les départements de la Cuvette-Ouest et de la Sangha. Dans ce Parc, on note la présence de plus d'une centaine de clairières et de salines naturelles qui sont des sources d'apport en minéraux pour les animaux. A une certaine époque, les ancêtres et les habitants de cette zone s'approvisionnaient en sel à ces endroits. La présence de la hyène tachetée (*Crocuta crocuta*) et du lion (*Panthera leo*) est signalée dans le bloc forestier de cette partie du bassin du Congo.

▪ **Le parc national de Nouabalé-Ndoki**

Situé à l'extrême nord de la République du Congo, le Parc National de Nouabalé Ndoki s'étend sur près de 4.000 km², couverts de forêts primaires. Il a été créé en 1993 et représente l'une des plus grandes réserves des régions forestières de l'Ouest de l'Afrique centrale. Ce parc recouvre presque 2% des forêts du Congo.

Cette zone qui n'a jamais été exploitée par les sociétés forestières présente un grand intérêt botanique et biologique. Riche en faune et en flore, ce parc compte de nombreuses espèces de grands mammifères tels que les éléphants, les gorilles de plaines de l'Ouest, les chimpanzés, les panthères, les potamochères, les buffles, etc. Aussi, plus de 300 espèces d'oiseaux ; 1000 espèces de plantes et une riche diversité de forêts. Des marécages en forêt inondée abritent différentes espèces dont les céphalophes bleus à dos jaune et à front noir. Les trois (03) espèces de crocodiles d'Afrique vivent dans le parc national et des tortues d'eau douce fréquentent les marécages et baies.

▪ **Le projet de reboisement**

La station de Pokola et l'Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie (Upara) respectivement propriété du Service National de Reboisement et de la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) disposent de plantations riches en essences de grande valeur commerciale, telles que le sipo (*Entandrophragma utile*), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), l'acajou (*Khaya ivorensis*), le limbali (*Gilbertiodendron dewevrei*), le wengué (*Milletia laurentii*), l'afrormosia (*Pericopsis elata*), l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*).

3.4.3 Le commerce et l'utilisation des PFNL

Un grand nombre des PFNL est prélevé pour la commercialisation ou l'autoconsommation dans la zone. Ces derniers peuvent être regroupés de la manière suivante : les plantes alimentaires (fruits forestiers ou légumes, plantes utilisées pour la fabrication de boissons); les plantes utilisées dans la magie, les rites et les plantes médicinales ; les plantes utilisées dans les arts et l'artisanat (fabrication de balais, vêtements traditionnels... etc.) ; les plantes utilisées pour l'emballage des aliments.

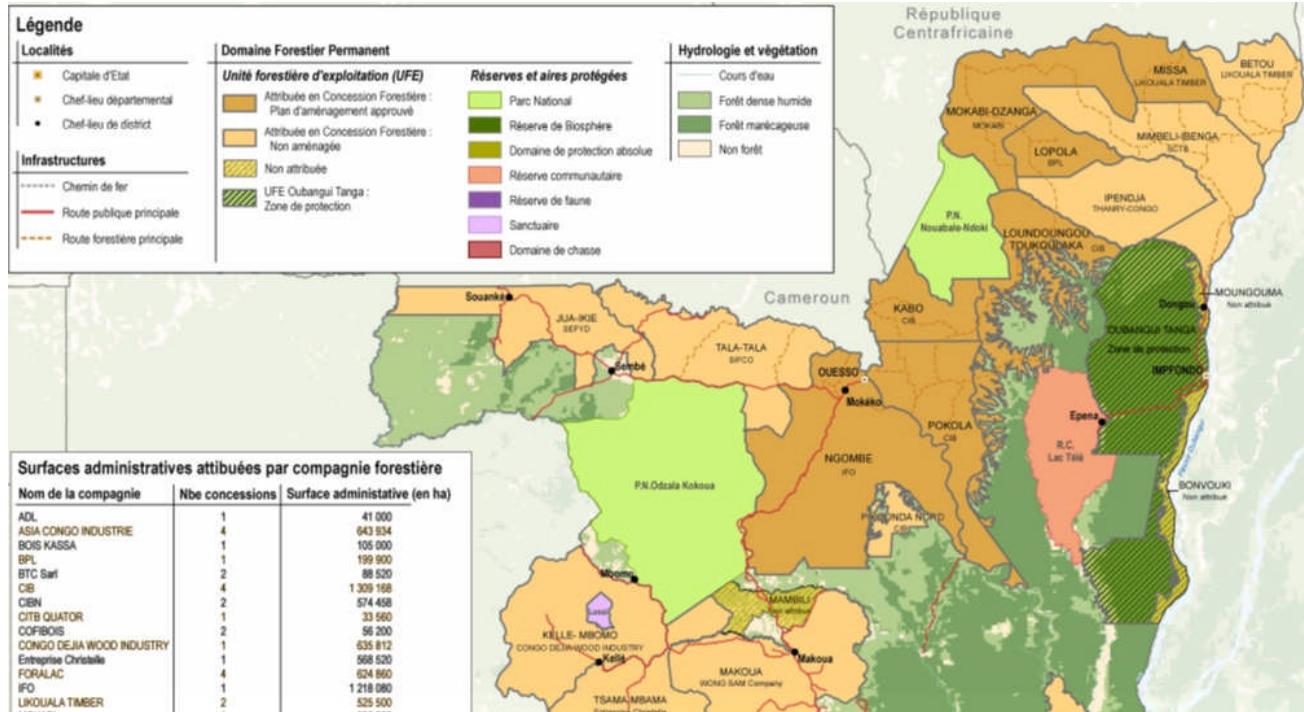


Figure 55 : Carte de découpage forestier du nord Congo

La carte du découpage forestier est extraite de l'atlas forestier national du Congo mis à jour en mai 2011 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable avec l'appui technique du WRI.

Il est remarquable de constater que la quasi-totalité du département de la Sangha est attribuée en concessions forestières à des exploitants privés ou en aires protégées.

Une concertation étroite entre le MAE et le MEFDD est indispensable pour envisager un développement concerté de cette zone.

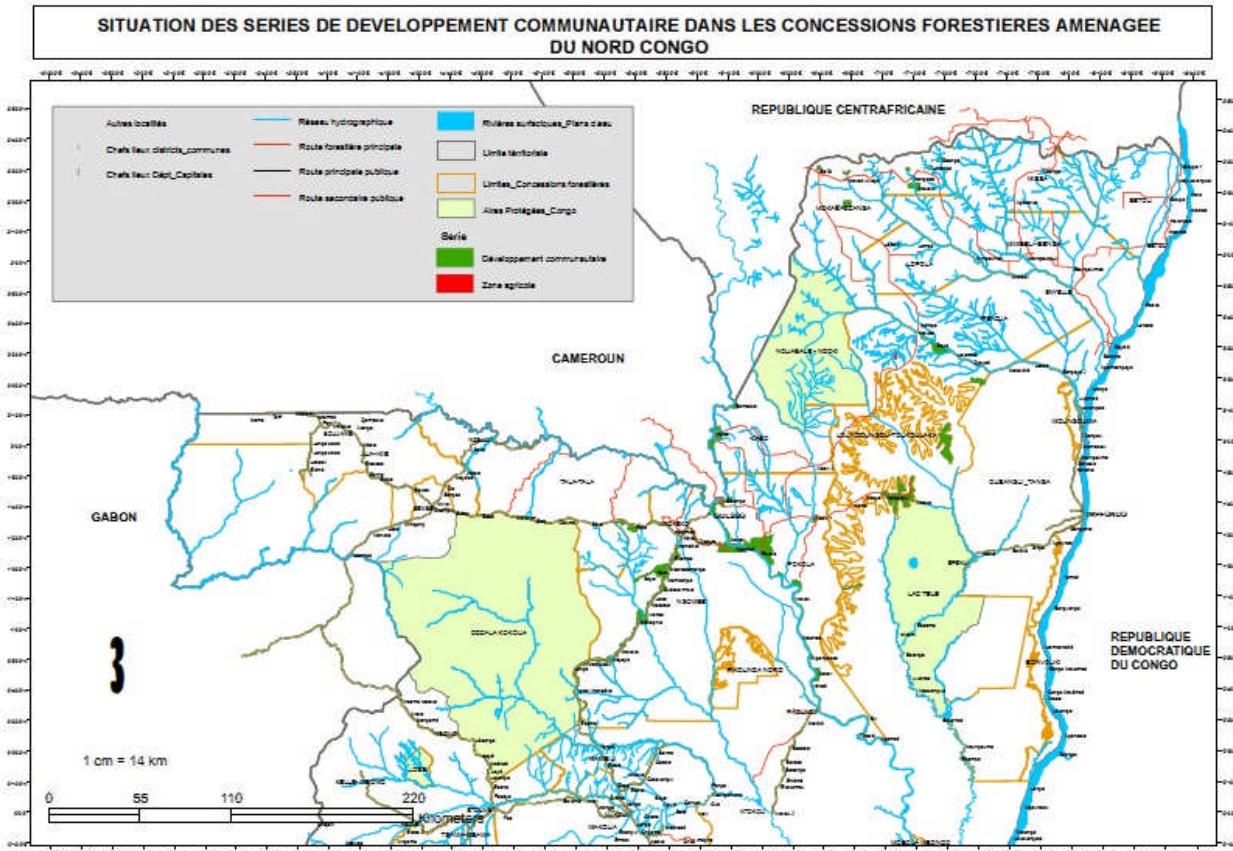


Figure 56 : Carte de situation d'aménagement du nord forestier

La carte de la situation d'aménagement du nord forestier a été créée en 2011 dans le cadre de l'ESA à parti de données du WRI. Les tâches en vert foncé correspondent aux zones de développement communautaire définies dans le cadre des plans d'aménagement des concessions forestières, elles peuvent être utilisées pour l'extension des surfaces agricoles.

4. Environnement institutionnel

Après les troubles sociopolitiques de la dernière décennie, le Congo et particulièrement le SANGHA connaissent désormais un climat de paix, favorable à l'application des lois relatives au territoire et aux structures s'y référant.

4.1 Services déconcentrés

Pour rappel, l'administration territoriale de l'Etat est organisé en circonscriptions administratives, lesquelles sont : le département, le district, la commune, la communauté urbaine, l'arrondissement, la communauté rurale, le quartier et le village (art.1 décret n°2003-20 du 6 février 2003).

Le département est placé sous l'autorité du préfet, nommé par l'Etat, dont il est le représentant au niveau du département. Le département est une unité territoriale décentralisée étant donné que son exécutif appartient au président du conseil départemental élu par le conseil en son sein. L'influence préfectorale reste néanmoins forte au vu du droit de contrôle des actes des autorités locales décentralisées que peut exercer le préfet. De la même façon, la commune comporte un exécutif et une instance délibérante¹.

Le district, quant à lui, est une portion de département placé sous l'autorité d'un sous-préfet nommé par décret du Président de la République.

A noter également le statut de la communauté rurale : elle se définit comme « une circonscription administrative constituée par un groupement d'habitants d'une même agglomération rurale ayant un niveau de développement caractérisé par la présence d'un minimum d'infrastructures de base et de services publics » (art.24, loi n°3-2003). Elle représente un certain nombre de villages contigus sur un périmètre déterminé. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur délégué nommé par arrêté du ministre chargé de l'Administration du Territoire. Il est placé sous l'autorité directe du sous-préfet du district de son ressort territorial.

4.1.1 La Direction Départementale de l'Agriculture

La Direction Départementale de l'Agriculture comprend cinq (5) services, six (6) secteurs agricoles et trois postes frontières. Elle compte six (6) agents : le Directeur Départemental ; le chef de service de la production agricole ; le chef de service des études et statistiques ; le chef de service de commercialisation et animation rurale ; le chef de service du génie rural et le chef de service administratif et financier. La DDA dispose d'un bâtiment comprenant 7 bureaux, d'un bâtiment de logement du Directeur départemental et d'un garage plus un magasin. Elle dispose également d'un pickup. Le budget de la DDA est de 8 millions de FCFA par année.

¹ Rochegude A. Plançon C. « Décentralisation, acteurs locaux et foncier », Nov. 2009, Foncier et développement.

4.1.2 La Direction Départementale de l'élevage

La Direction Départementale de l'Elevage compte 6 services dont 2 pourvus (le service d'hygiène vétérinaire et le service administratif et financier) et 4 non pourvus. La DDE compte trois agents : le Directeur Départemental (Ingénieur zootechnicien) ; le chef des services hygiène vétérinaire (ingénieur des travaux d'élevage) et le chef de service administratif et financier (ingénieur des travaux d'élevage). La DDE dispose d'un bâtiment comprenant 3 bureaux et un secrétariat non équipé, de 2 motos de types Suzuki et Yamaha et de 5 bicyclettes. Le budget de fonctionnement de la DDE en 2010 est de 5 230 532 millions de FCFA (Rapport d'activité 2010).

4.1.3 La Direction départementale de la pêche

La DDPAC compte trois agents : le Directeur Départemental (Ingénieur des techniques industrielles) et deux collaborateurs, dont une femme. Le budget de fonctionnement de la DDPAC s'élève à 2 800 000 FCFA. Le taux de décaissement est de 82%. La doléance principale de la DDPAC est relative à l'augmentation du budget de fonctionnement à un niveau « raisonnable » de 10 000 000 de FCFA.

4.1.4 Projets de développement agricole

Les projets et les ONG œuvrent également dans le département de la Sangha. Parmi les projets nous pouvons citer le PDARP basé à Brazzaville, CONGOSAN et le PRODER3.

➔ PRODER 3

Le PRODER3 dont les activités touchent les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha a démarré ses activités sur le terrain dans ce dernier département avec l'installation du facilitateur au mois de novembre 2009. L'objectif global du PRODER3 est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations pauvres dans ces trois départements. Les objectifs spécifiques sont : augmenter de manière durable la production et la productivité ainsi que le revenu des populations rurales impliquées dans le système des cultures associées basé sur le manioc ; améliorer de façon durable l'accès aux bassins de production.

Tableau 14 : Bassins de production

N° d'ordre	Bassins	Nombre de bassins	Désignation
1	Axe Nord-Ouest	01	Sembé-Souanké-Ngbala
2	Axe fluvial Sud-Est Et du district de Pikounda	01	Pikounda
3	Zone péri urbaine de Mokeko et de Sangha palme	04	Ngombé Ketta-Seka Ketta-Yengo Pokola
		01	Ouesso
Total		07	

Source PRODER3 2011

Dans ces bassins de production, le projet mènera des activités dans 45 villages répartis de la manière suivante :

Tableau 15 : Villages de base

N° d'ordre	Districts	Nombre total de villages	Nombre de villages ciblés
1	Mokeko	69	17
2	Souanké	96	4
3	Sembé	48	11
4	Ngbala	19	7
5	Pikounda	19	6
Total		251	45

Compte tenu des moyens limités dont il dispose encore, surtout par manque de véhicule de déplacement propre, le projet a focalisé ses activités en 2010, dans les bassins de production de la commune urbaine de Ouesso et de Mokeko (axe Ketta-Yengo) et en 2011, dans quelques villages des autres bassins.

En dehors de 15 villages d'intervention qui bénéficient de l'appui du PRODER3, le projet a concerné entre autres la commune de Ouesso et les chefs-lieux des districts de Mokeko (2010), de Souanké, de Sembé et de Pikounda (2011).

L'appui du projet aux populations rurales cibles se fait à travers les Groupement d'Intérêt Economique Communautaire (GIEC).

Tableau 16 : GIEC identifiés

Commune/ Districts	GIEC identifiés									
	Nbre	2010			2011			Total		
		H	F	T	H	F	T			
Ouesso	2		21	30	3	20	32	52	5	
Mokeko	2	15	19	34	8	116	84	200	10	
Sembé					4	42	44	86	4	
Souanké					3	60	64	124	3	
Pikounda					3	41	27	68	3	
Total	4	24	40	64	21	279	251	530	25	

Source PRODER3 2011

Le département compte actuellement 25 GIEC pour un total de 594 membres. Le nombre de femmes est de 291, soit 49%. Le district de Ngbala n'a pas de GIEC identifiés.

Il existe 2 types de GIEC :

- Ceux de 2010 dont les parcs bois ont été bouturés au mois de juillet 2010 ; ils sont au nombre de 4 et ont cultivé plus de 2,5 ha ;
- Ceux de 2011 qui ont presque tous terminé la préparation des terres devant recevoir les boutures saines au cours du mois de mai et juin de l'année 2011 et qui défriché un plus de 22 ha, comme mentionné dans le tableau ci-après :

Tableau 17 : Situations des terrains des GIEC au 13 avril 2011

District/Commune	GIEC	Superficie	
		Délimitée	A bouturer
Ouesso	1- Molou	1,12	1,0
	2- Mbindjo	1,4	1,0
	3- Tchika Bognii	1,0	1,0
	4- Lycée T Agricole	1,0	0,9
		4,52	3,9
Mokeko	5- Liouesso	1,44	1,0
	6- Mombanga	2,0	1,0
	7- Attention	1,5	1,0
	8- Nganda Messosso	1,2	1,0
	9- ketta	1,0	1,0
	10- Ngombé	1,0	1,0
	11- Pokola 1	1,3	1,0
	12- Pokola 2	1,0	1,0
		13,94	8,0
Sembé	13- JSRV de Sembé	1,0	1,0
	14- Goa	1,0	1,0
	15- Biessi	1,0	1,0
		3,0	3,0
Souanké	16- Souanké centre	1,0	1,0
	17- Bomalinga	1,44	1,0
	18- Elogo	1,0	1,0
	19- CETA d'Elgo	0,36	0,36
		3,8	3,36
Pikounda	20-Nzambé Mokonzi	1,5	1,0
	21- Ikolomoye	1,2	1,0
	22- Molembé	2,0	2,0
		4,7	4,0
Total		29,96	19,26

Source : PRODER3 2011

Compte tenu du manque de maîtrise du potentiel de boutures disponibles dans les parcs à bois d'anciens GIEC, aucune parcelle test ne sera installée dans ces derniers. C'est également cette raison qui a fait qu'on ne bouture qu'un (1) hectare par GIEC. Il y a près de 2,5 ha de parcs bois pour les 4 anciens GIEC d'où il faudra prélever 70% des boutures à distribuer aux nouveaux.

Concernant les variétés de manioc résistantes/tolérantes à la mosaïque introduites par le projet au niveau du département, 5 clones ont été plantés dans les parcs à bois des 4 anciens GIEC. Il s'agit de : I 92/144, I 93/142, I 93/0029, I 93/267 et 92/277.

Le bouturage des parcs à bois a débuté, mais timidement, au mois de mai. Seuls 8 GIEC (de Ouesso et de Mokeko) proches des parcs à bois ont bénéficié des boutures et ont commencé le plantage. L'indisponibilité des moyens de transport (véhicule et pirogue motorisée) est la principale cause du retard observé.

L'équipe de facilitation de la Sangha est constituée du facilitateur, d'un comptable, d'un chauffeur et de deux gardiens. Pour l'instant, seul le facilitateur et l'aide comptable ont déjà été recrutés et sont en poste à Ouesso. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Elevage et les chefs de secteurs qui les appuient dans la réalisation du projet. L'équipe a bénéficié également en cette période de démarrage des activités, d'un appui non négligeable de quelques partenaires tels que l'UDLS Sangha, le PDARP, la DDTP ou l'Association Espoir Renaît.

4.2 Enseignement agricole

Le département abrite un Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) à Elogo et un Lycée Technique Agricole (LTA) à Ouesso. D'après la carte scolaire 2010 du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, le LTA a bénéficié d'une réhabilitation dans le cadre du plan de rénovation national des établissements techniques. En revanche, le CETA d'Elogo se trouve dans un état de délabrement avancé.

Le Congo compte un seul établissement public de formation secondaire aux métiers de la forêt, l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) de Mossendjo dans le Niari. Il est nécessaire que soient créés dans le nord du pays (Likouala et Sangha) qui constitue la principale zone d'exploitation industrielle, un ou deux autres établissements de ce type. La demande en techniciens qualifiés est forte de la part des entreprises forestières. Il est souhaitable, aussi bien pour elles que pour les jeunes du département, qu'elles puissent trouver localement des ressources humaines répondant à leurs besoins.

4.3 Recherche agricole

En matière de recherche scientifique, le département compte un seul organisme : le Centre de Recherche Forestière de Ouesso (CRFO). Les effectifs du centre sont les suivants :

Structures	Total personnel	Chercheurs	Technicien	Ration TEC/CH	TEC +Administratifs	RATIO TEC+AD/CH
CRFO	2	0	2	0	2	/

Source DGRST, 2011

En 2011, le CRFO ne comptait que deux techniciens. Autant dire que, sans chercheurs, ses activités doivent être très limitées si ce n'est nulles.

Il est nécessaire que soit implantée dans la partie la plus septentrionale du pays une structure de recherche agronomique. La Likouala et la Sangha ont des profils pédoclimatiques bien particuliers qui doivent être étudiés et pris en compte. Ce manque est en passe d'être comblé : dans le cadre de la réforme du système national de la recherche scientifique, l'une des 5 antennes régionales de l'Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières (IRAF) va être implantée à Ouesso.

Encadrement, formation, vulgarisation

Seuls **24%** des agriculteurs interrogés disent avoir déjà bénéficié de services d'appui et d'encadrement. Ce taux est très faible.

Il est nécessaire d'augmenter le nombre de sessions de formation et de vulgarisation de techniques agricoles innovantes et de semences/boutures améliorées afin de permettre aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements et de lutter dans le même temps contre le sentiment d'isolement et d'abandon par les autorités du pays qui les habite.

La Direction Départementale de l'Agriculture encadre les maraîchers. Elle possède un terrain de 12 ha qui attend d'être aménagé par Agricongo pour accueillir les maraîchers. Au vu du faible taux d'encadrement des agriculteurs, ses activités actuelles ne sont pas suffisantes.

D'autres structures et projets mènent des activités d'encadrement des agriculteurs :

- **Congo SAN (FAO)** appuie les maraîchers sur le plan technique et accorde des dons en semences et de matériel aratoire. Il semblerait que ses actions aient toutefois du mal à se concrétiser.
- **Le PRODER 3** met en place un programme d'introduction et vulgarisation de boutures saines de manioc (résistantes à la mosaïque). Le dispositif inclut une multiplication des boutures effectuée par les agriculteurs eux-mêmes dans des parcs à bois. Le Projet se concentre pour le moment sur 3 axes : l'axe Nord-Ouest, l'axe fluvial Sud-Est/district de Pikounda et la zone périurbaine de Mokeko et de Sangha Palm. L'appui du projet aux populations rurales cibles se fait à travers la création de Groupements d'Intérêt Economique Communautaire (GIEC). Le département compte actuellement 25 GIEC pour un total de 594 membres (pour plus de détails se référer au chapitre 4.1.4 *Projets de développement agricole*).

Les PRODER, comme d'autres projets, conditionnent leur aide à la structuration des agriculteurs en groupements associatifs ou coopératifs. Cette manière de fonctionner a tendance – et c'est l'objectif – à faire émerger un peu partout et rapidement des organisations de producteurs. Toutefois, le problème de l'efficacité de leur mode de fonctionnement et de leur durabilité se pose dans bien des cas. Pour cette raison, un encadrement régulier dans les premiers temps suivant leur création doit être apporté aux groupements pour les aider à définir clairement leur rôle et mode de fonctionnement interne et les appuyer dans leur gestion comptable et administrative (comme cela a déjà été souligné).

La proportion d'éleveurs ayant déjà bénéficié de services d'appui et d'encadrement est de **9%**. Ce taux est très faible. Cet appui est essentiellement fourni par la DDE qui encadre et conseille les éleveurs au niveau de Ouesso. Les PRODER3 et Congo SAN encadrent les éleveurs à Ouesso et Mokeko.

En ce qui concerne les pêcheurs, **aucun** des pêcheurs interrogés n'a bénéficié de services d'appui. Les chiffres sont sans équivoque : les pêcheurs semblent livrés à eux-mêmes.

4.4 Cadre foncier

4.4.1 Cadre juridique

Succédant à la « loi révolutionnaire » d'avril 1983 fixant la législation domaniale et foncière (« la terre (...) est la propriété du peuple représenté par l'Etat »), les mutations juridiques de 1992 dans ce domaine réhabilite la propriété privée.

Actuellement, le dispositif législatif et réglementaire repose sur une série de texte parmi lesquels la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat, la loi n°10-2004 de la même date fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier mais aussi la loi antérieure n°17-2000 du 30 décembre 2000 sur le régime de la propriété privée foncière au Congo. En théorie donc :

- Le domaine public: Il existe domaine public naturel et artificiel, l'ensemble de ces dépendances étant soumises au régime juridique caractérisé par l'inaliénabilité, l'insaisissabilité et l'impréscriptibilité. Ce domaine peut être occupé par affectation ou autorisation expresse d'occuper, les modalités de ces occupations étant fixées par un décret ad hoc, n°2005-515 du 26 octobre 2005;
- Le domaine privé: ensemble de biens immeubles immatriculés au nom de l'Etat ou des collectivités, et des biens vacants sans maître.
- La propriété foncière: Elle est réglée par le dispositif juridique fixé par la loi n°17-2000. La propriété foncière implique l'immatriculation du terrain et l'inscription des droits réels.
- Les droits fonciers coutumiers: Il est désormais possible d'établir des certificats provisoires de propriété à partir des droits fonciers coutumiers. Ces documents provisoires sont conçus pour être transformés en titres fonciers, après immatriculation du terrain, celle-ci ne pouvant intervenir qu'après la mise en valeur du terrain. Finalement, il ne s'agit pas d'une validation des droits fonciers coutumiers mais plutôt de situer ceux-ci au regard du dispositif de droit commun de la propriété foncière qui est celle d'un titre foncier, sur un terrain immatriculé.

Application dans la Sangha

La Sangha possède un tribunal de grande instance et une cour d'appel à Ouezzo ; trois tribunaux d'instance à Ngbala, à Souanké et à Sembé. Il existe deux procédures judiciaires pour accéder à la terre :

- La 1^{re} est la conservation des hypothèques : après avoir acheté le terrain auprès d'un propriétaire foncier, il est nécessaire pour obtenir un titre de contacter le service du cadastre qui vérifie le terrain, constitue un dossier qui sera déposé au service des hypothèques avec une ordonnance signée par le président du tribunal et le greffier en chef. Ce dossier est ensuite transmis à la conservation des hypothèques. Enfin, le nouveau propriétaire peut obtenir le titre foncier et mener ses activités agricoles ;
- La 2^e procédure est la suivante : paiement d'une partie de la terre auprès d'un propriétaire foncier ; puis, signature de l'acte de vente par les parties concernées en présence du greffier en chef en sa qualité de notaire.

Ceux qui exploitent la forêt s'adressent directement au Ministère de l'économie forestière qui délivre les agréments. Sauf exception, il n'y a pas de litige entre forestiers et propriétaires fonciers.

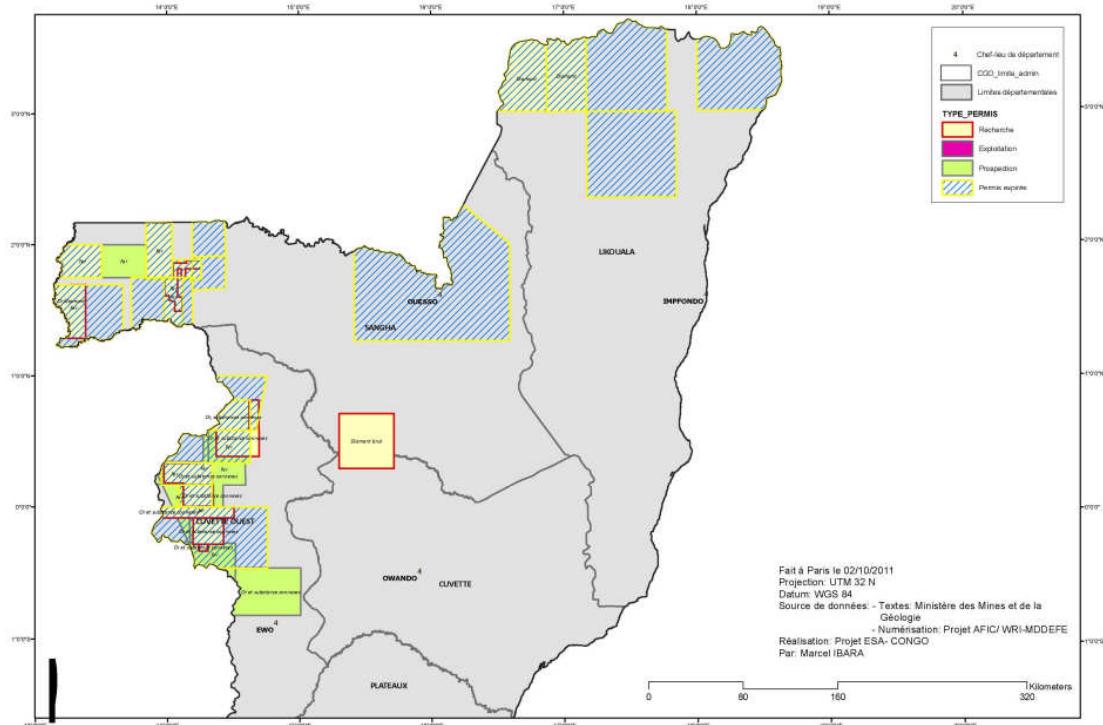
4.4.2 Secteur minier

Il ne s'agit pas pour l'ESA de s'intéresser en tant que tel à l'exploitation minière mais simplement de vérifier dans quelle mesure celle-ci pourrait interagir avec le secteur agricole du département, déjà maintenant sur des sites en exploitation, ou à court, moyen ou long terme sur des projets miniers en cours de préparation. Il existe en effet un potentiel d'exploitation minière dans la plupart des départements du Congo, certains sites seront ouverts, d'autres peut être pas ou pas tout de suite, tout dépendra des prix et de la visibilité de la demande mondiale sur le moyen et long terme puisque les investissements nécessaires sont toujours très importants. Cependant, avec le retour au calme dans le pays depuis une dizaine d'années et une demande mondiale toujours croissante, l'opportunité d'exploiter des sites autrefois délaissés ou d'en rechercher de nouveaux est aujourd'hui d'actualité.

La carte de la page suivante présente la situation des permis miniers dans le département de la SANGHA avec les permis d'exploration, les permis de recherche et les permis d'exploitation. Il faut bien comprendre que seuls les permis d'exploitation présentent un réel intérêt pour l'ESA en termes d'interactions possibles au cours des prochaines années. Les permis de recherche et d'exploration ne donnent pas lieu à de profonds changements ni au niveau de l'environnement physique ni au niveau de l'environnement humain, il ne change pas non plus l'affectation des sols.

Par contre, les permis d'exploitation, ou du moins, les zones sélectionnées pour une mise en exploitation à court terme, peuvent avoir une incidence très importante sur le paysage, sur l'affectation des sols dans la zone et sur l'environnement humain. Cet impact multiforme de l'exploitation minière est généralement étudié dans le cadre des Etudes d'impact environnemental et social qui sont obligatoires pour les grands projets d'investissement de cet ordre, mais ils ne sont pas toujours nécessairement bien intégrés dans la politique de développement local et régional, notamment du point de vue de l'accroissement de la demande en produits agricoles, en produits d'élevage, de pêche et de produits forestiers. De même, le lancement d'un grand projet minier est également l'occasion de créer ou de réhabiliter des routes d'accès, de créer ou de développer des centres urbanisés, etc.

**SITUATION DU CADASTRE MINIER DE LA PARTIE NORD DU CONGO
(Juin 2011)**



La carte des permis miniers évolue chaque année en fonction du statut et des activités des entreprises concernées selon qu'il s'agisse de « recherche », de « prospection » ou d' « exploitation ».

La situation du cadastre minier de la partie nord du Congo, remise à jour en juin 2011, permet de constater que la Sangha n'est couverte par aucun permis d'exploitation valide.

4.5 Finances rurales

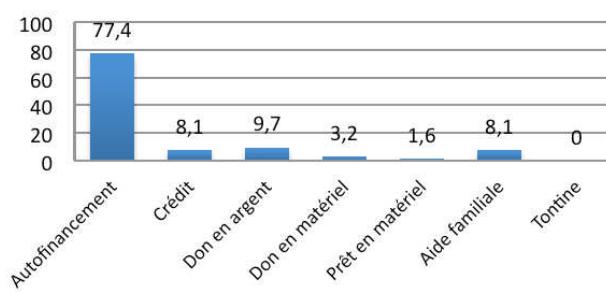
L'infrastructure financière dans le Département de la Sangha est peu développée et ne compte, outre l'Agence de la Banque Centrale, que deux(2) agences de la Congolaise de la Banque à Ouesso et Pokola, une agence du Crédit rural du Congo à Ouesso, deux Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit, une agence CAPPED, un bureau MUCREF ainsi que quatre bureaux de transfert de fonds (Chardon Farrel, CURE- D, Express union et HLM).

Les agences de la LCB servent d'abord les entreprises locales, les fonctionnaires et leurs salaires, les commerçants et assurent une partie des transferts des fonds.

La Banque est capable d'octroyer des crédits à moyen et long terme, mais exige des garanties à hauteur du crédit. C'est l'une des raisons qui oblige les producteurs ruraux à financer leurs activités sur fonds propres.

4.5.1 Besoins de financement

Agriculture

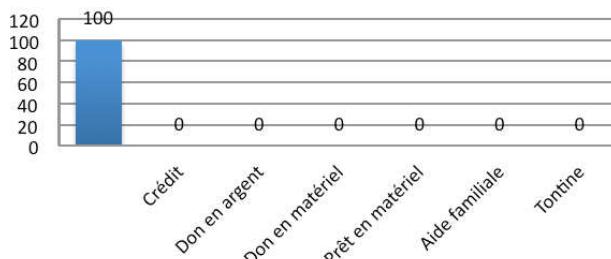


Les activités agricoles sont majoritairement financées sur fonds propres (77%). Le financement par crédit n'est pratiqué que par 8% des producteurs.

Les autres formes d'appui comme les dons en argent et l'aide familiale représentent respectivement 10% et 8% des financements.

Figure 57 : Mode de financement des activités agricoles

(Source : Enquêtes ESA, 2011)



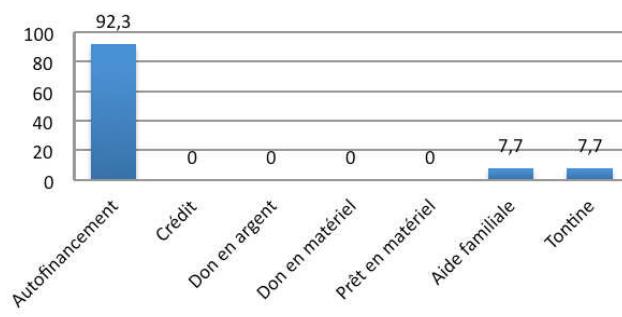
L'unique source de financement des activités d'élevage est l'autofinancement.

Les autres sources de financement sont inexistantes.

Figure 58 : Mode de financement des activités d'élevage

Source : Enquêtes ESA, 2011

Pêche



Le financement des activités de pêche est fortement dominé par l'autofinancement. En effet, 92% des pêcheurs ont déclaré avoir autofinancé leurs activités.

De même, l'aide familiale et l'appui issu des systèmes de tontine sont utilisés par 7,7% des pêcheurs.

Figure 59 : Mode de financement des activités de pêche

Source : Enquêtes ESA, 2011

4.5.2 Situation de la microfinance

→ Les agences de microcrédit

La MUCODEC de Ouedde n'intervient pas dans le financement agricole de la pêche et de l'élevage pour des raisons de garantie et de non maîtrise de ces secteurs. Tous les crédits sont orientés vers le commerce et la consommation. La plupart des crédits à court terme correspondent à des avances sur salaires et à des crédits de consommation. Le taux d'intérêt appliqué est de 24% l'an. La présentation d'une garantie à hauteur du montant demandé est obligatoire pour obtenir un prêt (solde entre l'épargne de l'emprunteur et du montant du crédit).

→ Les agences de transfert d'argent

L'activité de transfert d'argent intéresse quatre agences.

Tableau 18 : Détail sur les opérations de transfert de fonds des agences de la Sangha

Opération Etablissement	Encaissements	Paiements	Commissions
CHARDON FARELL	390 407 080	385 662 855	13 876 125
CAPPED	18 456 770	16 463 855	738 271
EXPRESS UNION	15 056 100	27 265 950	ND
CREDIT HLM	378 914 675	ND	15 156 586
Total	802 834 675	425 392 625	29 770 982

Source : Direction Départementale de la Monnaie et du Crédit de la Sangha 2010

Le groupe CHARDON FARELL est plus sollicité que les autres EMF avec des encaissements d'une valeur de 390 407 080 FCFA pour les transferts réalisés vers d'autres localités et 385 662 855 FCFA pour les paiements.

Tableau 19: Crédits octroyés

Opération Etablissement	Epargne collectée	Crédits octroyés
CAPPED	53 979 702	8 415 000
MUCREF	10 378 000	3 950 000
Total	64 357 702	7 365 000

Source : Direction Départementale de la Monnaie et du Crédit de la Sangha 2010

Les EMF qui donnent les crédits sont la CAPPED, MUCREF et CURE-D.

La CAPPED et la MUCREF sont les seuls EMF qui effectuent des opérations de collecte d'épargne et l'octroi de petits crédits pouvant intéresser les producteurs. Dans ces deux établissements, on constate que le crédit octroyé ne représente que 1/8 de l'épargne collectée.

La CAPPED a commencé à fonctionner le 22 février 2007, elle accorde deux types de crédits : le crédit individuel depuis juillet 2010 et le crédit solidaire.

Un seul producteur a bénéficié d'un crédit individuel pour ses activités agricoles dont le montant s'élève à 100 000 FCFA. Le taux d'intérêt est de 2,5% pour le crédit d'investissement. De juillet 2010 à mai 2011, la CAPPED a accordé 27 crédits toutes activités confondues. En 2010, le montant des crédits s'élevait à 13 575 470 FCFA et le taux de remboursement à 92,82%.

Le taux d'intérêt du crédit solidaire est de 4% par mois. Le montant total de l'épargne était de 41 35 245 FCFA au 31 mai 2011. Le nombre total d'épargnantes est de 688 dont 485 en compte courant. Les femmes qui cultivent ou achètent les tubercules de manioc pour les transformer sont au nombre de 48 et le montant de leur épargne est de 2 230 000 FCFA.

Tableau 20 : Montants des dépôts par type de déposant

Déposants	Nombre	Montant
Particuliers	349	46 333 336
Associations	36	2 910 898
Autres/Clubs	39	235 000
Bénéficiaires micro crédit	230	1 251 335
Total	654	50 730 569

Source : Direction Départementale de la Monnaie et du Crédit de la Sangha 1^{er} trimestre 2011

Tableau 21: Montants des crédits par type de bénéficiaire

Bénéficiaires	Nombre	Montant
Particuliers	4	3 250 000
Associations	0	0
Clubs	4	1 220 000
Total	35	4 900 000

Source : Direction Départementale de la Monnaie et du Crédit de la Sangha 1^{er} trimestre 2011

CURE-D existe depuis le 11 octobre 2010. Il accorde des crédits aux clients qui viennent épargner à hauteur du tiers de leur crédit (crédit = 3 épargnes). Pour les tontines, il donne jusqu'au double du

montant épargné, remboursable dans les mêmes conditions de cotisation, c'est-à-dire 2 à 3 jours fixés dans la semaine.

4.5.3 Fonds de soutien à l'Agriculture (FSA)

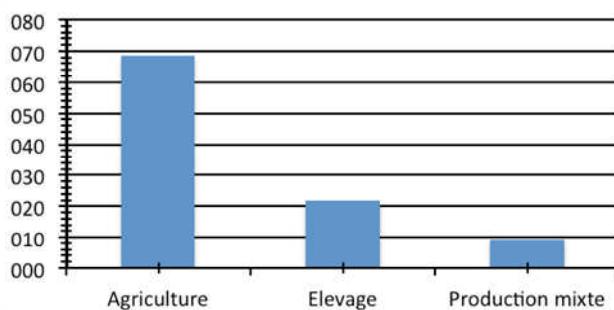
Le Fonds de soutien à l'agriculture a entrepris d'octroyer des crédits à des opérateurs ruraux (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) dans la Sangha. Cependant, sans représentation de la structure dans le département, les risques en termes de suivi et de coût du crédit sont importants.

32 éleveurs sont enregistrés au Fonds de Soutien Agricole. 4 d'entre eux ont déjà bénéficié d'une aide financière :

Tableau 22: Nombres d'éleveurs enregistrés au Fonds de soutien de l'agriculture

Districts	Ouesso	Mokeko	Sembé	Ngbala	Pokola	Pikounda	Total
Nombres	5	1	17	1	7	1	32

Source : DDE

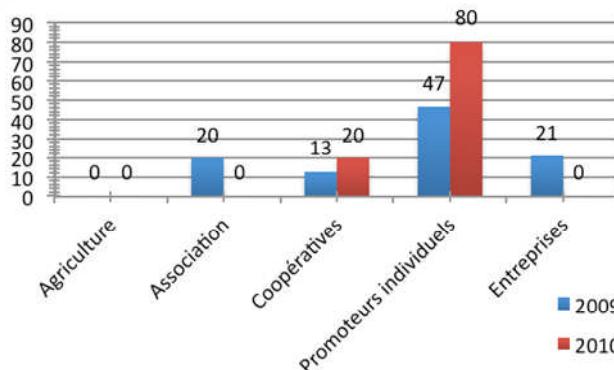


En 2009, le Fonds de soutien a financé les activités agricoles à hauteur de 69%, suivies des activités d'élevage (23%) et de la production mixte (9%).

Il faut noter que le Fonds n'a pas financé d'autres activités comme la pêche et la pisciculture, ni les activités liées à la formation.

Figure 60 : Répartition des fonds alloués selon les filières

Source : Enquêtes ESA, 2011



En 2009 et 2010, les promoteurs individuels constituent le groupe qui a le plus bénéficié du financement de l'institution.

Le financement des entreprises qui représentait 21% du total en 2009 était nul en 2010.

Figure 61 : Part de financements alloués selon le type de bénéficiaires en 2010 et 2011 (en %)

Source : Enquêtes ESA, 2011

5. Potentiel de développement agricole

5.1 Principaux atouts et contraintes identifiés

5.1.1 Atouts

Dans le département de la Sangha, le potentiel de développement agricole pourrait être tout à fait considérable à l'horizon 2020-2030 du fait des atouts suivants :

- La volonté politique maintes fois déclarée de faire jouer à l'agriculture un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- Des conditions écologiques et climatiques favorables ;
- La disponibilité en terres arables même si une très grande partie est déjà attribuée à des concessionnaires forestiers ; certaines zones de savane peuvent être mises en culture ;
- La disponibilité en terres permet d'envisager des plantations agro-forestières sur une grande partie du département, alliant productions agricoles, fruitières et forestières ;
- Les zones à pentes fortes peuvent être réservées pour les plantations forestières et constituer ainsi un réservoir durable de production de bois de chauffe et charbon de bois ;
- Selon les zones, on peut développer les surfaces et la production de manioc, mais aussi de l'arachide et du maïs ;
- La pêche en rivière est déjà active mais peut être intensifiée ;
- Le potentiel de développement de l'élevage est assez limité pour les bovins, mais il pourrait être développé pour les ovins et les caprins pour la viande ;
- Les zones de transition forêt-savane permettent d'envisager un développement de la culture du palmier à huile avec des variétés adaptées à des saisons sèches assez longues ;
- Des espèces adaptées aux terrains pauvres et semi-arides peuvent être développées à une échelle industrielle dans les zones non-exploitées.

5.1.2 Contraintes

Les contraintes de développement de l'agriculture dans la Sangha ont été décrites tout au long de la monographie, on retiendra pour résumer :

- Des conditions pédologiques peu propices aux activités agricoles dans certaines zones ;
- L'enclavement des bassins de production qui ne permet pas une commercialisation normale et régulière des produits agricoles ;
- La faible productivité de la majorité des systèmes de production agricole mis en œuvre ;
- Des infrastructures économiques et sociales détruites par la guerre ;

- Les mauvaises pratiques de brulis systématique des savanes arborées ou arbustives et des forêts claires ayant pour effets une dégradation accélérée de la qualité des sols ;
- Réseau routier très dégradé.

Mais aussi :

- Une « culture » ambiante de la population congolaise qui ne considère pas l'agriculture comme un secteur noble où l'on peut orienter ses enfants et ses investissements, privilégiant généralement la fonction publique et le salariat, et sous-estimant la valeur travail manuel ;
- Un mode de tenure des terres réservant une (trop) grande importance aux « propriétaires fonciers » traditionnels, sans titres fonciers, mais incontournables, limitant considérablement la fluidité du marché des terres agricoles à vendre ou à louer ;
- Un système qui ne facilite pas réellement les investissements privés directs ou connexes à l'agriculture, mais qui lui sont nécessaires pour pouvoir se développer ;
- Une population rurale de faible à très faible densité, avec donc peu de bras et généralement aucun moyen d'investissement ;
- Des terres souvent très fragiles, nécessitant des soins appropriées pour produire durablement ;
- Une population rurale souvent de faible niveau scolaire, peu ou mal organisée, ne maîtrisant pas les enjeux du développement agricole et économique ;
- Une confiance dans l'avenir du Congo et dans le secteur agricole privé qui reste encore sans doute trop fragile dans l'esprit des congolais, rendant difficile leur implication en masse dans ces activités.

5.2 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs

Les enquêtes ouvertes dans le département de la Sangha ont permis de faire émerger les préoccupations et les facteurs de blocages principaux identifiés par les agriculteurs ainsi que les solutions qu'ils proposent. Il est intéressant de voir que leurs principales contraintes sont le manque de moyens de transport dans le département, le manque de matériel agricole et les maladies et ravageurs des cultures.

5.2.1 Préoccupations

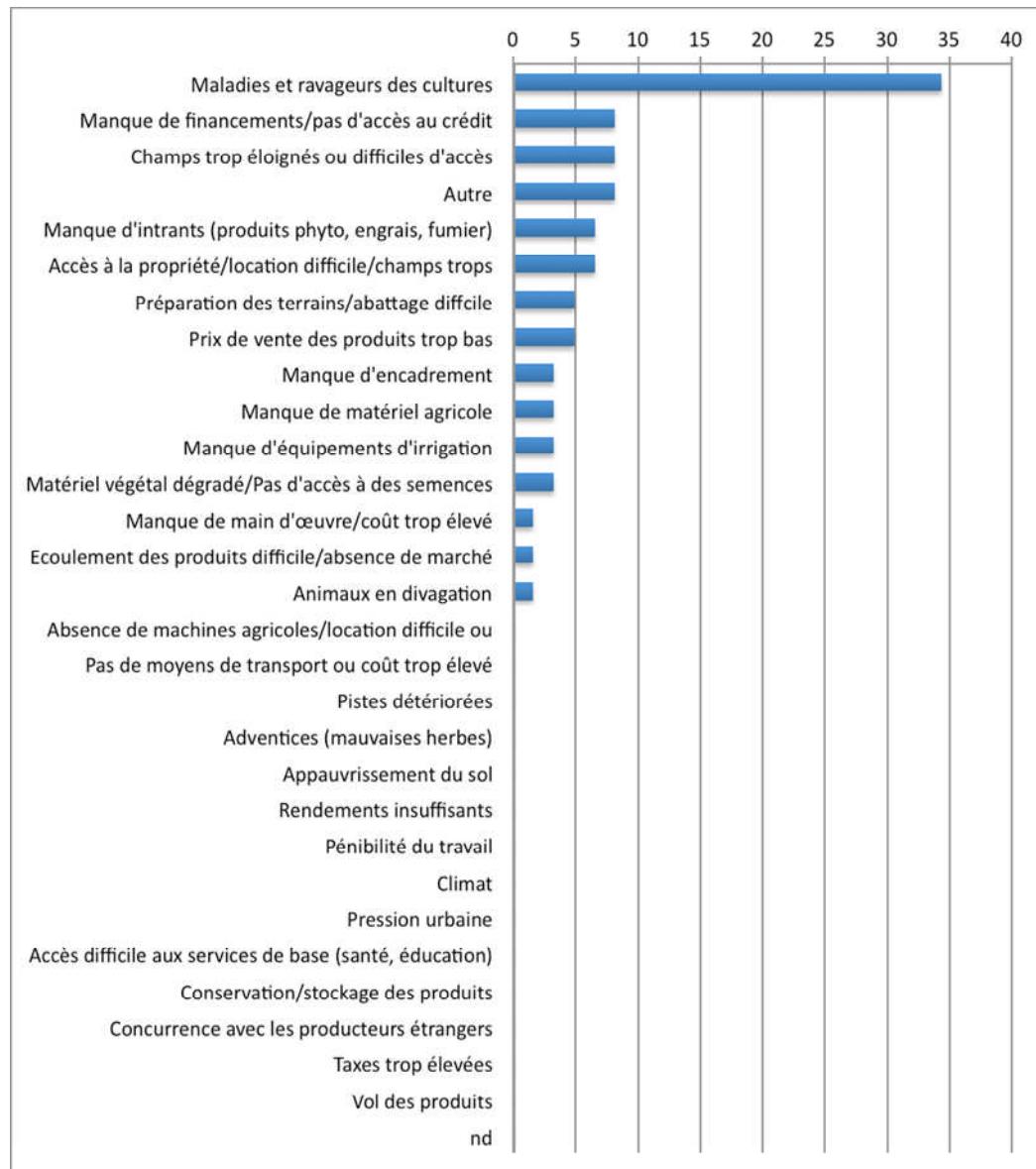


Figure 62 : Principales préoccupations identifiées par les agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

5.2.2 Solutions

La figure ci-dessous indique que les principales attentes des agriculteurs en investissements et en appui de la part des acteurs du développement et des services de l'Etat sont une amélioration de l'accès au crédit et aux intrants.

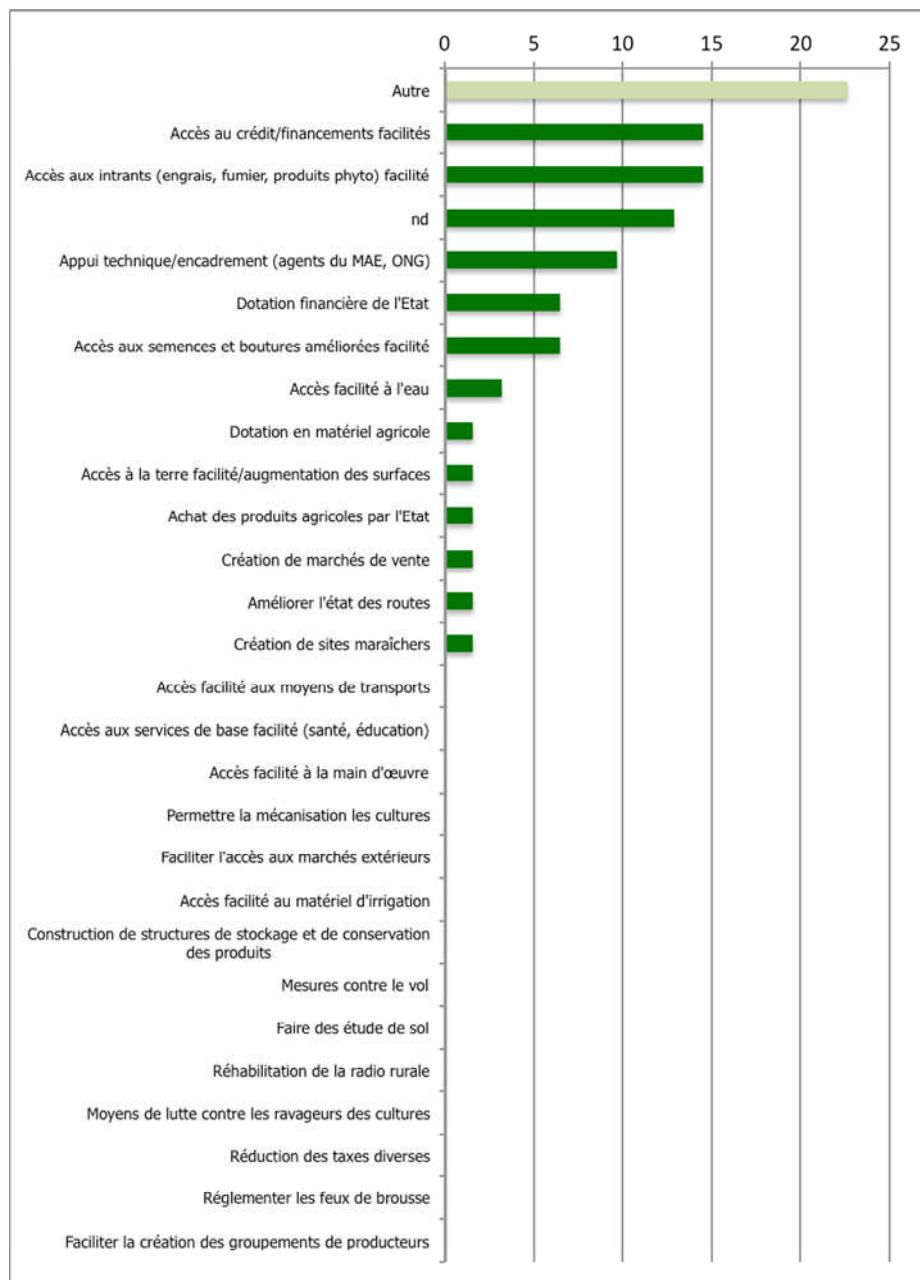


Figure 63: Principales attentes des agriculteurs en investissements et appui

5.3 Recommandation stratégiques

5.3.1 Aménagement du territoire

- Renforcer le réseau routier du département de la Sangha tant du point de vue de la densité que de la qualité pour permettre de circuler en toutes saisons ;
- Désenclaver les différents bassins de production agricole ;
- Multiplier les infrastructures de conservation et de stockage des produits agricoles ;
- Multiplier les infrastructures d'exhaure d'eau potable et d'irrigation ;
- Organiser l'entretien du réseau des pistes agricoles.

5.3.2 Agriculture

Agriculture vivrière

- Promouvoir les cultures de rente vivrière (maïs, manioc, arboriculture, riziculture,) ;
- Mettre en place des programmes de formation/vulgarisation et appui conseil à grande échelle dans le département, en mesure d'atteindre tous les villages ;
- Promouvoir l'encadrement des organisations paysannes ;
- Amélioration et/ou intensification des systèmes de production agricole ;
- Création des structures de proximité d'approvisionnement en intrants agricoles et matériel de production ;
- Renforcer les moyens matériels et humains des directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) pour leur permettre de remplir leur rôle d'accompagnement des producteurs ;
- Renforcer les liens de collaboration avec les stations de recherche du CRAL du département pour travailler sur les thématiques à vulgariser auprès des agriculteurs ;
- Multiplier et faciliter la diffusion de matériel végétal sain auprès des producteurs ;
- Faciliter et appuyer les initiatives de création et de développement d'organisation de producteurs en groupements et autres formes d'associations ;
- Promouvoir une mécanisation légère de l'agriculture avec les techniques de culture minimale préservant la structure et la texture du sol.

5.3.2.1 Agriculture commerciale

- Faciliter la délimitation de zones disponibles pour permettre des investissements agricoles et agro-forestiers à grande échelle sur la base des cartes d'affectation des terres ;
- Faciliter les investissements privés par la libéralisation du secteur et le renforcement de la sécurité juridique des investisseurs et de leurs investissements, sans discriminations daucune sorte ;
- Introduire les méthodes de semis direct, de « culture minimale » et d'aménagement antiérosifs pour l'exploitation mécanisée des grandes surfaces afin de préserver la durabilité des sols ;

- Détaxer tous les intrants et matériels pour l'agriculture ;
- Faciliter l'introduction d'espèces et variétés adaptées aux zones sèches ou semi arides ;
- Faciliter le développement des activités d'appui-conseil aux entreprises agricoles et agro-forestières.

5.3.3 Elevage

- Passer du système traditionnel au système traditionnel amélioré ;
- Mettre en place un programme de prophylaxie systématique portant particulièrement sur le contrôle des pathologies vectorielles et infectieuses majeures, et notamment contre la peste des petits ruminants et la peste porcine africaine ;
- Faciliter et appuyer l'installation de nouveaux éleveurs par le métayage et/ou la fourniture de petits équipements et de géniteurs ;
- Assurer un encadrement rapproché des éleveurs à travers des formations ciblées ;
- Installer des CAT capables de produire et diffuser des reproducteurs sélectionnés ;
- Appuyer la production d'aliment de bétail à proximité des zones de production ;
- Faciliter l'accès au crédit agricole ;
- Organiser les intervenants des filières d'élevage.

5.3.4 Pêche

5.3.4.1 En eaux libres de surface

- Impliquer tous les acteurs dans la gestion participative des pêcheries ;
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des communautés de pêche pour une meilleure participation à l'élaboration des plans d'aménagement des UFA ;
- Assurer une meilleure valorisation des produits de pêche.

5.3.4.2 Pisciculture

- Promouvoir l'aquaculture commerciale ;
- Appuyer l'organisation des pisciculteurs ;
- Appuyer l'exploitant piscicole privé installé à la station piscicole domaniale de Elendjo à produire les alevins de qualité ;
- Appuyer certains exploitants à la production d'alevins de qualité et à la fabrication d'aliment pour poisson.

5.3.5 Forêt et environnement

5.3.5.1 Forêts naturelles

- Appliquer strictement la réglementation forestière en matière de gestion et d'exploitation des forêts naturelles ;

- Appliquer la législation en matière d'exploitation et de transport du bois-énergie (bois de chauffe, charbon de bois) ;
- Faciliter l'organisation des charbonniers et petits exploitants en groupements et associations.

5.3.5.2 Forêts de plantation

- Favoriser la création et la multiplication des plantations forestières privées, publiques ou d'intérêt collectif ;
- Favoriser la généralisation des zones d'intégration agriculture-foresterie associant des espèces complémentaires pour la production vivrière ou industrielle et la production de bois-énergie et autres services forestiers.

5.3.6 Environnement institutionnel

5.3.6.1 Administration

- Renforcer le personnel des directions départementales en quantité et en qualité ;
- Renforcer le budget de fonctionnement des directions et améliorer leurs taux de décaissement ;
- Assurer de façon régulière la formation continue des agents de l'administration, notamment via un accord de partenariat avec l'institut de développement rural (IDR).

5.3.6.2 Régime foncier

- Faciliter l'acquisition des titres fonciers pour tous ceux qui veulent acheter de la terre ;
- Faciliter la mise en place de baux emphytéotiques sur de longues périodes sur la base d'un barème de prix acceptables en fonction des différents types de sols pour ceux qui veulent louer ;
- Institutions ;
- Faire connaître les institutions départementales et leur rôle auprès des producteurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement et d'intervention des institutions auprès des populations.

Genre

- Conduire des campagnes de vulgarisation agricole adaptées dans les langues locales pour aider les femmes sans formation à améliorer leurs techniques de production ;
- Mener des campagnes d'information pour inciter les femmes à constituer des groupements pour faciliter leur accès au crédit agricole et rural ;
- Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur agricole.

5.3.6.3 Finances rurales

Micro finances rurale

Promouvoir les établissements de micro crédits de proximité.

Financement agricole

- Faciliter le financement des activités agricoles en assouplissant les conditions d'accès au crédit ;

- Sensibiliser et accompagner les producteurs dans leurs demandes de microcrédits ;
- Rendre opérationnel le fonds de soutien à l'agriculture.

5.3.7 Commercialisation des produits agricoles

Commerce local

- Elaborer et mettre en œuvre un plan départemental routier pour relier les bassins de production du département ;
- Construire des structures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les zones de marché et particulièrement au chef-lieu du département ;
- Faciliter l'organisation de la commercialisation des produits agricoles.

5.3.7.1 Commerce frontalier

Conduire une étude approfondie afin de collecter des données fiables sur le commerce transfrontalier du département.

5.3.7.2 Commerce d'exportation

Actuellement essentiellement informel, faciliter l'organisation de mécanismes et d'outils de promotion des exportations;

5.3.8 Agro-industries

Promouvoir le développement des activités de transformation des produits agricoles.

5.3.9 Enseignement agricole et forestier

- Le CETA d'Elogo doit être rapidement rehabilitee ;
- La création d'une structure secondaire d'enseignement forestier doit être étudiée.

5.3.10 Recherche agricole, formation et vulgarisation

- Relancer les activités d'encadrement et de formation agricoles via les services des directions départementales et avec l'appui d'ONG locales ;
- Définir les thèmes prioritaires en matière de formation/vulgarisation avec des plans d'action adaptés aux besoins des producteurs locaux ;
- Fixer aux directions départementales des objectifs chiffrés pour la formation des producteurs en termes techniques et organisationnels ;
- Renforcer la collaboration entre les stations de recherche du CRAL et les directions départementales pour définir et mettre en œuvre des campagnes de vulgarisation des résultats de la recherché ;
- Créer un centre de formation de type Songhaï – tels que ceux qui voient le jour dans la Cuvette et le Niari -destiné aux agriculteurs et éleveurs candidats à l'installation ou à la relance des activités ;

- Mettre en place un système fiable de production et de diffusion des statistiques sylvio-agro-pastorales ;
- Préparer la réalisation d'un recensement agricole exhaustif.

6. Annexes

- Annexe 1 : Sources des données /bibliographie
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Déroulement de l'enquête
- Annexe 4 : légende de la carte géologique
- Annexe 5 : Légende de la carte pédologique
- Annexe 6 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Annexe 1 : Source des données / bibliographie

- Rapport d'activité de la Direction Départementale de l'Agriculture 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale de l'Elevage 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale de la Pêche 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale du Commerce 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale du Commerce avril et mai 2011
- Rapport d'activité de la Direction Départementale de l Santé 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale de l'Economie Forestière 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale des travaux publics 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale de l'Intégration de la Femme au Développement 2010
- Rapport d'activité de la Direction Départementale de la Monnaie et du Crédit 2010
- Rapport du PRODER3 2010
- Rapport du Groupe Charden Farell 1^{er} trimestre 2011
- Rapport de la CAPPED 1^{er} trimestre 2011
- Rapport de HLM SA 4^e trimestre 2010 et 1^{er} trimestre 2011

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

N°	Noms et prénoms	Fonction
1	Nzamba Louemba	Chef de secteur agricole de Mokeko
2	Mpossoko Rodrigue	Directeur départemental de l'agriculture
3	Ewawa Jean Celse	Directeur départemental de l'élevage
4	Itoua Niamba frederic	Directeur départemental de la pêche
5	Loubidika Christian	Directeur départemental du commerce par intérim
6	Euroyo Etienne	Directeur Départemental de l'Economie Forestière
7	Ambombi Ihelo	Directrice Départementale de l'Intégration de la Femme au Développement
8	Ollion Marcel	Directeur Départemental de la Santé
9	Massamba Lin Cyprien	Directeur Départemental des Travaux Publics
10	Madiaza Toungou Alban Gervais	Directeur Départemental de la Monnaie et du Crédit
11	Djambou Cyr Roger	Coordonnateur du PRODER3
12	Mbourangon Edvige	Caissière de CURE-D
13		Secrétaire général de la préfecture
14		Directeur Départemental des Affaires Foncières et du Cadastre
15		SAF de la Directeur départemental de l'environnement
16		Directeur départemental de la population
17		Secrétaire général du conseil départemental
18		Directeur départemental des douanes
19		Caissière de la CAPPED
20		Greffier en chef du tribunal de la Sangha
21		Directeur Départemental des affaires Foncières et du Cadastre
22		Inspecteur de CEG

Annexe 3 : Déroulement de l'enquête

L'enquête dans la Sangha s'est déroulée pendant 22 jours, du 15 juin au 6 juillet 2011. Le 16 juin les contacts ont été établis avec les Directeurs Départementaux de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et le Secrétaire général de la préfecture. Du 17 au 18 juin, cinq personnes prises à la Direction Départementale de l'Agriculture ont suivi une formation de deux jours. Le 18 juin à la fin de la formation et après la pré enquête, trois enquêteurs ont été sélectionnés parmi les 5. Le 20 juin, les trois enquêteurs ont commencé leur travail. L'enquêteur de Ouesso a reçu 39 questionnaires ménage, celui de Mokeko 39 questionnaires ménage et le dernier enquêteur 26 questionnaires ménage pour Sembé et 26 questionnaires ménage pour Ngbala. Ces trois enquêteurs ont travaillé pendant 15 jours.

Les enquêtes se sont bien déroulées dans l'ensemble des districts et des zones de dénombrement. Quelques difficultés ont surgi à cause de l'éloignement, la difficulté d'accès à certains districts et à la difficulté de joindre au téléphone les enquêteurs faute de réseau. Les enquêteurs aussi ont rencontré un certain nombre de difficultés à savoir les cas de réticence et de refus catégoriques de la part de certains producteurs enquêtés.

Répartition des questionnaires évalués par districts

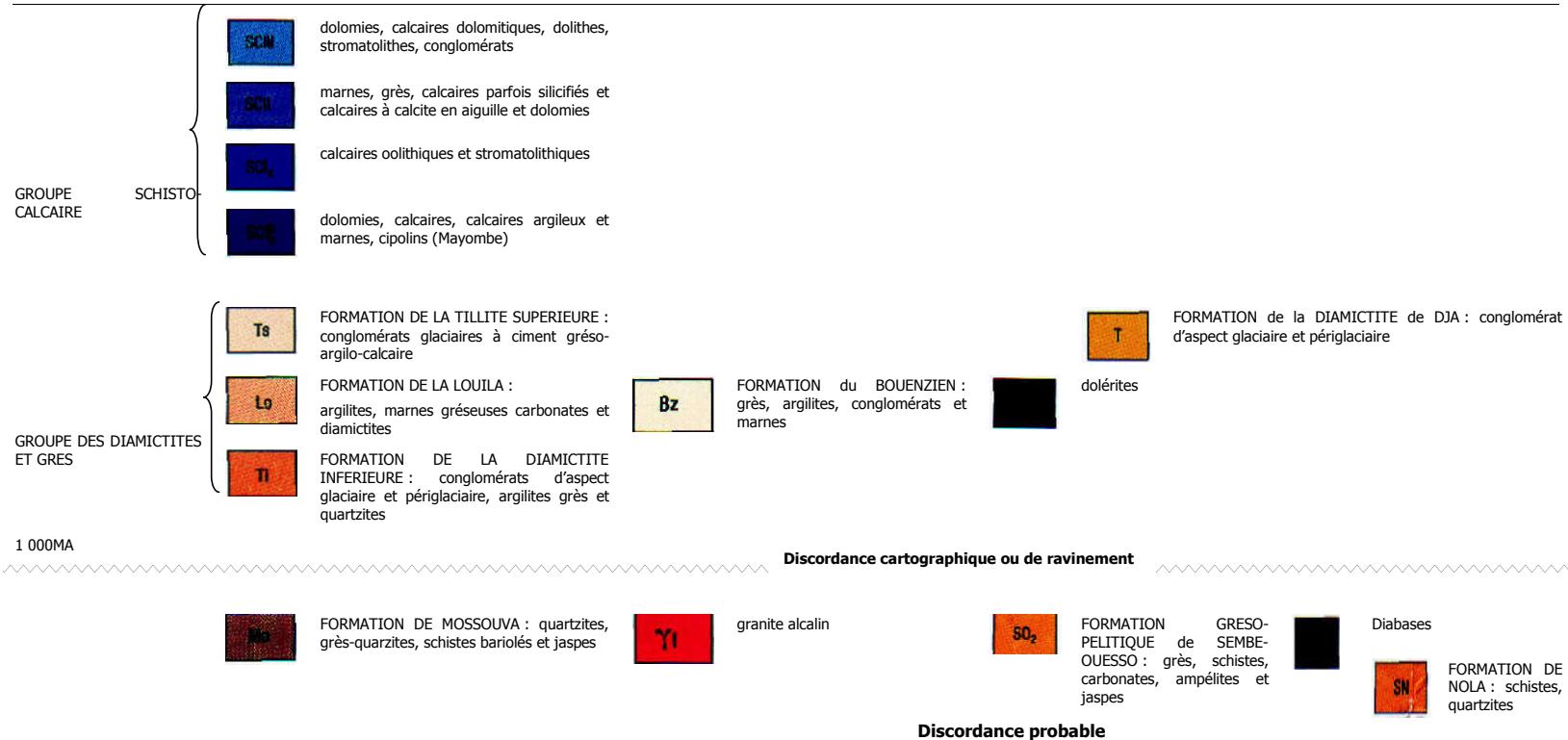
Questionnaires \ Districts	Ménage	Agriculture	Elevage	Pêche
Ouesso	39	28	7	6
Mokeko	30	24	0	6
Sembé	22	17	10	0
Ngbala	22	17	8	3
SANGHA	113	86	25	15

Il était prévu de ramener à Brazzaville entre 104 et 137 questionnaires ménage dûment remplis. Ainsi par rapport au minimum requis, il a été réalisé un taux d'exécution des Questionnaires ménage de 102,88%.

Ce tableau montre que dans le département de la Sangha il y a plus d'agriculteurs que d'éleveurs et de pêcheurs. En effet sur 113 ménages enquêtés 86 pratiquent l'agriculture contre 25 et 15 respectivement pour l'élevage et la pêche. A Mokeko l'enquêteur n'a pas rencontré d'éleveurs parce que beaucoup d'habitants pratiquent la chasse. A Sembé il n'a pas pu rencontrer de pêcheurs parce qu'il n'y a pas assez de cours d'eau et c'est une zone où l'on cultive plus le cacao.

Annexe 4 : Légende de la carte géologique

SEDIMENTAIRE COTIER		NORD DU CONGO	
	q alluvions		q alluvions
PLIO-PLEISTOCENE	qn SERIE DES CIRQUES : sables et argiles bariolées	n	SABLES BATEKE : sables et grès tendres, grès polymorphes surmontés de limons sableux
CAMPAINIEN-SANTONIEN	K₂ SERIE DE HOLLE : grès, grès marneux, phosphatés argiles et carbonates		
	K₁ SERIE DE CONTACT DU MAYOMBE : marnes et grès conglomératiques parfois surmontés de calcaires	SP	STANLEY POOL : grès à passées argileuses et marneuses
(TURONIEN-ALBIEN)	SERIE SALIFERE : Grès et sel gemme à intercalations de carnallite et sylvinitre		GC GRES DE CARNOT : Argilites, conglomérats, grès kaoliniques et siliceux
APTIEN			
SERIE ANTE SALIFERE			
GROUPE GRESEUX	SCHISTO-	I FORMATION DE L'INKISSI Grès feldspathiques, arkoses et conglomérats arkosiques	Discordance angulaire
		P₂ FORMATION DE LA MPIOKA argilite et grès feldspathiques	
		P₁ argilite et grès feldspathiques	
		P₀ grès, argilites, conglomérats, brèche du Niari	
		SCIV grès, argilites, conglomérats et passées calcaires	





ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

Failles et linéations (levées et déduites)

Chevauchement

Direction et pendage des couches



0 11 250 22 500 45 000 67 500 90 000

(Source : ORSTOM, 1955)

Annexe 5 : Légende de la carte pédologique

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (1)

UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTE PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL	
N°6 PROVINCE PEDOLOGIQUE MAYOMBE	Colline et terrasses sur alluvions anciennes		61	Variabilité des types de sol	Topographie	40.7C %	10.40%	Cultures vivrières, bananier	2a
	Collines sur crétacé gréseux et calcaires		62	Forte variabilité du sol et du relief	Localement sols fertiles	40.7C	< 10%	Sur les meilleurs sols cacaoyer, cafetier, arboriculture fruitière, cultures vivrières	3 + Ga
	Haute colline sur roches basiques		63	Relief	Localement sols fertiles	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cafetier	4
	Haute colline sur roches métamorphiques (schistes, micaschistes, gneiss)		64	Très forte contrainte de relief et d'érosion	Sols forestiers profonds	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cultures vivrières	6a
	Haute colline sur grés et quartzite		65	Relief fertilisé très fragile		< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
N°7 PROVINCE PEDOLOGIQUE KALUNGWA	Sables littoraux anciens et récents, localement mangrove et marais		71	Très faible fertilité	Localement sols aptes au cocotier	< 10%	< 10%	Cocotier en bordure de mer très localement maraîchage	6b
	Collines et plateaux ondulés sur sable de la série des cirques		72	Très faible fertilité	Sols forestiers très profonds	< 10%	40-70%	Sylviculture, pâturage extensif	1c + 6b
	Glacis sableux à nappe phréatique		73h	Très faible fertilité, drainage	Localement sols aptes à l'eucalyptus	?	?	Pâturage extensif, localement sylviculture	8b

	Alluvions diverses		73	Inondation, texture variable	Localement fertilité correcte	?	?	Aptitude maraîchère et rizicole à déterminer après étude de la drainabilité	5a + 5b
	Marais		74	Inondation permanente	Richesse en matière organique	< 10%	< 10%	Milieu naturel, pêche, zone difficile à drainer	6c

1^{er} SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2^è SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture, ou élevage intensif.

PROVINCE PEDOLOGIQUE N°3 - PLATEAUX ET COLLINES BATEKE ET POOL	UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTE PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL	
	Sols sableux associés au grès batéché	Plateaux sablo-argileux		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	>70%	>30%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisant	1b
		Plateaux sableux		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	>70%	>70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		Plateaux ondulés et sableux		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement culture vivrières avec complément fertilisant. Pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		Plateaux ondulés et versants sableux		31c			40-70%	10-40%		
	Sols argilo sableux	Versant sableux		32	Très faible fertilité. Relief	Profondeur du sol	<10%	<60%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de terre	6b
		Colline sur grès schisteux d'INKISI		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	20-40%	<26%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		Colline sur grès argileux sableux		34	Erosion, faible fertilité	Localement sols sablo argileux profonds	40-70%	10-40%	Culture vivrières. Localement après étude des sols : caféier, palmier à huile	3

Etude du Secteur Agricole – République du Congo
Monographie départementale de la SANGHA

PROVINCE PEDOLOGIQUE N° 4 SOCLE DU CHAILLU	Sol des glacis	Glacis et terrasse sableuse		35	Faible fertilité, localement sol très sableux	Localement sols aptes à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sols inondés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
							10-40%	10-40%		5a
	Sols sur alluvions récentes	Vallée inondable et massifs terrassée		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	<10%	Culture vivrière, arboriculture fruitière, pêche	2b
							<10%	<10%		5b
	Pénéplaine ondulée et collines	Pénéplaine ondulée et collines		41a	Fertilité fragile	Présence de sols mécanisables	>70%	10-40%	Cultures vivrières, caféier, hévéa	2a
		Collines		41b	Fertilité fragile, risques d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40-70%	10-20%	Cultures vivrières, caféier et sylviculture	8
		Collines disséquées		41c	Relief, érosion	Bons sols forestiers	10-40%	<10%	Localement cultures vivrières et caféier, forêt de production	4
		Hautes collines		41d	Relief, érosion	Bons sols	<10%	<10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
		Sols associés aux roches basiques		42	Relief, profondeur irrégulière, érosion	Présence de sols fertiles	40-70%	<10%	Cultures vivrières, caféier	3

	UNITES CARTOGRAPHIQUE		CONTRAINTE PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°5 PRECAMBRIEN SEDIMENTAIRE DU NIARI	Sols argileux sur grès et tillites	Pénéplaines	 51a	Fertilité fragile	Présence des sols mécanisables	>70 %	10-40%	Cultures vivrière localement caféier et sylviculture	2a
		Collines	 51b	Fertilité fragile risque d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40 -70%	<10%	Elevage semi-intensif	3
		Collines disséquées	 51c	Relief, érosion	Localement sols relativement fertiles	10-40%	<10%	Vocation forestière de protection, intérêt économie variable suivant conditions climatiques locales	4
		Versants à pentes fortes et rellets	 51d	Relief, érosion		< 10%	<10%		6a
	Sols sur schisto calcaire de la dépression du NIARI	Terrasses	 52a	Variabilité des pluies	Humidité atmosphérique Topographie. Fertilité	>70%	>70 %	Agriculture moderne mécanisée, canne à sucre, manioc, maïs.	1a
		Terrasses et dépressions inondables	 52b	Localement dépressions inondables	Idem 52a en surface pluie réduites	40-70%	10-40%	Elevage semi-intensif : localement agriculture mécanisée	2a
		Plateau ondulés et collines	 52c	Erosion	Localement sols relativement fertiles	40-70%	10-40%	Elevage Bovin, localement : agriculture type 52a	3 + 5a
		Collines et dépressions inondables	 52d	Profondeur de sol, érosion. Localement hydromorphe		10-40%	<10%	Elevage semi-intensif en savane	3
	Sols argileux sur schiste calcaire	Plateau ondulés	 53a	Variabilité des pluies		>70%	40-70%	cultures vivrières et élevage	2a
		Collines	 53b	Risque d'érosion		40-70%	<10%	cultures vivrières et élevage, localement riziculture	3
		Collines disséquées	 53c	Profondeur variable et d'érosion		10-40%	<10%	Elevage très intensif, localement cultures vivrières	4
		Collines disséquées avec sols calcaires	 53d	Profondeur variables, relief, érosion, localement pierrosité		10-40%	< 10%	Elevage très intensif	6a
		Alluvions récentes	 54	Profondeur variables pierrosité	Bonne fertilité	<10%	<10%	Elevage, localement cultures vivrières	4

Sols inondables	Marais		55	Inondation occasionnelle	Bonne fertilité	>70%	>70 %	Culture vivrières, localement arboriculture fruitière, riziculture	1a + 2b	
			56	Inondation permanente	Richesse en matière organique	?	?	Aptitude au drainage à déterminer	6c	
Région de Divenié	Aucune documentation existante sur cette région (Topographie, pédologie, photographies aériennes)		51X	Formation gréeseuses argileuses du Précambrien supérieur					Les vocations restent celles des unités 51, 52, 53, mais sont liées à des contraintes de relief. Celles-ci par absence de toute information ont été impossibles à localiser	
			52X	Prolongement de la dépression du Niari (U.C.52)						
			53X	Plateau et collines des formations des schisto calcaire (U.C. 53)						

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (2)

	UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTE PRINCIPALE	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL	
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°1 Cuvette congolaise	Sols sur alluvions des vallées principales	Alluvions récentes (inondation temporaire)		11	Inondation hydromorphie	Fertilité moyenne	10-40%	10-40%	Riziculture. Localement culture vivrière	2b
		Alluvions récentes (inondation longue durée)		11h	Inondation très fréquente	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Milieu naturel, pêche, chasse	6c
	Sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables			12	Hydromorphie Localement inondable	Topographie plane	40-70%	40-70%	Riziculture. Localement cultures vivrières, cafier avec drainage	2b
	Sols sur alluvions des petites vallées	Alluvions inondables fréquemment marécageuses		13	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement cultures vivrières pêche, chasse	5b
		Alluvions latérales marécageuses		13b	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Sous réserve étude contrôle de l'eau : riziculture	5b

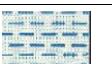
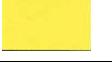
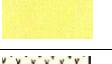
Etude du Secteur Agricole – République du Congo
Monographie départementale de la SANGHA

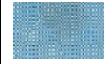
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°2 PLATEAUX ET COLLINE DU NORD QUEST		Prairies flottantes et alluvions marécageuses		13c	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement culture vivrière. Riziculture, pêche	5b + 6c
		Sols des plaines inondables		14	Inondation temporaire Hydromorphie	Topographie plane	?	?	Utilisation potentielle en riziculture à étudier. Forêt de production	5a
		Plaines inondables marécageuses		14h	Inondation permanente	Sol riche en matière organique	?	?	Forêt de production. Exploitation difficile en terrain marécageux	5b + 6c
		Sols des terrasses anciennes		15	Localement hydromorphie	Topographie plane à faiblement ondulée	40-70	40-70	Cultures vivrières. Riziculture. Localement caféier et cacaoyer	3
		Terrasses anciennes non inondables		16	Fertilité fragile	Ressources forestières	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Idem avec dépressions marécageuses		16h	Inondation hydromorphie	Sol riche en matière organique	<10%	<10%	Forêt de production, pêche, chasse	5a
		Collines		17	Topographie fertilité fragile	Bon sol forestier	10-40%	<10%	Forêt de production	4
		Plateaux		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulée	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Versants		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		Versants disséqués		21c	Fertilité fragile Relief. Erosion	Bon sol forestier	10-40	<10%	Forêt de production	4
	Sols sur formation schisto gréuese	Colline sur formation gréuese		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	10-40%	Forêt de production,	4
		Pénéplaines ondulées et collines		23b	Relief profond et irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	<10%	Vivrier, localement caféier, cacaoyer	3

Etude du Secteur Agricole – République du Congo
Monographie départementale de la SANGHA

		Colline disséquée et colline à relief non identifié		23	Relief profondeur irrégulière	Possibilité de sol, type 23b, 24	10-40%	<10%	Forêt de production localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
	Sols sur alluvions localement marécageuses			26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
	Sols des plaines inondables localement marécageuses			27	Inondation hydromorphie	Ressources forestières	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques : aptitude rizicole à identifier	5b

		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulé	> 70%	> 70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation, forêt de production	1b
		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		21c	Fertilité fragile Relief, érosion	Bon sol forestier	10-40%	< 10%	Forêt de production	4
		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	40-40%	Forêt de production	4
		23b	Relief, profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	< 10%	Vivrier, localement caféier, c cacaoyer	3
		23	Relief, profondeur irrégulière	Possibilité de sol type 23b, 24	10-40%	< 10%	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
		24	Relief, profondeur pierrosité	Bonne fertilité	40-70%	< 10%	Culture vivrière d'autosubsistance localement caféier, cacaoyer après prospection des sols favorables	3
		25a	Fertilité fragile	Topographie	40-70%	10-40%		2a

		25	Relief	Possibilité de sol, type25a	10-40% ?	10-20% ?	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	2a+4
		25d	Relief, profondeur du sol	Ressources forestière	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
		26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
		27	Inondation hydromorphie	Ressources forestière	? ?		Zone dépourvue de données pédologiques aptitude rizicole à identifier	5b
		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisation	1b
		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70% 40-70%		Très localement cultures vivrières avec complément fertilisation, pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		31c			40-70% 10-40%			
		32	Très faible fertilité, relief	Profondeur des sols	< 10%	< 10%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de forêt	6b
		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	10-40%	< 10%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		34	Erosion, fertilité	Localement sol argileux profonds	40-70%	10-40%	cultures vivrières localement après études des sols : cafier, palmier à huile	3
		35	Faible fertilité localement sol très sableux	Localement sol apte à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40% 10-40%		Sur sol exoridés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
		35h	Faible fertilité inondation locale		10-40% 10-40%			5a

		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	< 10%	Cultures vivrières, arboriculture fruitière, pêche	2b
		36h	Inondation presque permanente		< 10%	< 10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

Annexe 6 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Groupement SOFRECO-CERAPE

Rapport de l'atelier de restitution des résultats de l'étude ESA dans le Département de la Sangha

Par Geneviève Bagamboula et Eric Mbalamona

L'atelier de restitution des résultats de l'étude du secteur agricole a eu lieu le 19 octobre 2011 à Oueddo, dans la salle de conférence de la Préfecture. Plus d'une quarantaine de personnes ont assisté au discours d'ouverture du Secrétaire général de la Préfecture. En ce qui concerne l'atelier, 26 personnes ont participé jusqu'à la fin.

Selon le programme, à 10h30 le Secrétaire général de la préfecture a prononcé le mot d'ouverture et a déclaré ouvert les travaux de l'atelier. Après le départ du Secrétaire général, le Directeur départemental de l'Agriculture a prononcé le mot de bienvenue aux participants. Ensuite le Directeur départemental de l'Elevage entant que modérateur a donné la parole aux conférenciers qui ont présenté les résultats de l'étude de la manière suivante :

Monsieur Eric Mbalamona a présenté la première partie à savoir la présentation du groupement SOFRECO-CERAPE, les membres de l'équipe et de l'Etude du Secteur Agricole, les résultats des différentes cartes départementales et les caractéristiques de l'agriculture dans le département. Tandis que Madame Geneviève Bagamboula a présenté la deuxième partie à savoir la commercialisation de produits agricoles, les caractéristiques de l'élevage et de la pêche ainsi que les recommandations stratégiques.

Ensuite le modérateur a ouvert le débat et donné la parole aux différents participants. Les intervenants ont posé des questions, suggéré quelques recommandations. A la fin des débats, les participants ont validé la monographie. A propos des finances rurales, un participant a déclaré que les institutions de micro finance disposent des fonds, d'où il convient d'ajouter la recommandation suivante : intensifier la sensibilisation auprès de la population de ces trois sous secteurs (agriculture, élevage et la pêche) afin de formuler les demandes des micro crédits.

Le Directeur départemental de la pêche a noté que les recommandations étaient formulées de manière vague et globale. Il a recommandé que l'on mette l'accent sur ce qu'il faut faire précisément et réellement. Par exemple, il a suggéré d'ajouter aux recommandations de la pêche : la recherche halieutique approfondie pour développer le sous-secteur de la pêche et aquaculture. Un intervenant a déclaré que Congo IRON et CORE ne sont pas des compagnies forestières mais des compagnies minières, par contre SEFYD est un chantier forestier. A propos du titre foncier, un participant a montré que le titre en lui-même n'est pas difficile, le gouvernement a réduit le prix du titre, mais plutôt c'est le processus qui est long. Ainsi il recommande d'ajouter la recommandation suivante : vulgariser le processus d'accession de titre foncier.

Un autre participant a fait remarquer que l'étude n'a pas élaboré des recommandations sur la mécanisation de l'agriculture, alors que les résultats montrent bien que le taux de mécanisation de l'agriculture est très faible. En ce qui concerne la dynamisation de la commercialisation des produits agricole un participant a suggéré la recommandation suivante : la création d'un office privé ou public à l'instar de l'office congolais de café cacao (OCCC) pour promouvoir le commerce des produits des activités agro-Sylvio-pastorales. Enfin, le dernier participant a recommandé de mettre en place un système de collecte de données statistiques des activités Sylvio-agro-pastorales au niveau du département.

Dans l'ensemble tous les participants ont validé les recommandations stratégiques, et l'atelier a pris fin à 13h00 avec le mot de clôture du Directeur départemental de l'agriculture. Ensuite, les invités ont été conviés à une collation (repas) au restaurant la Camerounaise.

Fait à Ouezzo, le 20 octobre 2011